

Œ U V R E S

D E

C H A M P L A I N



SAMVEL DE CHAMPLAIN
Fondateur de Quebec Capitale du Pays de Canada
1608

ŒUVRES
DE
CHAMPLAIN

PUBLIÉES

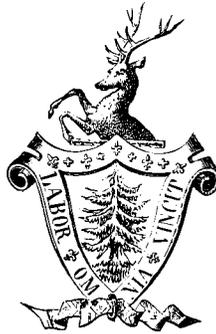
SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A. LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

—
SECONDE ÉDITION
—

TOME I



QUÉBEC

Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

P R É F A C E

Dès le moment que l'on commença à étudier plus intimement l'histoire du Canada, on sentit de suite la nécessité de recourir aux sources, et de s'appuyer sur des documents irréprochables. Naturellement, l'historien devait tout d'abord porter ses regards sur l'un des plus anciens, comme des plus fidèles témoins de nos origines canadiennes, sur celui que tout le pays peut à bon droit revendiquer comme son père et son fondateur, sur Champlain. La part immense qu'il prit aux premières fondations tant civiles que religieuses de ce pays, sa droiture, son intégrité, l'étendue et la variété de ses connaissances, la position avantageuse qu'il occupait vis-à-vis des personnages les plus influents de la cour de France, suffiraient sans doute pour donner à sa parole la plus haute autorité. Mais ce qui ajoute encore une valeur singulière aux écrits de Champlain, c'est qu'il est pour ainsi dire le seul de nos plus anciens auteurs que l'on puisse regarder comme source historique proprement dite. Que nous apprend Lescarbot, par exemple, en dehors de ce qui

concerne l'Acadie ? Presque tous les détails qu'il nous donne sur le fleuve Saint-Laurent, sur Québec et sur le reste du Canada, il les emprunte à Champlain, quand il ne cite pas Cartier. Sagard lui-même, à part les renseignements qu'il a pu recueillir de la bouche des religieux de son ordre, ne parle souvent que d'après le récit de Champlain, qu'il s'approprie sans lui en tenir compte. Sagard, d'ailleurs, ne fit que passer en Canada; par conséquent, dans bien des cas, il ne peut guères que parler sur le témoignage d'autrui; ce dont nous sommes loin, du reste, de lui faire un reproche. Tandis que Champlain est témoin oculaire de presque tout ce qu'il rapporte; et que son récit a l'immense avantage d'être comme un journal fidèle et régulier, où se trouvent consignées tour à tour les découvertes et les fondations, la narration pure et simple des événements, et l'appréciation des fautes ou des succès qui les accompagnèrent.

La seule importance des ouvrages de Champlain suffisait donc pour en motiver une nouvelle édition. Mais à cette première raison venait s'en joindre une seconde : l'excessive rareté et par suite le prix exorbitant des éditions anciennes. On ne connaît qu'un seul exemplaire du Voyage de 1603, celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. L'édition de 1613 est si rare, qu'à peine pourrait-on en trou-

ver dix exemplaires dans tout le pays; encore n'y a-t-il que celui de la bibliothèque de l'Université Laval qui soit parfaitement complet, et qui renferme la *grande carte* de 1612, et les deux tirages de la *petite carte*. Nous avons nous-même, dans l'intérêt de la présente édition, payé cet exemplaire 500 fr. à Paris (somme que M. Desbarats a eu la générosité de nous rembourser plus tard). L'édition de 1619 est peut-être encore plus rare. Celle de 1632, que l'on trouve aussi très-difficilement, ne se vend pas moins de 200 fr., même sans la carte, et cette carte est si rare, qu'il n'y a, à notre connaissance, que l'exemplaire de la Bibliothèque Fédérale qui la renferme.

Il devenait donc absolument nécessaire de rendre plus accessible une source aussi féconde. Mais comment trouver, en Canada, les moyens de reproduire dignement un travail si considérable, illustré de tant de dessins et de cartes? Pareille entreprise était, ce semble, réservée à quelque société littéraire ou scientifique. De fait, le président de la Société Littéraire et Historique de Montréal, M. l'abbé H. Verreau, Principal de l'école normale Jacques-Cartier, ami dévoué de notre histoire, admirateur sincère de Champlain, avait formé, à peu près en même temps que nous, le projet d'une publication qui fût honneur au père de la patrie. Mais il nous semblait

que Québec devait se faire un devoir de publier les œuvres de son fondateur; et la Société Historique de Montréal non-seulement n'y mit point d'obstacle, mais voulut même contribuer en quelque sorte à encourager cette entreprise, en nous permettant d'utiliser les matériaux qu'elle avait déjà commencé à réunir.

C'était en 1858. Nous n'avions encore fait nous-même que quelques recherches préliminaires. Mais il était facile de prévoir dès lors deux difficultés, dont chacune pouvait à elle seule nous arrêter. Il fallait d'abord compter comme toujours avec les moyens pécuniaires; et, en second lieu, nous n'étions pas libre de disposer de tout le temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche aussi rude.

Une pensée généreuse, due à l'un de ces hommes qui savent s'élever au-dessus des préjugés du vulgaire, pour ne chercher dans l'histoire que la pure et franche vérité, vint tout à coup aplanir les obstacles, et donner une nouvelle vie à toutes nos espérances. En 1864, M. John Langton, lauréat d'Oxford, président alors de la Société Littéraire et Historique de Québec, voulut lui aussi élever un monument à la mémoire de Champlain. La faiblesse des ressources que pouvait mettre à sa disposition la Société Historique, et plus encore peut-être un sentiment de délicatesse que nous nous

serions fait un reproche de n'avoir point apprécié, furent les seules causes, croyons-nous, qui empêchèrent M. Langton de réaliser le plan qu'il avait fort à cœur. Néanmoins, cette heureuse pensée ne fut pas perdue; elle fit naître au sein de la faculté des Arts de l'Université Laval la louable ambition de réaliser quelque chose de plus grand et de plus parfait. Il fut décidé que l'Université, secondée par le Séminaire de Québec, accorderait son patronage à la publication des œuvres de Champlain telle que nous la méditons depuis plus de six ans.

M. Geo.-E. Desbarats, qui avait déjà bien accueilli M. Langton, voulut dès lors ne rien épargner pour répondre à l'encouragement de l'Université. Obligé plus tard de quitter Québec, il poussa la libéralité jusqu'à laisser à notre disposition tout un matériel bien assorti de caractères antiques, avec le personnel nécessaire pour compléter l'œuvre sous nos yeux. Enfin, la première édition était faite, les clichés transportés à Ottawa, l'impression presque terminée; lorsque un épouvantable incendie vint réduire en cendres l'atelier de M. Desbarats. Les seules épreuves tirées à Québec furent tout ce qui nous resta.

Des pertes aussi sensibles étaient bien de nature à faire échouer complètement une entreprise qui paraissait devoir être si peu rémunérative. Mais voilà

que tout à coup un redoublement de sympathie bien méritée vint ranimer le courage de M. Desbarats. Le 13 février 1869, il nous écrivait : “ Cher monsieur, vos raisons et la conduite du “ Séminaire à mon égard, sont trop bonnes, pour “ que je ne cède pas ; Champlain se réimprimera “ à Québec... Eh bien, Champlain m’aura coûté “ quelques trois mille louis ” (60,000 fr).

Pour nous, nous avons un tel sentiment des difficultés de notre travail, que nous n’étions pas fâché d’avoir à le refaire, ou du moins à le revoir en entier ; heureux de pouvoir encore profiter des judicieuses remarques de plusieurs amis ; heureux surtout d’avoir une occasion de réparer des inexactitudes ou des omissions qui avaient échappé à nos premiers efforts.

Nous avons maintenant à expliquer au lecteur la marche que nous avons cru devoir suivre dans cette réimpression des œuvres de Champlain.

1° Après un examen attentif des diverses éditions des voyages de l’auteur, il nous a paru nécessaire de les publier toutes en entier, parce qu’elles se complètent et s’expliquent les unes les autres. C’est pour n’avoir pas eu sous les yeux les éditions complètes de Champlain, que bien des auteurs ne l’ont pas compris.

2° Nous nous sommes fait une loi, nous pour-

rions dire un scrupule, de reproduire le texte absolument tel qu'il est dans les anciennes éditions, sans nous permettre même de supprimer les notes marginales, qui pourtant ne paraissent pas avoir toujours été faites par l'auteur; et notre fidélité sur ce point nous a porté à respecter jusqu'aux irrégularités d'orthographe et de typographie, parce que ces irrégularités mêmes jettent souvent du jour sur certaines questions qui peuvent avoir leur intérêt et leur importance.

3° Chaque fois que nous avons constaté une faute, soit erreur typographique, soit méprise de l'auteur, nous avons jeté au bas de la page les notes nécessaires ou opportunes, en laissant le texte conforme à celui de l'édition originale. C'est ici la partie de notre travail qui nous a le plus coûté de temps et de recherches. Telle faute quelquefois sera facile à corriger; mais, que l'on tourne la page, il faudra, pour reprendre l'auteur, savoir non-seulement ce qu'il a voulu dire, mais encore où en était la science à son époque, si l'on ne veut pas s'exposer à être injuste. Il est vrai que nous n'avons point borné là notre tâche; nous nous sommes efforcé d'éclaircir certains passages obscurs, ou qui le sont devenus par le changement des circonstances et des temps. Rien de plus facile que de laisser passer inaperçues les difficultés de ce genre; mais

approfondissez la question : il faut étudier les lieux, comparer les plans anciens et modernes, les concilier, les raccorder, recourir aux titres et aux documents primitifs; et, après un travail d'un grand mois, vous n'avez à mettre au bas de la page qu'une toute petite demi-ligne. Voilà, bien souvent, quels ont été la nature et le résultat de nos recherches.

Qu'il nous soit maintenant permis d'offrir nos remerciements les plus sincères à un grand nombre d'amis qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils, ou de leur puissant concours, en particulier à M. l'abbé Verreau, à M. J.-C. Taché, à M. l'abbé H.-R. Casgrain et à M. Ant. Gérin-Lajoie.

Nous devons encore un large tribut de reconnaissance à la mémoire de deux personnes que nous avons bien des raisons particulières de regretter : M. l'abbé Ferland, sur les lumières et l'expérience duquel nous avons appris à compter, et M. l'abbé E.-G. Plante, qui a tant contribué à cette présente édition par la générosité avec laquelle il a toujours mis complètement à notre disposition sa riche collection d'ouvrages sur le Canada et l'Amérique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

C H A M P L A I N

On peut dire que la vie de Champlain est tout entière dans ses œuvres. Il semblera donc peut-être superflu de mettre sa notice biographique en tête de ses ouvrages, surtout quand déjà tant d'écrivains de mérite lui ont consacré des pages remarquables.

Cependant, comme ces auteurs n'avaient à en parler que d'une manière plus ou moins incidente, suivant le cadre qu'ils s'étaient prescrit, nous avons cru devoir essayer de compléter leurs observations, et même de les corriger au besoin, tout en résumant ici ce qui se trouve trop épars dans nos notes, et en y ajoutant des remarques que le temps ou l'espace ne pouvaient alors nous permettre.

Champlain naquit en l'année 1567, si l'on en croit la *Biographie Saintongeoise*. Il est regrettable que cet ouvrage n'indique pas la source où cette date a été puisée ; car, jusque aujourd'hui, les chercheurs les plus infatigables n'ont encore pu

réussir à trouver son acte de naissance. Une chose digne de remarque, c'est que notre auteur, dans le cours de toutes ses œuvres, à travers le récit de tant d'événements divers, n'ait pas une seule fois trouvé l'occasion, ou jugé à propos de parler de son âge, même lorsqu'il était opportun de faire valoir ou de rappeler ses services passés. Cependant, si l'on n'a pas de preuve directe de l'exactitude de cette date donnée par la *Biographie Saintongeise*, on peut établir d'une manière au moins approximative, qu'elle n'est pas loin de la vérité.

Champlain nous apprend lui-même (1) qu'il était maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, sous le maréchal d'Aumont, qui mourut au mois d'août 1595. De là on peut conclure, que, peu de temps auparavant, vers 1592 peut-être, il devait avoir vingt-cinq ans ou environ ; puisqu'il occupait déjà un poste de confiance qui d'ordinaire ne se donne qu'à une personne de quelque expérience. Suivant ce calcul, sa naissance aurait donc eu lieu vers 1567.

La différence d'âge entre Pont-Gravé et Champlain, vient encore ajouter un certain degré de probabilité à la date assignée par le même ouvrage. Cette différence, quoiqu'elle ne soit nulle part donnée positivement, peut se déduire avec assez d'exactitude de plusieurs passages et entre autres de celui-ci : *Pour le sieur du Pont*, dit Champlain en 1619, *son âge me le ferait respecter comme mon père*. Cette manière de s'exprimer donne évidemment à entendre que Pont-Gravé avait au moins dix ou douze ans de plus que lui. Or, d'après Sa-

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

gard, Pont-Gravé avait alors environ soixante-cinq ans. Si l'on suppose que Champlain avait douze ans de moins, on trouve qu'il était, en 1619, âgé de cinquante-deux ans environ; ce qui reporte sa naissance à 1567.

Champlain naquit à Brouage en Saintonge. Suivant la même *Biographie Saintongeoise*, il était issu d'une famille de pêcheurs. Si cette assertion est fondée, il faut en conclure que ses parents réussirent, par leur mérite personnel ou par leur industrie, à s'élever au-dessus de leur humble profession; car, dans le contrat de mariage de Champlain, passé en 1610, son père, Antoine de Champlain, est qualifié *capitaine de la marine*(1). Le même document nous apprend que sa mère s'appelait Marguerite Le Roy. Il reçut au baptême le nom de Samuel(2); du moins, c'est le seul qu'il prenne dans le titre de ses ouvrages, et les documents contemporains s'accordent à ne lui en point donner d'autre.

Dès ses premières années, Champlain se sentit une vocation particulière pour la carrière aventureuse de la navigation. "C'est cet art," dit-il dans une épître adressée à la reine régente, et imprimée

(1) C'est là, suivant nous, toute la noblesse du père de Champlain. L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* prétend que, si Henri IV anoblit le fils, il anoblit aussi le père; et, pour le prouver, il invoque le passage suivant du même contrat de mariage: *noble homme Samuel de Champlain... fils de feu Antoine de Champlain vivant capitaine de la Marine*, qu'il cite comme suit: *homme noble de Champlain, fils de noble Antoine*. On remarquera que le texte du contrat ne dit pas *homme noble*, mais *noble homme*. A peu près toutes les familles du Canada, en recourant à leurs anciens titres, pourront constater qu'elles descendent de même d'un *noble homme* qui ne reçut jamais de lettres de noblesse.

(2) De ce que le nom de Samuel, donné à Champlain, était, paraît-il, inusité alors chez les catholiques, et en honneur chez les protestants, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* insinue que Champlain aurait bien pu naître calviniste. Il y avait, ce semble, une insinuation plus naturelle à faire: c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier; car son père s'appelait Antoine, et sa mère Marguerite, deux noms tout à fait catholiques.

au commencement de son édition de 1613, “qui m’a dès mon bas âge attiré à l’aimer, et qui m’a provoqué à m’exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l’océan.” Ce qui ne l’empêcha pas de profiter des occasions de s’instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits. On y trouve en effet, presque à toutes les pages, des observations judicieuses, qui attestent à la fois et de la variété de ses connaissances, et de la rectitude de son jugement.

La faveur constante dont il jouissait à la cour dès 1603; la pension et les grades dont le roi se plut à l’honorer, l’amitié et la protection d’hommes aussi distingués que le commandeur de Chaste, le comte de Soissons, le Prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour, le cardinal de Richelieu et beaucoup d’autres, montrent assez que son mérite et ses services ne tardèrent pas à être hautement appréciés. Avant même que le maréchal d’Aumont fût mort, c’est-à-dire, vers 1594, il était déjà maréchal des logis, et il continua à occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu’à la pacification de la Bretagne en 1598 (1).

Se trouvant sans emploi, et dans un désœuvrement qui n’allait guère à son âme active et aventurière, Champlain forma le projet de se rendre en Espagne, dans l’espérance d’y trouver l’occasion de faire un voyage aux Indes-Occidentales.

Un de ses oncles, le capitaine Provençal, “tenu pour un des bons mariniers de France, et qui pour

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer," se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner.

La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, "reconnu comme fort navire et bon voilier," fut retenu au service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui.

Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent avec les environs; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois.

Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet; lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico avait été pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion, pour faire le voyage des Indes.

Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général Dom Francisque Colombe,

pour prendre le commandement des vaisseaux que le roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain. Le général espagnol en parut fort aise; il lui promit sa faveur, et n'y manqua point dans les occasions.

Enfin au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.

Le voyage dura deux ans et deux mois. Champlain dans cet intervalle, eut le loisir de visiter en détail les lieux les plus intéressants tant aux Antilles, qu'à la Nouvelle-Espagne.

C'est ici que l'on commence à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi bien que les intérêts de la patrie. Non-seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants. Le Mexique surtout paraît avoir captivé toutes ses affections. " Il ne se peut voir, dit-il, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Nove-Espagne : grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial, qui ont les pâtures toujours fraîches; décorées de fort beaux fleuves et rivières, qui traversent presque tout le royaume; diversifiées de belles forêts rem-

plies des plus beaux arbres que l'on saurait souhaiter. Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue de choses si agréables n'étaient que peu au regard de celui que je reçus, lorsque je vis cette belle ville de Mexique" (Mexico). Puis il fait une description détaillée de toutes les richesses naturelles de ce royaume. Le plan de Mexico (pris en 1599) n'est pas le moins intéressant des soixante et quelques dessins qui accompagnent le *Voyage aux Indes*.

Champlain était de retour en Espagne vers le commencement de mars 1601. Le vaisseau dont il s'était chargé, dut être retenu encore quelque temps, avant de pouvoir faire voile pour un autre port. De manière qu'il ne rentra probablement en France que vers la fin de cette année, sinon au commencement de 1602.

Le rapport consciencieux et fidèle de son voyage aux Indes-Occidentales, fut sans doute ce qui engagea le roi Henri IV à accorder une pension à Champlain (1), et ce fut peut-être aussi pour la même raison que le commandeur de Chaste jeta les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés, et "dont je pourrais, dit Champlain (2), rendre de bons témoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose."

(1) Il semble, en effet, qu'au moment de son départ pour l'Espagne, il s'était décidé de lui-même sans alléguer aucun motif d'obligation particulière pour le roi, comme il le fait quand il s'agit d'entreprendre le voyage de 1603, mais simplement « pour ne demeurer oisif, se trouvant sans aucune charge ni emploi. » Il est vrai qu'il s'était proposé d'en « faire rapport au vrai à Sa Majesté » ; mais ce pouvait être là précisément le moyen qui lui parût alors le plus propre à obtenir quelque faveur de la cour.

(2) Édité. 1632, p. 45.

Après la mort du sieur Chauvin, M. de Chaste, ayant obtenu une nouvelle commission, chargea Pont-Gravé de la conduite d'un premier voyage d'exploration, "pour en faire son rapport, et donner ordre ensuite à un second embarquement," auquel il se joindrait lui-même en personne, décidé à consacrer le reste de ses jours à l'établissement d'une bonne colonie chrétienne dans cette partie du nouveau monde.

"Sur ces entrefaites, dit Champlain, je me trouvais en cour, venu fraîchement des Indes-Occidentales(1). Allant voir de fois à autre le sieur de Chaste, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurais agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient."

Pareille démarche, de la part d'un homme de l'âge et de l'expérience du commandeur de Chaste, était un témoignage bien flatteur de l'estime qu'il faisait de son mérite.

A cette demande, Champlain, à qui le roi avait depuis peu assuré une pension, répondit au commandeur que cette commission lui serait très-agréable, pourvu que Sa Majesté y donnât son consentement; ce que M. de Chaste se chargea volontiers d'obtenir. M. de Gesvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia en forme une lettre d'autorisation, "avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fit

(1) M. de Chaste dut commencer à s'occuper de son entreprise dès 1602, et Champlain ne fut probablement de retour en France que vers le commencement de cette même année.

voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

"Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau de du Pont, l'an 1603." Le vaisseau partit de Honfleur le 15 de mars, et relâcha au Havre-de-Grâce, d'où il put remettre à la voile dès le lendemain. Le voyage fut heureux jusqu'à Tadoussac, comme s'exprime l'édition de 1632, c'est-à-dire, que la traversée se fit sans accident ou sans malheur bien grave; car du reste elle fut passablement orageuse, et dura plus de deux mois; le vaisseau n'entra dans le havre de Tadoussac que le 24 de mai (1).

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins, cabanés à la pointe aux Alouettes au bas d'un petit côteau, attendaient l'arrivée des Français. Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux sauvages, et il les ramenait cette année, afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au-delà du *grand lac*. Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijou.

C'est ici que commence cette alliance que la plupart de nos historiens n'ont pas assez remarquée; alliance qui nous donne la clef d'une des grandes difficultés de notre histoire, et la raison véritable de l'intervention des armes françaises dans les démêlés des nations indigènes.

"L'un des sauvages que nous avons amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le

(1) Édit. 1603, p. 1 et suivantes.

bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis, qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus."

Jusqu'ici, on pourrait croire que l'orateur n'agit que comme simple particulier, et que ce silence profond n'est que l'effet d'une curiosité toute naturelle. Mais, que l'on pèse bien toutes les circonstances du récit de Champlain, et l'on y verra autre chose que des discours de bienvenue.

"La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donner à Pont-Gravé et à Champlain, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien petuné, il fit sa harangue à tous," dans laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié et la protection du grand chef des Français. Tout se termina par un grand festin, ou *tabagie*, et des danses solennelles.

Ces harangues prononcées devant une assemblée de mille personnes⁽¹⁾; cette cérémonie surtout de la présentation du calumet, suivant la coutume des sauvages, sont des preuves évidentes, que l'on entendait, de part et d'autre, s'engager à une alliance offensive et défensive que l'on regardait comme les préliminaires indispensables d'une tentative d'établissement comme le voulait faire le commandeur de Chaste.

Pont-Gravé et Champlain, avec quelques mate-

(1) Édit. 1603, p. 10.

lots, se jetèrent dans un petit bateau fort léger, et remontèrent le fleuve jusqu'au grand saut (Saint-Louis), afin d'examiner conjointement les lieux les plus favorables à une habitation, décidés à pousser leurs investigations, s'il était possible, jusqu'aux sources mêmes de la *grande rivière de Canada* ; ce qu'aucun européen n'avait encore pu exécuter.

Malgré la résolution de nos voyageurs, leur esquif, si léger qu'il fût, ne put franchir les bouillons impétueux du grand saut, et, il leur fallut mettre pied à terre pour en voir la fin. "Tout ce que nous pûmes faire, ajoute Champlain, en résumant lui-même ce voyage, fut de remarquer les difficultés, tout le pays, et le long de la dite rivière, avec le rapport des sauvages de ce qui était dans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, notamment du grand fleuve Saint-Laurent."

De retour à Tadoussac, comme la saison n'était pas encore bien avancée, Champlain voulut employer le temps qui lui restait, à explorer ce qu'il pourrait du bas du fleuve. En attendant que la traite fût terminée, il descendit à Gaspé, pour y recueillir quelques renseignements sur les mines de l'Acadie, et sur les différents postes de traite et de pêche. Ce petit voyage lui donna occasion de relever une bonne partie de la côte du nord depuis Moisie jusqu'au Saguenay.

Enfin le 16 d'août, le vaisseau quitta le havre de Tadoussac, et arrêta à Gaspé, pour avoir le rapport du sieur Prévert, sur les mines qu'il s'était chargé d'aller examiner par lui-même.

Arrivé à Honfleur, Champlain eut le chagrin d'apprendre la mort du commandeur de Chaste, dont les généreux desseins lui avaient donné de si belles espérances. "En cette entreprise, disait-il en 1632, avec son expérience de trente ans, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée."

Il ne tarda pas à se rendre auprès du roi, pour lui présenter le rapport de son voyage, avec une carte, qui malheureusement ne se retrouve plus aujourd'hui. Henri IV l'accueillit fort bien, et lui promit non-seulement de ne point abandonner le Canada, mais encore de prendre l'affaire sous sa protection.

Malheureusement, les jalousies et les rivalités menaçaient déjà, dès cette époque, de ruiner toute entreprise qui ne pourrait compter, pour se soutenir, que sur les profits de la traite. M. de Monts, successeur de M. de Chaste, fut le premier à en faire la triste expérience.

Le voyage qu'il avait fait avec M. Chauvin dès 1599; les souffrances et les privations auxquelles avaient été condamnés les quelques malheureux qui avaient consenti à hiverner à Tadoussac, l'avaient décidé à chercher un climat moins rigoureux. Champlain, qui avait encore présentes à son souvenir toutes les beautés du Mexique et des Antilles, ne dut pas être loin d'approuver ses idées. "M. de Monts, dit-il, me demanda si j'aurais agréable de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avais eu au dernier, s'était accru en moi; ce qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donnerait Sa Ma-

jesté, qui me le permit, pour toujours lui en faire fidèle rapport.”

Au printemps de 1604, Champlain fut donc chargé de conduire la petite colonie vers des régions plus méridionales, et M. de Monts, pour mieux assurer son choix, voulut suivre l'expédition en personne. Le temps fut si favorable, qu'au bout d'un mois on était au cap de La Hève. Mais, M. de Monts n'ayant pas eu, comme M. de Chaste, la précaution de faire explorer les lieux à l'avance, la grande moitié de l'été se passa à chercher un lieu qui fût du goût de tout le monde.

Enfin, après avoir parcouru avec l'auteur toutes les côtes d'Acadie, pénétré jusqu'au fond de la baie Française (Fundy), il s'arrêta à une petite île “qu'il jugea d'assiette forte et à proximité d'un terroir qui paraissait très-bon(1).” Mais le manque d'eau douce et les ravages du scorbut le firent bientôt changer de résolution, et transporter ses colons au port Royal, dont il avait déjà, avec l'auteur, remarqué les avantages et les beautés naturelles.

Pendant les trois années qu'il passa à l'Acadie, Champlain donna de nombreuses preuves de l'in-fatigable activité de son esprit. Dès l'automne de 1604, il avait visité, avec M. de Monts lui-même, la côte des Etchemins, c'est-à-dire, une bonne partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le printemps suivant, il continua cette exploration jusqu'au-delà du cap Cod. Mais, dans toute cette étendue de pays, M. de Monts ne trouva rien de

(1) Cette île est située à quelques milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Scoudic. On donna le nom de Sainte-Croix tant à l'île qu'à la rivière.

préférable au port Royal, où dès lors il résolut de transporter son habitation (1605). L'année suivante, Champlain recommença le même voyage avec M. de Poutrincourt, qui trouvait peut-être M. de Monts trop difficile, et qui voulait du reste pousser les découvertes encore plus loin. Cette fois, nos voyageurs doublèrent le cap de Malbarre, et s'en revinrent sans être guère plus avancés.

L'hiver passé à Port-Royal fut beaucoup moins pénible, grâce aux précautions que l'on prit, et au bon ordre qui régna constamment dans l'habitation. "Nous passâmes, dit Champlain, cet hiver fort joyeusement, et fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bon-Temps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on eût pu user." Cet ordre consistait à faire passer à tour de rôle par la charge de maître-d'hôtel tous ceux de la table de M. de Poutrincourt; ce qui ne manqua pas de créer une espèce d'émulation, à qui ferait à la compagnie le meilleur traitement.

Malheureusement pour M. de Monts, les affaires n'allaient pas si bien de l'autre côté de l'Océan. Son privilège lui avait suscité un orage auquel il était moralement impossible de résister. Les Bretons et les Basques se répandirent en plaintes amères, prétendant qu'on allait ruiner le commerce et la navigation, amoindrir le revenu des douanes du royaume, et réduire à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient point d'autre moyen de subsistance. "Le sieur de Monts ne sut si bien faire, que la volonté du roi ne fût détournée par

quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes au dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien." Comme compensation de plus de cent mille livres qu'il avait dépensées depuis trois ans, et des peines infinies qu'il s'était données pour fonder un établissement solide et durable en Amérique, "il lui fut accordé six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iraient trafiquer des pelleteries. C'était, remarque Champlain, lui donner la mer à boire, la dépense devant surmonter la recette. Hé, bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là?"

De retour en France en 1607, Champlain alla trouver M. de Monts, lui fit un rapport fidèle de ses voyages et de tout ce qui s'était passé à Port-Royal depuis son départ. Il avait pris un plan de l'habitation de Sainte-Croix, de celle de Port-Royal, et fait en même temps la carte de tous les lieux les plus remarquables qu'il avait visités, tant avec lui qu'avec M. de Poutrincourt : l'île Sainte-Croix, le port Royal, le port aux Mines (Havre-à-l'Avocat), l'entrée de la rivière Saint-Jean et du Kénébec, la baie de Saco, de Gloucester, de Plymouth, de Nauset et de Chatam, sans compter plusieurs havres de la côte d'Acadie, comme La Hève, le port au Mouton et le port Rossignol.

Malgré toutes ses pertes et ses désappointements, M. de Monts ne se découragea point. Il fit part à

Champlain des nouveaux desseins qu'il avait formés. Celui-ci, qui avait maintenant une juste idée de la position des lieux et des avantages qu'on pouvait y trouver, lui conseilla cette fois "de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, où le commerce et trafic pouvaient faire beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces; joint qu'il y a peu de sauvages, et que l'on ne pourrait, de ce côté, pénétrer jusque parmi les nations sédentaires qui sont dans l'intérieur du pays, comme on pourrait faire par le Saint-Laurent."

M. de Monts, reconnaissant la sagesse de cet avis, suivit le parti que lui proposait Champlain. Le privilège exclusif de la traite lui fut accordé de nouveau, quoique pour un an seulement, et, au printemps de 1608, il équipa deux vaisseaux. Pont-Gravé, "député pour les négociations avec les sauvages du pays, prit les devants pour aller à Tadoussac; Champlain, que M. de Monts honora de sa lieutenance, partit après lui avec toutes les choses nécessaires à une habitation."

Champlain arriva à Québec le 3 juillet; "où étant, dit-il, je cherchai lieu propre pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé, que la pointe de Québec (1), ainsi appelé des sauvages, laquelle était remplie de noyers."

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 125 et suivantes, prétend que « Champlain se fût probablement établi à Montréal en 1608, s'il en eût connu alors les avantages. » — Sans doute, Champlain ne pouvait connaître à fond dès cette époque, tous les avantages et la richesse naturelle de Montréal, ou du Grand-Saut,

Aussitôt une partie des ouvriers est employée à abattre les arbres pour y faire l'habitation, à scier le bois, à creuser les caves et les fossés; les autres furent envoyés à Tadoussac, pour en rapporter le reste des approvisionnements.

Pendant qu'on jetait ainsi les fondations de la ville de Québec, un malheureux complot faillit étouffer la colonie dès son berceau. Un serrurier normand, nommé Jean Duval, mécontent de la nourriture et dégoûté du travail, forma le projet d'assassiner Champlain, et d'aller ensuite se donner "aux Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac." Il réussit à s'assurer le concours de quatre autres, "qui promirent chacun de faire en sorte d'attirer le reste à leur dévotion." Ils en étaient à chercher l'occasion favorable, lorsqu'un des conjurés, Antoine Natel, découvrit toute la trame. On saisit les quatre coupables, Champlain institua une espèce de jury, composé de Pont-Gravé, du capitaine du vaisseau, du chirurgien, du maître, du contre-maître et de quelques autres. Le chef de la conspiration fut exécuté, pour servir d'exemple, et les autres renvoyés en France, pour y subir leur procès. "Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir."

Pont-Gravé reconduisit les vaisseaux en France,

comme on disait alors. Cependant nous croyons qu'il en savait assez pour se décider sagement sur le choix qu'il avait à faire. « L'air, dit-il entre autres choses dès 1603, y est plus doux et tempéré, et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse vu. » Il est donc évident que, s'il eût cherché avant tout un terroir uni et facile à cultiver, il suffisait de remonter soixante lieues plus haut; mais, comme il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, il jugea que Québec était déjà assez loin de Tadoussac, et présentait d'ailleurs une position unique pour s'y fortifier et s'y maintenir contre un coup de main. Ces raisons seules étaient d'un grand poids, et Champlain en avait peut-être encore bien d'autres que nous ne pouvons qu'entrevoir, ou même que nous ne connaissons pas.

et Champlain demeura avec vingt-sept ou vingt-huit personnes pour continuer les travaux commencés.

“ Le site que choisit Champlain, dit M. l'abbé Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France Nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique.”

Québec avait encore une autre épreuve à subir. Le scorbut et la dissenterie lui enlevèrent, pendant l'hiver, les trois quarts de ses premiers fondateurs. Quand les vaisseaux revinrent au printemps, vingt personnes avaient succombé à cette cruelle maladie.

Le 7 juin 1609, Champlain, laissant pour commander à sa place le sieur Desmarais, alla rejoindre Pont-Gravé à Tadoussac.

Ce n'était pas tout d'avoir fondé, à plus de cent

lieues dans le fleuve, une frêle habitation qu'un souffle pouvait anéantir; il fallait étudier le pays, lier de nouvelles connaissances avec les tribus environnantes, sans l'amitié ou le concours desquelles tout essai d'établissement était absurde et impossible. C'est pourquoi, dès l'arrivée des vaisseaux, Champlain ne voulut rien entreprendre sans avoir l'avis de Pont-Gravé, dont il connaissait mieux que personne la longue expérience. Il fut résolu qu'il suivrait, avec une chaloupe de vingt hommes, les Montagnais et les nations alliées jusqu'au pays des Iroquois, tant pour les assister contre ces ennemis irréconciliables, que pour continuer les découvertes commencées.

Les Montagnais ne manquèrent pas de représenter à Champlain, qu'on leur avait promis solennellement (dès 1603) du secours contre les Iroquois. En 1608, il en avait été empêché par les travaux qu'il fallait surveiller; mais, cette année, les Algonquins et les Hurons se joignirent aux Montagnais pour lui rappeler que Pont-Gravé et lui leur avaient témoigné, il n'y avait pas encore dix lunes, le désir de les assister dans une guerre regardée comme indispensable. C'était en effet le moment ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours. Champlain les suivit donc avec ses quelques français(1). La pe-

(1) L'auteur de *l'Hist. de la Colonie française en Canada* suppose à Champlain, dans cette expédition et les suivantes, des motifs qu'on ne prêterait pas même à un marchand honnête. « On ne sera pas étonné, dit-il, que l'intérêt des marchands l'ait déterminé à « s'armer contre ces barbares, si l'on considère ce qu'il raconte lui-même à l'occasion « du vaisseau rochelais... qui se perdit, et qui n'aurait pu être pris, dit Champlain, « qu'avec la perte de nombre d'hommes. Si, pour quelques pelleteries, on était résolu « de verser le sang français, il n'est pas étonnant que, dans l'espérance de s'assurer le

tite armée remonta la rivière des Iroquois (ou de Sorel), et s'avança avec précaution jusqu'à une assez grande distance dans le lac qui depuis a toujours porté le nom de Champlain.

Le soir du 29 juillet, sur les dix heures, on rencontra l'ennemi. Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. « La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures de part et d'autre. » Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des principaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient avant tout sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain « leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de

« commerce de cette sorte de marchandise, Champlain n'ait pas craint de répandre le « sang des sauvages. » Puis, au lieu de résumer impartialement ces deux expéditions, il n'en cite isolément que juste deux passages, qui, séparés du contexte, sont de nature à laisser croire au lecteur, que Champlain était allé à la guerre autant pour le plaisir cruel de répandre le sang, que pour remplir un devoir envers les nations alliées. — Nous avons relevé en son lieu (Édit. 1632, première partie, p. 239) l'injuste appréciation que cet auteur fait du passage dont il s'appuie. Qu'il nous suffise ici de faire une comparaison qui, suivant nous, ne manque pas de justesse. Le commandant de la *Canadienne* est chargé de croiser dans le golfe tout l'été pour y protéger nos pêcheries ; s'il attaque un vaisseau pris en flagrant délit, ou méprisant son droit et son autorité, dira-t-on qu'il est prêt à verser le sang américain pour l'appât de quelques morues ? Il est une chose, au reste, qu'on ne devrait pas oublier, quand il s'agit des premières tentatives d'établissement en Amérique : c'est que le commerce de la pêche et de la traite des pelleteries était alors le seul moyen de soutenir de pareilles entreprises. La France, à cette époque, ne s'occupait guère plus du Canada, que le Canada lui-même ne se préoccupe aujourd'hui de fonder une colonie à la baie d'Hudson ; et, si l'on accorda des commissions à M. Chauvin, à M. de Chaste, à M. de Monts, c'est uniquement parce qu'ils le demandèrent.

leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté ; qu'indubitablement ils les déferaient tous."

Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble, quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des français caché dans le bord du bois, tira un second coup, et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés.

M. de Monts avait écrit à Champlain toutes les difficultés que lui suscitaient les marchands bretons, basques, rochelais et normands ; l'habitation, du reste, lui demeurerait, par convention faite avec ses associés. Champlain crut donc à propos de repasser en France, et laissa à Québec, de l'avis de Pont-Gravé, "un honnête homme appelé le capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander en sa place."

La commission de M. de Monts venait d'être une seconde fois révoquée. Cependant, il ne se rebuta pas encore ; le rapport que lui fit Champlain de ses nouvelles découvertes, et des heureuses dispositions des sauvages, l'engagea à ne point renoncer à un si noble dessein. "Il se délibéra d'aller à Rouen trouver ses associés, les sieurs Collier et

Legendre, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire l'année suivante. Ils résolurent de continuer l'habitation, et parachever de découvrir dans le grand fleuve Saint-Laurent, suivant les promesses des Ochatéguins [ou Hurons], à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres, comme on leur avait promis."

M. de Monts s'en retourna à Paris avec Champlain, et essaya d'obtenir privilège au moins pour les "nouvelles découvertes que l'on venait de faire, où personne auparavant n'avait encore traité; ce qu'il ne put gagner, quoique les demandes et propositions fussent justes et raisonnables. Il ne laissa pas pourtant de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avait que toutes choses réussissent au bien et honneur de la France."

Avant de repartir pour le Canada, Champlain voulut savoir de M. de Monts s'il n'était point d'avis qu'il hivernât à Québec; celui-ci remit le tout à sa discrétion.

Il s'embarqua à Honfleur dès le 7 de mars 1610, "avec quelque nombre d'artisans." Les Montagnais l'attendaient à Tadoussac, impatients de savoir s'il les accompagnerait dans une nouvelle campagne contre les Iroquois. Il les assura qu'on était toujours dans la disposition de leur prêter main-forte, pourvu que de leur côté ils tinssent la parole qu'ils lui avaient donnée, "de le mener découvrir les Trois-Rivières, jusqu'à une grande mer dont ils lui avaient parlé, pour revenir par le Saguenay à Tadoussac." Ils répondirent qu'ils avaient encore cette volonté; mais que ce voyage ne pou-

vait se faire que l'année suivante. Ce retard contrariait Champlain. "Toutefois, dit-il, j'avais deux cordes à mon arc, les Algonquins et les Ochatéguins m'ayant aussi promis de me faire voir leur pays, le grand lac, quelques mines de cuivre et autres choses, si je consentais à les aider dans leurs guerres."

Il monta donc aux Trois-Rivières, où étaient déjà rendus les Montagnais. Un parti d'Algonquins devait venir les rejoindre à la rivière des Iroquois.

Cette fois, on trouva les ennemis fortifiés, et entourés d'une barricade "faite de puissants arbres arrangés les uns sur les autres en rond." La résistance fut longue et vigoureuse. Champlain, dès le commencement du combat, fut blessé d'un coup de flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et pénétra dans le cou; ce qui ne l'empêcha pas cependant "de faire le devoir." Enfin nos guerriers, encouragés par un renfort que leur amena le brave Des Prairies, parvinrent à rompre la barricade; tout fut tué, ou noyé dans la rivière, à la réserve de quinze, qui furent faits prisonniers (1).

Les Algonquins consentirent à emmener avec eux un jeune français, à condition que Champlain accepterait en échange un jeune sauvage, nommé Savignon, pour lui faire voir la France.

Après avoir fait achever la palissade de l'habitation; Champlain, qui avait appris la nouvelle des troubles arrivés à Brouage, et de la mort du roi

(1) Qui croirait qu'un auteur s'est bien donné la peine de faire toute une dissertation pour prouver, ou du moins pour faire semblant de prouver, « comment on peut justifier Champlain du meurtre des Iroquois », dans ces deux premières expéditions? — Voir *Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 138 et suiv.

(Henri IV), se décida à repasser la mer encore cette année. Du Parc, qui avait déjà hiverné avec le capitaine Pierre Chavin, demeura commandant de la place. Toute sa garnison se composait de seize hommes.

Dans les derniers jours de l'année 1610, Champlain, engagé depuis plus de dix ans dans de longs voyages ou des expéditions aventureuses, conclut une alliance qui semble avoir été ménagée par le concours de M. de Monts. "Le 27 décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent, comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calvinisme; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr, et se faisait gloire d'être catholique sincère; cette union fut cependant heureuse. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada" (1).

(1) Ferland, cours d'Hist. du Canada. — Voir Pièces justificatives, n. xxxi, et Chroniques de l'Ordre des Ursulines, Vie de madame de Champlain.

Dès le premier mars 1611, Champlain et Pont-Gravé repartirent pour le Canada. La traversée fut longue et périlleuse. En approchant du Grand-Banc, le vaisseau se trouva enveloppé de brumes épaisses, au milieu d'énormes banquises de glaces. Nos voyageurs furent ainsi entre la mort et la vie pendant plus de deux mois, et n'arrivèrent à Tadoussac que le 13 de mai.

A Québec, Du Parc et ses compagnons avaient passé un fort bon hiver, sans maladie, ni accident.

Champlain se rendit immédiatement au Grand-Saut, où il arriva le 28, ramenant avec lui Savignon. Les Algonquins devaient y être rendus dès le 20, mais n'arrivèrent que le 13 de juin.

Les traiteurs, qui, l'année précédente, étaient montés au-devant des sauvages, jusqu'au cap de la Victoire(1), se rendirent cette année (1611) jusqu'au Grand-Saut. Une des raisons qui les fit aller si loin, fut sans doute d'épargner à ceux qui descendaient à la traite les dangers d'un long voyage et les attaques des Iroquois; mais la rivalité des marchands était surtout ce qui les faisait courir à la rencontre de ces barbares, pour enlever plus tôt leurs riches pelleteries.

En attendant l'arrivée des sauvages, Champlain s'occupa à faire une exploration plus complète des environs du Grand-Saut, "afin de trouver un lieu convenable pour la situation d'une habitation, et d'y préparer une place pour y bâtir(2). Je considérai,

(1) Ainsi a-t-on désigné longtemps l'une des pointes voisines de Sorel du côté de l'ouest, et, par extension, les environs de Sorel. C'était apparemment en mémoire de la victoire de 1610, remportée à une petite distance de l'entrée de la rivière.

(2) Édit. 1613, p. 242.

dit-il, fort particulièrement le pays; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai point de lieu plus propre, qu'un petit endroit qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau; car, plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place-Royale), y a quantité de petits rochers, et basses qui sont fort dangereuses... Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite Place-Royale, pour la rendre unie et prête à y bâtir."

Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations; et, en désignant d'avance l'emplacement de la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la grandeur de ses projets.

L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année, tous les sauvages qui vinrent à la traite, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue, était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile, et à la lumière de la civilisation.

Aussitôt arrivé en France, Champlain se hâta d'aller trouver M de Monts, pour lui faire con-

naître les belles espérances qu'on pouvait se promettre des Algonquins et des Hurons, pourvu qu'on leur prêtât du secours dans leurs guerres, comme il leur avait été promis. Mais les associés, fatigués des dépenses, ne voulurent plus continuer l'association, parce que, sans privilège, le commerce devenait ruineux. "M. de Monts convint alors avec eux de ce qui restait en l'habitation de Québec, moyennant une somme de deniers qu'il leur donna pour la part qu'ils y avaient, et envoya quelques hommes pour la conservation de la place, en attendant qu'il pût obtenir une commission. Mais des affaires de conséquence lui firent abandonner sa poursuite," et il remit la chose entre les mains de Champlain.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les vaisseaux de la Nouvelle-France (1612). Ils rapportèrent que les sauvages, cette année, étaient descendus au saut Saint-Louis au nombre de plus de deux cents, avec l'espérance d'y rencontrer l'auteur; qu'ils avaient paru fort contrariés de ne pas l'y voir, après les espérances qu'il leur avait données. On les avait assurés qu'il tiendrait sa promesse, et reviendrait l'année suivante; ce qu'il fit en effet. Mais certains traiteurs, poussés par la jalousie et l'esprit de lucre, ne manquèrent pas de profiter de cette circonstance, pour faire courir de faux bruits, et allèrent jusqu'à assurer à ces peuples que Champlain était mort, et qu'ils ne devaient plus compter sur son retour.

Champlain, cependant, travaillait activement à remédier à tous ces désordres. Il jugea que le plus

sûr moyen de faire réussir une entreprise qui intéressait l'honneur de la religion et de la France, était de mettre la nouvelle colonie sous la protection de quelque personnage d'influence, et s'adressa au comte de Soissons, "prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises, lui remontrant l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, et la ruine totale dont elle était menacée au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulût relever. Le comte promit, sous le bon plaisir du roi, d'en prendre la protection."

Champlain présenta, en conséquence, une requête au roi et à son conseil; et obtint que le comte de Soissons serait nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres de commission en date du 8 octobre 1612 (1), et, le 15 du même mois, l'auteur était nommé son lieutenant. Malheureusement, le comte de Soissons mourut quelques jours après, et le prince de Condé, qui lui succéda, était trop impliqué dans les troubles politiques, pour être bien utile à l'avancement de la colonie.

De nouvelles difficultés, suscitées "par quelques brouillons, qui n'avaient cependant aucun intérêt en l'affaire," retardèrent tellement la publication du privilège et des règlements de la nouvelle association, qu'il fut impossible à Champlain de rien faire encore cette année (1613) pour l'habitation de Québec, "dans laquelle il désirait mettre des

(1) Moreau de Saint-Méry, Lettres du duc d'Anville. (Voir Édit. 1613, p. 285, note 1.)

ouvriers pour la réparer et l'augmenter." De sorte, qu'il fallut, pour le moment, se contenter de passe-ports, que le prince donna pour quatre vaisseaux prêts à faire voile, lesquels s'engageaient à fournir chacun quatre hommes pour la continuation des découvertes.

Le voyage de 1613 fut pour l'auteur une déception, quoiqu'il n'ait pas été un des moins utiles. Champlain eut un moment l'espoir de trouver enfin le fameux passage du Nord-Ouest tant cherché par tous les navigateurs.

Un de ceux qui étaient retournés du Canada en 1612, nommé Nicolas de Vignau, lui assura que le lac où l'Outaouais prenait sa source, se déchargeait dans la mer du Nord, sur le rivage de laquelle il disait avoir vu de ses propres yeux les débris d'un vaisseau et les chevelures de quatre-vingts anglais qui formaient l'équipage. Ce récit paraissait d'autant plus vraisemblable, que les Anglais avaient tout récemment poussé leurs courses aventureuses jusque dans les profondeurs de la baie d'Hudson. Le chancelier de Sillery, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres personnes graves, furent d'avis que Champlain ne devait pas négliger de voir la chose en personne.

Il partit donc de l'île Sainte-Hélène le 27 de mai 1613 avec quatre français et un sauvage, et remonta l'Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'Isle, c'est-à-dire jusqu'à l'île des Allumettes. Tessouat, qui avait déjà fait la connaissance de l'auteur les années précédentes, reçut cette visite inattendue et inespérée

avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Il prépara un grand festin, pour souhaiter la bienvenue à ces hôtes extraordinaires. Tous les principaux chefs devaient s'y trouver, et là Champlain leur ferait connaître ses intentions et le but de son voyage.

Le repas fini, il fallut, suivant la coutume, fumer le calumet pendant une demi-heure; après quoi, Champlain leur exposa, qu'il était venu d'abord pour les visiter et lier avec eux une amitié encore plus durable, mais aussi pour leur demander ce qu'ils lui avaient déjà promis, c'est-à-dire, de lui faciliter le voyage de la mer du Nord, que de Vignau prétendait avoir vue l'année précédente.

De Vignau, qui n'avait jamais été plus loin que la cabane de Tessouat, ne pouvait plus échapper à une conviction des plus humiliantes et des plus terribles. Tessouat et les autres capitaines, indignés d'une si impudente imposture, s'écrièrent "qu'il le fallait faire mourir, ou qu'il dît celui avec lequel il y avait été, et qu'il déclarât les lacs, rivières et chemins par lesquels il avait passé." De Vignau n'avait garde d'accepter un pareil défi; il avait toujours compté que les difficultés incroyables d'un pareil voyage effraieraient Champlain, où qu'enfin quelque obstacle insurmontable finirait par lasser son courage, et qu'ainsi, après avoir fait sans dépense le voyage du Canada, il n'en toucherait pas moins la récompense promise à sa prétendue découverte.

"Après avoir songé à lui," il se jeta à genoux

aux pieds de Champlain, et demanda son pardon. “Ainsi transporté de colère, dit l’auteur, je le fis retirer, ne le pouvant plus endurer devant moi.” Les Algonquins voulaient absolument en faire bonne justice, et, si Champlain ne leur eût défendu de lui faire aucun mal, ils l’eussent infailliblement mis en pièces.

Cette expédition, quoique manquée dans son objet principal, eut néanmoins un excellent résultat. Tous ces peuples, l’année précédente, avaient été si mécontents des traiteurs, qu’ils avaient pris la résolution de ne plus descendre; et il fallut tout l’ascendant que Champlain avait sur eux pour les ramener à de meilleures dispositions.

De retour en France, Champlain s’occupa de mener à bonne fin les négociations qui n’avaient pu se terminer avant le départ des vaisseaux, et réussit enfin à former une puissante compagnie, qui devait se composer des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle; mais les Rochelois furent si longtemps à accepter les conditions, qu’on les laissa de côté; les Normands et les Bretons “prirent l’affaire moitié par moitié.”

A peine cette société des marchands était-elle formée, que quelques malouins incommodes, fâchés de ne s’être pas présentés à temps, et ne pouvant contester les droits de la compagnie, eurent l’adresse de faire insérer “au cahier général des états” un article demandant que la traite fût libre pour toute la province. Champlain, voyant encore sur le point d’échouer un projet qui semblait promettre un meilleur avenir à sa chère colonie, alla trouver

le prince de Condé, et lui représenta l'intérêt qu'il avait à ne point laisser annuler un privilège aussi nécessaire. Il plaida si bien la cause, que la société fut maintenue dans ses droits.

Non content d'assurer le progrès matériel de la Nouvelle-France, Champlain s'occupait en même temps à lui procurer un bien encore plus précieux que tous les avantages temporels. Le spectacle de tant de peuples sans foi, ni loi, sans dieu et sans religion, comme il avait pu le constater dans tous ses voyages, avaient excité dans son âme une immense compassion pour ces pauvres et malheureux infidèles. "Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu." Ce qui l'avait empêché jusque-là d'exécuter ce saint projet, "c'est qu'il fallait faire une dépense qui eût excédé ses moyens"; et il comprenait mieux que personne la difficulté de pourvoir aux frais et à l'entretien d'une mission, surtout avec une compagnie dont plusieurs des membres étaient calvinistes.

Ayant eu occasion de s'en ouvrir à plusieurs, et entre autres au sieur Houel, celui-ci lui suggéra de s'adresser aux Récollets, lui promettant son appui et toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du provincial, le P. du Verger. Afin de faciliter cette bonne œuvre, Champlain alla lui-même trouver les cardinaux et les évêques qui s'étaient rendus à Paris pour la tenue des états généraux, et réussit à recueillir une somme de près de quinze cents livres pour l'achat des choses les plus nécessaires.

Toute l'année 1614 fut ainsi employée à consolider les règlements de la compagnie des marchands, et à préparer les voies aux missionnaires. Enfin, au printemps de 1615, Champlain repartit de France avec quatre religieux récollets : le P. Denis Jamay, commissaire, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron et un frère, nommé Pacifique du Plessis. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 de mai.

Aussitôt que les barques furent prêtes, Champlain se rendit à Québec, où, de concert avec le P. Dolbeau, il détermina l'emplacement de la première église du pays, et du logement des Pères qui devaient la desservir.

L'habitation occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guères que la largeur de la rue Saint-Pierre; en arrière il fallait laisser un passage. Enfin du côté du Saut-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville; une chapelle, placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place, sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable; l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain,

offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

Moins d'un mois après, le 25 de juin 1615, le P. Dolbeau y disait la première messe, et les offices continuèrent à s'y célébrer régulièrement tous les dimanches.

Cette année enfin, après tant de retards et de désappointements, Champlain put réaliser et compléter ce qu'il n'avait pour ainsi dire qu'ébauché en 1613, l'exploration des pays de l'ouest, et un commencement de colonie chez les Hurons.

Toutes ces entreprises, cependant, ne pouvaient être menées à bonne fin, que par le moyen et le concours des nations indigènes. Cette année, plus que jamais, les sauvages descendus à la traite, représentèrent vivement à Champlain, que, si on ne leur prêtait un secours efficace, il devenait de plus en plus impossible de quitter leur pays, pour venir de si loin s'exposer aux embûches que leur tenaient continuellement les Iroquois.

« Sur quoi, dit l'auteur, le sieur du Pont et moi avisâmes qu'il était très-nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertures, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au christianisme(1).

(1) L'auteur de *l'Hist. de la Colonie française en Canada* a bien soin de tronquer ce texte, et d'en retrancher ce qui non-seulement justifie Champlain, mais encore est tout à sa louange. On conçoit qu'avec de pareils moyens, il est facile de tirer des conclusions comme celle-ci : « Cette campagne avait été entreprise pour un motif d'intérêt particulier, et elle tourna au grand désavantage de la religion et à celui de la France » (t. I, p. 141) ; et cela, suivant le même auteur, parce que « les Français étaient allés

Le chemin à suivre pour éviter les embûches des Iroquois, était excessivement long et pénible. Il fallait remonter l'Outaouais avec ses rapides, passer par le lac Nipissing, pour prendre ensuite le cours de la rivière des Français. Le pays des Hurons était, comme on sait, situé au fond de la baie Georgienne, à l'ouest du lac Simcoe.

Champlain rejoignit au pays des Hurons les quelques français qui étaient partis un peu auparavant avec le P. le Caron. Pendant les longs préparatifs de l'expédition projetée contre les Iroquois, il parcourut toutes les bourgades huronnes, observant attentivement les beautés du pays et les mœurs et coutumes des habitants.

L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis.

Un corps de cinq cents guerriers carantouanais qui devait venir faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent sur le fort sans aucun ordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile.

attaquer les Iroquois avec des armes à feu, incendier leur village » (jusqu'alors aucun village iroquois n'avait été incendié), « et répandre le sang des Iroquois, sans que ceux-ci leur eussent jamais fait aucun mal ni donné quelque juste sujet de plainte. » L'injustice de cette remarque est trop palpable, pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus les palissades.

Quelques-uns voulaient qu'on attendît le renfort des Carantouanais; mais l'auteur, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât aux ennemis le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut.

L'indiscipline des sauvages fit tout manquer; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux blessures à la jambe et au genou.

Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible; et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

L'armée fut de retour à Cahigué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte Darontal (ou Atironta), se rendit à Carhagouha pour y revoir le P. le Caron. Ils partirent tous deux ensemble le 15 février, et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là, ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahouat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation Neutre (les Attiouandaronk).

Enfin, le printemps venu, Champlain se fit reconduire à Québec, où l'on était fort inquiet sur son sort. Avant le départ des vaisseaux, il fit agrandir l'habitation de plus d'un tiers, et en augmenta les fortifications. "Nous fîmes, dit-il, le tout bien bâtir de chaux et sable, y en ayant trouvé de très-bonne en un lieu proche de la dite habitation." (1)

Le prince de Condé venait d'être arrêté, le premier de Septembre 1616. Champlain se douta bien que les ennemis de la société profiteraient de sa détention, pour exciter de nouveaux troubles et faire annuler la commission. Il ne cessait de remontrer aux marchands, que, si l'on ne prenait les moyens d'augmenter et de fortifier Québec, la traite finirait par leur être enlevée de force. Les associés objectaient, que les dépenses annuelles étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées : M. de Monts n'était qu'un simple "gentilhomme, qui n'avait pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie, dans le conseil de Sa Majesté; mais que maintenant ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous sous le bon plaisir du roi."

(1) Il est probable que le fourneau dont on se servit pour cuire la chaux à cette époque, est le même que celui dont fait mention un acte de concession du 20 septembre 1649 (Acte de conc. à Dame Gagner). Ce fourneau paraît avoir été situé entre l'ancien cimetière et le terrain actuel de la Chambre d'Assemblée.

Deux années se passèrent, sans qu'il se fît beaucoup de progrès.

En 1617 et en 1618, Champlain revint au Canada. Mais le manque de secours laissait toujours l'habitation dans le même état de langueur.

A force de persévérance, il obtint enfin, pour l'année 1619, quelques munitions de guerre, et des provisions de bouche; la compagnie s'engageait à envoyer quatre-vingts personnes, "y compris le chef, trois pères récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs."

L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut tenue. Cependant, on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilège fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada; tandis que les catholiques se réjouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec (1).

Franç, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au sujet de leur conduite. Aussi voulurent-ils se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pont-Gravé resterait à Québec, revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espé-

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

raient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation ; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis ; que le sieur de Pont-Gravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits⁽¹⁾ ; “ qu'il n'entendait faire le voyage qu'avec la même autorité qu'il avait eue auparavant ; autrement, qu'il protestait tous dépens, dommages et intérêts contre eux, à cause de son retardement.”

La-dessus, il leur présenta une lettre dans laquelle le roi insistait sur l'exécution de ce qu'ils avaient promis, et leur marquait sa volonté expresse que la compagnie fournît à Champlain ce qui lui serait nécessaire, tant pour l'habitation, que pour les découvertes.

Les marchands s'obstinèrent, et Champlain, qui s'était préparé à passer au Canada avec sa famille, se vit contraint de retourner à Paris, après avoir fait sa protestation. “ Nous voilà à chicaner,” dit-il ; et, avec son activité et son énergie ordinaires, il se rend à Tours, pour y suivre l'affaire devant le conseil. “ Après avoir bien débattu, ajoute-t-il, j'obtiens un arrêt de messieurs du conseil, par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec, qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défenses aux associés de me troubler ni empêcher en la

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

fonction de ma charge; lequel arrêt je leur fais signifier en pleine bourse de Rouen.”

Le prince de Condé ne pouvait guère s'occuper de la Nouvelle-France; il céda facilement tous ses titres au duc de Montmorency. Champlain, qui avait contribué à cette transaction (1), fut nommé son lieutenant, et se disposa à partir avec sa famille (1620). La compagnie, voyant ce changement d'un mauvais œil, suscita encore de nouvelles tracasseries au sujet des pouvoirs qu'il devait exercer. Mais il n'eut qu'un mot à écrire au nouveau vice-roi; les associés reçurent un ordre formel et absolu du roi, de se désister de leurs poursuites.

Champlain partit enfin vers le 8 de mai, et arriva au moulin Baudé, après une traverse de deux mois. Son beau-frère, Eustache Boullé, fut agréablement surpris et étonné de voir que sa sœur avait eu le courage de braver les fureurs de l'Océan, pour venir se fixer dans un pays encore sauvage et dénué de tout.

Le 11 juillet, Champlain partit de Tadoussac pour monter à Québec, où, en arrivant, il “se rendit à la chapelle, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé, lui et sa famille, de tous les dangers d'un si long et si pénible voyage.” Le lendemain, après la messe, un des Pères fit une exhortation de circonstance, et, au sortir de la chapelle, on lut publiquement les lettres de commission royale, et celles du vice-roi. “Chacun cria : *Vive le roi*; le canon fut tiré en signe d'allégresse, “et ainsi, dit Champlain, je pris possession de l'habita-

(1) Édit. 1632, première partie, p. 327.

tion et du pays au nom de mon dit seigneur le vice-roi.”

Champlain trouva de quoi exercer son zèle. “Je trouvai, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et ruinée, qu’elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts; l’air entraît par toutes les jointures du plancher; le magasin s’en allait tomber, la cour si sale et orde, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé.” En peu de temps, néanmoins, tout fut réparé, grâce à la diligence qu’il y mit.

Un de ses premiers soins fut ensuite de faire commencer, sur le côteau qui dominait l’habitation, un petit fort, qu’il jugea plus que jamais nécessaire “pour éviter aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours. J’établis, dit-il, cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière. Cette maison ainsi bâtie ne plaisait point à nos associés; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d’effectuer le commandement de Mgr le Vice-roi; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d’affront.”

Le duc de Montmorency, voyant avec peine la mauvaise volonté de la compagnie des marchands, avait résolu de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la colonie. Au printemps de 1621, on apprit, par le premier vaisseau, qu’il avait formé une compagnie nouvelle. M. Dolu, intendant des affaires du pays, fut chargé d’expédier à Champlain copie des nouvelles commissions, pour

le prévenir que le vice-roi avait remis entre les mains des sieurs de Caen la gestion de tout ce qui regardait la traite, et que c'était son désir qu'il ne se fît aucune innovation avant son arrivée.

Malheureusement, le vaisseau de M. de Caen ne paraissait point. Les commis de l'ancienne société n'étaient pas d'humeur à lâcher prise si facilement, à moins que Champlain n'exhibât des ordres du roi; ce qu'il ne pouvait faire pour le moment. L'arrivée de Pont-Gravé et de plusieurs des anciens commis vint encore rendre la position plus critique. Il fallait agir avec une grande circonspection.

Le petit fort que Champlain venait de commencer et qu'il se hâta de terminer de son mieux, fut en ce moment le salut de la patrie. Il y mit Dumais et son beau-frère avec seize hommes, et y jeta les armes et provisions nécessaires. "En cette façon, dit-il, nous pouvions parler à cheval." Lui-même se chargea de la garde de l'habitation.

Les commis de l'ancienne société furent contraints d'accepter un compromis, et d'attendre que M. de Caen fût arrivé. Enfin, après des allées et venues et des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août, Champlain, secondé par le P. George le Baillif, vint à bout de faire la paix entre les deux partis.

Les habitants de Québec, alarmés d'un état de choses si déplorable, se réunirent dans une assemblée publique, Champlain à leur tête, pour signer et adresser au roi une humble pétition, afin que Sa Majesté voulût bien mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient de ruiner tout le

pays. Champlain ne pouvant s'absenter sans inconvénient et pour sa famille et pour l'intérêt de tous, on choisit pour cette mission le P. Georges le Baillif. Ce sage religieux vint à bout d'obtenir les principaux articles de son "cahier," et un arrêt du conseil d'état réunit les deux compagnies en une seule (1622).

Pendant les quatre ans que Champlain passa à Québec avec sa famille, son occupation principale fut de faire travailler à l'habitation, au fort et au château Saint-Louis; il saisit en même temps toutes les occasions de faire avec les Montagnais une alliance de plus en plus étroite.

Un des moyens qui lui parût le plus propre à atteindre ce but, fut de conférer à quelqu'un de leurs capitaines certaines faveurs ou certains grades qui devaient naturellement les attacher aux Français.

Le capitaine Miristou fut le premier à qui l'on accorda cet honneur. Il prit à cette occasion le nom de *Mahigan-Atic* (loup-cerf), pour donner à entendre, que, doux comme le cerf, il saurait, quand il serait nécessaire, avoir le courage et même la fureur du loup.

Champlain, en 1624, se décida à reconduire sa femme en France. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état. Son mari et son frère étant fort souvent absents, elle se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

L'année 1624 fut une époque d'améliorations

pour Québec : Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency. Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice. Devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés, que traversaient des ponts-lévis(1).

Le sieur Émeric de Caen demeura à Québec pour y commander. Champlain en partit le 15 août, et arriva à Dieppe le premier octobre. Il se rendit de là à Paris, afin de donner au roi et à M. de Montmorency des détails sur ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France depuis quatre ans.

De nouvelles contestations entre les anciens et les nouveaux associés achevèrent de dégoûter le duc de Montmorency de sa charge de vice-roi, " qui

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

lui rompait plus la tête, que ses affaires plus importantes." Il la céda à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Celui-ci continua Champlain dans sa charge de lieutenant, et lui en expédia les lettres le 15 février 1625.

Le nouveau vice-roi, plein de zèle pour les intérêts de la colonie et pour l'avancement des missions, voulut d'abord que Champlain demeurât cette année auprès de lui pour l'instruire plus particulièrement des besoins du pays dorénavant soumis à sa juridiction; puis il encouragea de toutes ses forces le projet qui venait de se former, d'envoyer des missionnaires jésuites au Canada, pour venir en aide aux premiers missionnaires, les Récollets.

M. de Caen fut chargé du voyage de 1625. A son retour, il y eut contre lui des récriminations graves, qui entraînèrent un procès. Il sut néanmoins se tirer d'affaire assez bien; l'arrêt du conseil lui alloua "trente-six pour cent d'intérêt sur un fonds de soixante mille livres, mais à condition qu'il exécuterait tous les articles auxquels la société s'était obligée envers le roi; qu'il donnerait caution dans trois jours, et nommerait un catholique au commandement de la flotte du Canada."

Le printemps venu, M. de Caen ne s'étant pas conformé aux décisions de la cour, les anciens associés le protestèrent. Il les appelle une seconde fois devant le conseil, et un nouvel arrêt lui accorde encore gain de cause, à condition toutefois qu'il donnera caution dans Paris, et qu'il nommera, en l'absence du vice-roi, un amiral catholique, lui-même ne devant point faire le voyage.

Les vaisseaux appareillèrent à Dieppe. Champlain s'y embarqua, avec le sieur Destouches et son beau-frère, nommé son lieutenant, à bord de la *Catherine*, vaisseau de cent cinquante tonneaux. Émeric de Caen était vice-amiral, et commandait la *Flègue*.

Champlain n'arriva à Québec que le 5 de juillet. Tous les *hivernants* se portaient bien, même Pont-Gravé, qui avait pensé mourir de la goutte pendant l'hiver.

Quoiqu'il eût, avant son départ, laissé "nombre de matériaux prêts," il ne trouva pas les logements si avancés qu'il se l'était promis. Le fort était encore au point où il l'avait quitté en 1624; le château, qui renfermait quelques ménages, n'avait pas été terminé, quoiqu'il y eût du bois d'assemblé depuis deux ans.

Une des raisons qui retardaient les travaux du fort et de l'habitation, c'est que les ouvriers étaient employés, "aux plus beaux et longs jours de l'année," à l'entretien du bétail. Il fallait aller faire les foins à près de dix lieues de Québec, aux prairies naturelles du cap Tourmente; ce qui prenait quelquefois jusqu'à deux mois et demi. Pour obvier à cet inconvénient, Champlain établit une habitation auprès du Petit-Cap, au lieu même où sont aujourd'hui les bâtisses de la Petite-Ferme. Comme on était déjà au mois de juillet, il employa tous les ouvriers à y construire deux logis et une étable de soixante pieds de long. A partir de ce moment, le soin des bestiaux ne demandait plus que quelques personnes. Au mois de septembre,

Champlain y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une petite fille.

Considérant, d'un autre côté, que le fort de Québec "était bien petit, pour y retirer, dans un besoin, tous les habitants de la place, il résolut de l'abattre et de l'agrandir; ce que je fis, dit-il, jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais; auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soin." Il y ménagea, "selon l'assiette du lieu, deux petits demi-bastions bien flanqués. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand." Il se composait de fascines, et de terrassements, en attendant un jour qu'on le fît revêtir de murailles.

Après les travaux du fort, les logements de l'habitation et le magasin réclamaient la plus large part de son attention. Il fit couvrir la moitié du grand corps de logis, commencé depuis si longtemps, et faire quelques menues réparations.

L'hiver de 1626 à 1627 fut un des plus longs que l'auteur eût passés dans le pays, et il fut marqué par la perte du premier habitant de Québec, Louis Hébert, qui mourut des suites d'une chute.

Pendant ce même hiver, quelque nation voisine des établissements Flamands, à laquelle les Iroquois avaient tué vingt-quatre hommes (sans compter cinq flamands), parce qu'elle n'avait pas voulu leur donner passage pour aller faire la guerre aux Loups, offrirent des présents considérables aux sauvages alliés pour les engager dans une grande coalition contre ces ennemis implacables. Plusieurs chefs montagnais, algonquins et autres les avaient ac-

ceptés, et l'on était sur le point de rassembler les forces suffisantes.

Champlain en témoigna son mécontentement à Mahigan-Atic, qui lui fit part de ce projet. Il lui dit qu'il lui savait bon gré de son avis, mais qu'il trouvait fort mauvais que le Réconcilié et autres chefs eussent accepté ces présents, et se fussent engagés dans cette guerre sans l'en prévenir, vu qu'il s'était lui-même entremêlé de faire la paix pour eux avec les Iroquois; qu'ils allaient rompre un traité qu'on avait eu tant de peine à conclure, juste au moment où l'on commençait à en ressentir les heureux effets, et qu'il regarderait comme ses ennemis tous ceux qui prendraient part à cette malheureuse expédition.

Mahigan-Atic comprit qu'ils avaient fait une grande faute, et il conseilla d'envoyer quelqu'un aux Trois-Rivières pour arrêter le coup. Champlain chargea son beau-frère de cette mission délicate. Boullé était digne de cette confiance; il réussit à convaincre les sauvages de l'imprudence de leur démarche, et il fut convenu qu'on ne ferait rien jusqu'à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les autres nations qui devaient descendre fussent toutes assemblées.

Aussitôt qu'Émeric de Caen fut prêt à monter à la traite, Champlain lui recommanda de faire tous ses efforts pour achever l'œuvre de pacification si bien commencée. "Mais, ajoute l'auteur, il ne sut tant faire, ni tous les sauvages qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre." Ils revinrent avec deux iro-

quois, que l'on fit passer par tous les tourments ordinaires. Voilà la paix rompue.

Émeric de Caen crut devoir en écrire aussitôt à Champlain, lui mandant que sa présence était nécessaire pour arrêter ces désordres, et en prévenir les fâcheuses conséquences. Celui-ci partit sur le champ avec Mahigan-Atic. Dès qu'il y fut arrivé, on assembla un grand conseil. Champlain leur représenta qu'ils venaient de faire, en compromettant ainsi la paix, une démarche qui pourrait leur coûter bien cher, si l'on n'y trouvait quelque remède. Il se ferait un devoir de les assister en frère, comme il l'avait déjà fait, lorsque les Iroquois leur feraient la guerre mal à propos; mais il ne pouvait approuver qu'on allât ainsi les attaquer en pleine paix sans qu'ils eussent rien entrepris contre eux.

Après que chaque capitaine eut fait sa harangue, il fut résolu, d'un consentement unanime, que l'on renverrait l'un des prisonniers, avec le Réconcilié et deux autres sauvages; et, "afin de mieux faire valoir leur ambassade, ils demandèrent un français pour les accompagner." Il s'en présenta deux ou trois, entre autres Pierre Magnan, qui fut agréé de part et d'autre.

Quelques semaines après, un sauvage apporta la nouvelle que les ambassadeurs avaient été cruellement massacrés. On sut plus tard qu'un algonquin de l'Isle, pour satisfaire une vengeance personnelle, avait malicieusement fait croire aux Iroquois que cette députation n'était que pour les mieux trahir.

Les vaisseaux, à leur départ en 1627, laissèrent l'habitation assez mal approvisionnée. Il demeura

à Québec cette année cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, “sans comprendre les habitants du pays.” Sur ce nombre, il n’y avait que dix-huit ouvriers. Il en fallait plus de la moitié pour les travaux du cap Tourmente ; l’habitation de Québec n’était point achevée. La compagnie et M. de Caen avaient promis dix hommes pour faire travailler au fort ; mais, pour eux, l’habitation devait passer avant tout, et Champlain se vit réduit à ne pouvoir employer aux fortifications que les hommes qui étaient pour ainsi dire de reste.

“Je jugeai dès lors, dit l’auteur, que la plus grande part des associés ne s’en souciaient beaucoup, pourvu qu’on leur donnât d’intérêt les quarante pour cent.” Il en dit son sentiment à M. de la Ralde, qui se trouvait lié par ses engagements ; “c’est en un mot, ajoute-t-il, que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent.” Il en écrivit au vice-roi, et, en attendant, il continua d’employer au fort tous les hommes dont il put disposer, sans toutefois négliger l’habitation.

Quelque temps après le départ des vaisseaux, deux français, Henri, domestique de Madame Hébert, et un autre nommé Dumoulin, auxquels Champlain avait donné commission d’amener par terre quelques bestiaux du cap Tourmente, furent lâchement assassinés par un montagnais à qui l’on avait refusé un morceau de pain. Un semblable meurtre avait été commis vers le cap Tourmente quelques années auparavant, sans qu’on eût pu faire justice rigoureuse.

Cette fois, Champlain jugea que ce serait une faiblesse que de ne point sévir contre de pareils attentats. Il mande à l'habitation les principaux chefs, leur remontre l'atrocité du crime commis par un de leur nation, et leur déclare nettement qu'il exige qu'on lui livre les auteurs de l'assassinat; en attendant, on garderait comme ôtage un certain montagnais, sur lequel on avait des soupçons, et que dorénavant on serait obligé de se tenir en garde contre leur perfidie.

Les sauvages parurent, en cette occasion, réellement chagrins et mortifiés d'un événement si fâcheux; mais il n'y eut pas moyen de constater au juste quel était le coupable.

Avant de partir pour la chasse, les Montagnais voulurent donner à Champlain un témoignage singulier de leur estime. Ils envoyèrent Mécabau, appelé Martin par les Français, demander au P. le Caron quel présent il leur conseillait de faire. " Il me souvient, lui dit Mécabau, qu'autrefois monsieur de Champlain a eu désir d'avoir de nos filles pour mener en France, et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelqu'unes; n'en serais-tu pas bien content?" Le Père répondit que oui, et qu'il fallait lui en parler. " Ce que les sauvages firent de si bonne grâce, ajoute Sagard, que le sieur de Champlain, voulant être utile à quelque âme, en accepta trois. Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en décharger, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car

Chomina même, à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en décharger, mais pour obliger les Français et en particulier le sieur de Champlain." (1)

On était rendu à la fin de juin 1628, et les vaisseaux ne paraissaient point. Les vivres commençaient à faillir, et ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'est que le sieur de la Ralde n'avait laissé aucune barque à Québec; en outre l'habitation était sans matelot ni marinier. "De brai, voiles et cordages, dit Champlain, nous n'en avions point; ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés."

Tel était, par le mauvais vouloir des marchands, l'état de gêne où se trouvait la colonie, quand une flotte anglaise, conduite par un renégat français, vint encore augmenter l'embarras de Champlain. Trois frères huguenots, David, Louis et Thomas Kertk, dont la famille avait quitté la France pour passer au service de l'Angleterre, s'étaient chargés de détruire les établissements français du Canada.

Au moment où l'on préparait une petite embarcation pour aller à Tadoussac chercher une barque, avec laquelle on pût aller à Gaspé, deux hommes arrivèrent en toute hâte du cap Tourmente, et apportèrent la triste nouvelle que les Anglais y avaient détruit et ruiné de fond en comble l'habitation qu'on venait d'y fonder.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort,

(1) Sagard, *Hist. du Canada*, p. 912-14.

dont il n'avait pu terminer les remparts. Il distribua ensuite sa petite garnison aux quartiers les plus exposés, de façon que chacun connût son poste, et y accourût au besoin.

Le lendemain, 10 juillet, sur les trois heures de l'après-midi, l'on aperçut dans la rade une voile qui faisait mine de vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Quoique une chaloupe seule ne pût faire un grand exploit, Champlain ne négligea pas de surveiller ses mouvements; il envoya de suite quelques arquebusiers au rivage. On reconnut que c'étaient des basques, auxquels les Kertk avaient confié la charge de ramener à Québec le sieur Pivert avec sa femme et sa petite nièce, faits prisonniers au cap Tourmente. Ils étaient en même temps porteurs d'une lettre par laquelle David Kertk invitait le commandant du fort à lui livrer la place.

Champlain lut cette lettre devant Pont-Gravé "et les principaux habitants." La conclusion fut, dit notre auteur, que, si l'Anglais "avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer, et non menacer de si loin." Quoique chacun fût réduit à une ration de sept onces de farine de pois par jour, et qu'il n'y eût pas cinquante livres de poudre au magasin, Champlain fit une réponse si fière, que les Kertk, croyant l'habitation mieux approvisionnée qu'elle ne l'était, jugèrent prudent de ne pas aller plus loin, et se retirèrent après avoir brûlé ou emmené toutes les barques qui avaient été laissées à Tadoussac.

Le Canada était sauvé, si les vaisseaux de la

nouvelle compagnie⁽¹⁾ avaient su éviter la rencontre de la flotte anglaise. Malheureusement, M. de Roquemont, qui les conduisait, au lieu de se réfugier dans un des nombreux havres du golfe, où il pouvait attendre en sûreté que les Anglais fussent partis, remonta le fleuve, et se vit bientôt dans la nécessité de livrer un combat inégal, où il perdit du coup toute la ressource d'une colonie déjà prête à succomber.

Cette défaite jeta Champlain dans une grande perplexité. Québec se voyait menacé de la plus cruelle famine; l'on ne pouvait maintenant espérer de secours que dans dix mois, et les sauvages avaient peine à suffire à leur propre subsistance. Cependant il ne se laissa point décourager. Il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de l'abnégation, en se soumettant au même régime que les autres. Le peu de grain récolté par les Pères Récollets, par les Jésuites, par la famille Hébert, avec le produit de la pêche et de la chasse, procurèrent assez de vivres pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Afin que les pois et autres légumes pussent donner plus de nourriture, Champlain, ingénieux à profiter de tout, imagina de les faire piler dans des mortiers de bois.

Le travail était long et pénible, pour des hommes exténués par la disette; il eut la pensée de faire

(1) Cette nouvelle compagnie, formée (1627) par le cardinal de Richelieu, avait pris le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France*; on l'a appelée aussi compagnie des *Cent-Associés*. Fondée sur des bases plus larges que les précédentes, cette puissante société donna, dès que le pays fut remis à la France, un nouvel élan à la colonisation, au défrichement des terres, et à la conversion des sauvages. Champlain en fit partie plus tard. (Du Creux, *Hist. Canadensis*.)

construire un moulin à bras. Mais, comme il n'avait point de meule, celles de la compagnie étant restées à Tadoussac, il chargea le serrurier de l'habitation de chercher de la pierre propre à en faire; celui-ci fut assez heureux pour en trouver. Un menuisier entreprit de monter une moulange; "de sorte que, dit Champlain, cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible."

Voyant le soulagement qu'apportait déjà cette première invention, il résolut de faire bâtir un moulin plus considérable, et de le faire mouvoir par l'eau. Ce plan, tout en soulageant la main-d'œuvre, devait avoir le bon effet d'encourager les habitants à faire de plus grosses semences, et de les accoutumer à compter davantage sur leur industrie et sur les produits de la terre.

Au printemps (1629), un sauvage appelé Érouachit, qui arrivait du pays des Abenaquis, soumit à Champlain, de la part de ces peuples, un projet dont celui-ci n'eût pas manqué de profiter, si les munitions n'avaient pas été aussi rares que les vivres. Cette nation demandait le secours des armes françaises contre l'ennemi commun, les Iroquois. Il était inutile de songer à prêter main-forte aux autres, quand on était réduit à un pareil état de faiblesse. Champlain voulut cependant tirer tout le parti possible de l'amitié de ces peuples, et se décida à leur envoyer une ambassade. Son beau-frère était bien l'homme de confiance à charger de cette commission; mais le besoin qu'il avait de ses services, dans la prévision du retour des Anglais, l'engagea à le retenir auprès de lui. Celui qui fut

délégué à sa place, devait assurer les Abenâquis qu'on les assisterait contre leurs ennemis dès que les vaisseaux auraient rapporté l'abondance, pourvu qu'en attendant ils voulussent bien donner aux Français quelques secours en vivres. Champlain lui avait en même temps recommandé de bien observer les lieux, la qualité des terres et la bonté du pays.

Voyant la saison déjà passablement avancée, Champlain prit le parti d'envoyer son beau-frère à Gaspé avec une trentaine d'autres; vingt d'entre eux consentirent d'avance à demeurer là avec les sauvages, et les autres préférèrent courir leur risque. La barque, avant d'arriver à Gaspé, rencontra le vaisseau d'Émeric de Caen, qui venait chercher une partie des hommes de la compagnie destituée, et apportait en même temps des vivres pour l'habitation. Ainsi assuré d'un prompt secours, Boullé prit quelques provisions, et se remit en route pour Québec. Malheureusement, il tomba entre les mains des Anglais avant d'avoir passé Tadoussac.

Les Kertk étaient revenus cette année avec six vaisseaux et deux pinasses, décidés à faire un dernier effort pour achever leur conquête. A force de questionner les prisonniers, ils ne tardèrent pas à connaître au juste le triste état où était réduit Québec.

Pendant ce temps-là, Champlain était dans une mortelle inquiétude. Les vivres manquaient; la saison était déjà bien avancée, et l'on commençait à désespérer de voir arriver des vaisseaux. Les sauvages, depuis l'arrestation de Mahigan-Atic-Ouche,

soupçonné d'avoir commis le meurtre des deux français, se tenaient sur la réserve, et, à l'exception du fidèle Chomina, on ne pouvait guère compter sur eux en ce moment.

Pont-Gravé, à cause de son âge et de ses infirmités, causait à Champlain beaucoup plus d'embarras, qu'il ne pouvait lui être de service. Comprenant lui-même la délicatesse de sa position, il avait pris la résolution de descendre comme il pourrait à Gaspé, pour y chercher un vaisseau et se faire repasser en France. Le voyage préparé, il demanda à l'auteur s'il aurait agréable qu'il fît lire la commission que lui avait donnée M. de Caen, afin que celui-ci ne pût lui contester ses gages. Champlain ne voulut pas lui refuser cette satisfaction ; mais il crut devoir lui observer, que M. de Caen " s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartenaient pas, anticipant sur les charges de vice-roi ; que, pour le commerce des pelleteries, les articles de Sa Majesté lui donnaient tout pouvoir ; " mais que, pour le reste, les commissions royales ne lui permettaient pas de s'en mêler.

" Le lendemain, qui était un dimanche, au sortir de la sainte messe, Champlain, devant tout le peuple assemblé, fit lire les commissions, " celle que Pont-Gravé tenait du sieur de Caen, et celle qu'il tenait lui-même du vice-roi, en expliquant à tous la différence qu'il fallait mettre " entre le pouvoir que pouvait donner le dit sieur de Caen, et celui qui lui était conféré à lui-même par les lettres royales. Je vous fais commandement, dit-il à ceux qui composaient l'assemblée, de par le Roi

et Mgr le Vice-Roi, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera le sieur du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire; et, du reste, de m'obéir en tout et partout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérêt du Roi et de mon dit Seigneur." — "Je vois bien, dit Pont-Gravé, que vous protestez ma commission de nullité." — "Oui, en ce qui heurte l'autorité du Roi et de Mgr le Vice-Roi; pour ce qui est de votre traite et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il se faut tenir."

"Cela se passa ainsi," dit Champlain.

Un jour que la plupart des habitants de Québec étaient occupés les uns à la pêche et les autres à chercher des racines, on vit paraître des vaisseaux derrière la pointe Lévis. Sur le flot, une chaloupe s'avança avec un pavillon blanc. Champlain fit mettre au fort un drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement lui présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kertk, qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable.

Champlain répondit, que l'état d'abandon où il se trouvait ne lui permettait pas de faire la même résistance que l'année précédente; que cependant les vaisseaux fissent attention de n'approcher à la portée du canon que lorsque la capitulation serait entièrement réglée.

Sur le soir, le capitaine Louis Kertk renvoya la chaloupe pour avoir les articles de la composition,

qui portait, en résumé : qu'on donnerait aux Français un vaisseau pour repasser en France; que les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelletteries; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pont-Gravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk (1).

Le capitaine Louis cependant avait mis une restriction, au sujet des petites sauvagesses que Champlain désirait emmener; le lendemain, les trois vaisseaux anglais étant entrés dans la rade, Champlain se rendit auprès de lui, anxieux de savoir pourquoi on ne voulait pas lui permettre de garder ces deux petites filles, qu'il instruisait avec soin depuis deux ans, et qui lui étaient fort attachées. Louis Kertk finit par lui accorder sa demande; ce que le général David cependant ne voulut jamais ratifier, quelque supplication que lui en fît l'auteur.

Avant de livrer la place, Champlain "demanda quelques soldats pour empêcher qu'on ne ravageât rien en la chapelle, chez les Pères Récollets, les Pères Jésuites, la veuve Hébert, et en quelques autres lieux; ce qui fut libéralement accordé. Le capitaine Louis descendit à terre avec cent cinquante hommes, et prit possession de l'habitation et du fort. "Voulant déloger de mon logis, dit Champlain, jamais il ne le voulut permettre, que

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

je ne m'en allasse tout à fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer." Il lui permit encore de continuer à faire célébrer la sainte messe, et lui donna "un certificat de tout ce qui était tant au fort qu'à l'habitation."

Le dimanche, 22 juillet, le capitaine Louis "fit planter l'enseigne anglaise sur un des bastions, battre la caisse, et assembler ses soldats, qu'il mit en ordre sur les remparts, faisant tirer le canon des vaisseaux; après, il fit jouer toute l'escopetterie de ses soldats, le tout en signe de réjouissance."

"Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit Champlain, les jours me semblaient des mois." Louis Kertk lui permit de descendre à Tadoussac, en attendant le départ des vaisseaux. Il laissa au capitaine anglais une partie de son ameublement, et s'embarqua sur le vaisseau de Thomas Kertk.

Au moment où Champlain allait partir, Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et quelques autres qui avaient leur famille, voyant que les Anglais les traitaient bien et voulaient les engager à rester à Québec, vinrent le trouver pour lui demander son avis. Il leur représenta qu'ils devaient avant tout considérer l'intérêt et le salut de leurs âmes; que, pour cette année, cependant, s'il était à leur place, il ferait la cueillette des grains, et, après en avoir tiré le meilleur parti possible, il s'en reviendrait en France, si toutefois le Canada n'était rendu à ses premiers maîtres. "Ils me remercièrent, dit-il, du conseil que je leur don-

nai; qu'ils le suivraient, espérant néanmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu." (1)

Champlain quitta Québec le 24 juillet, avec Thomas Kertk. Le lendemain, comme on était par le travers de la Malbaie, on aperçut, du côté du nord, un vaisseau qui mettait sous voile, et tâchait de gagner le vent, pour éviter la rencontre. Il se trouva que c'était Émeric de Caen. Le capitaine anglais commanda d'approcher, pour le saluer de quelques canonnades, " qui lui furent aussitôt répondues par autres coups de meilleure amonition." Comme il voulait en venir à l'abordage, il fit descendre Champlain et les autres français sous le tillac, et clouer les panneaux sur eux. Le vaisseau anglais aborda de bout, et cramponna une patte de son ancre à celui d'Émeric de Caen; de manière que les assaillants ne pouvaient entrer que par le beaupré, un à un, et ceux qui risquaient le passage étaient sûrs de se faire massacrer les uns après les autres. En attendant, l'équipage de Kertk se faisait foudroyer. Une partie de ses hommes se jetèrent au fond du vaisseau, et il se vit obligé de les faire remonter à coups de plat d'épée. Enfin Émeric de Caen, craignant peut-être de ne pouvoir conserver longtemps l'avantage de sa position, voyant d'ailleurs approcher les deux pataches anglaises, cria : Quartier! quartier! Thomas Kertk ne se fit pas prier; le combat cessa de part et d'autre.

Émeric de Caen, apprenant que Champlain était

(1) Les familles qui restèrent à Québec étaient au nombre de cinq (voir Édit. 1632, deuxième partie, p. 249, note 2). Ce sont ces familles que l'auteur appelle quelquefois *habitants*, par opposition au personnel de la traite, qui formait une population flottante et mobile. Toutes les personnes qui n'étaient ici que pour le service de la compagnie, retournèrent en France; les habitants demeurèrent.

à bord du vaisseau anglais, demanda à lui parler. On fait ouvrir les panneaux, et Kertk, d'un ton un peu embarrassé, dit à l'auteur : " Assurez-vous que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez. Dites-leur qu'ils se rendent; je leur ferai pareil traitement qu'à votre personne; autrement, ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tôt que la composition ne soit faite." — " Il vous est facile, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état que je suis. Vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à votre promesse et à celle de votre frère. Je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur devoir." Il consentit néanmoins à les engager à accepter une composition équitable; ce qui se fit fort à propos, car, un moment après, les deux pataches arrivaient sur eux. Kertk leur fit défense de rien faire au vaisseau français.

" L'exécution faite, dit l'auteur, nous nous en allâmes à la rade de Tadoussac, trouver le général Kertk." Celui-ci, content de cette prise, fit à Champlain un fort bon accueil.

Pendant son séjour à Tadoussac, Champlain eut occasion de faire de sévères remontrances aux perfides truchements Étienne Brûlé, Nicolas Marsollet et quelques autres, en particulier au traître Jacques Michel, qui s'était vendu aux Anglais, et s'était chargé de les piloter dans le fleuve.

L'amiral David blâma fortement son frère Louis, d'avoir donné si facilement le certificat que lui avait demandé Champlain, et qui contenait l'inventaire de tout ce qui avait été trouvé à l'habitation de

Québec, prétendant qu'il ne l'avait autorisé qu'à accepter les articles de la capitulation.

La flotte anglaise quitta la rade de Tadoussac au mois de septembre, et repassa en France avec Champlain et tous ceux qui ne voulurent point rester à Québec, c'est-à-dire, Pont-Gravé et les employés de la traite, les religieux récollets et jésuites, et ceux qui, n'ayant point leur famille, n'avaient aucune raison de sympathiser avec de nouveaux maîtres.

Le 27 octobre, Kertk était à Douvre, d'où Champlain écrivit à M. de Lauson pour le prévenir qu'il allait se rendre à Londres auprès de l'ambassadeur français, et qu'il prît des mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la société et du roi.

En arrivant à Plymouth, l'amiral Kertk fut bien fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre avant la prise de Québec.

Champlain demeura près de cinq semaines à Londres, auprès de l'ambassadeur. "Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertures et possession qu'avions prise du dit pays de la Nouvelle-France premier que les Anglais." Trouvant enfin que les négociations traînaient en longueur, il obtint de l'ambassadeur de pouvoir se rendre en France. M. de Château-neuf le laissa partir avec l'assurance que le roi d'Angleterre consentirait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Ce ne fut qu'au printemps de 1632, le 29 mars, que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le temps que Champlain passa en France, fut employé à publier une nouvelle édition de tous ses Voyages, ou plutôt une histoire complète de tout ce qui s'était passé en Canada depuis la fondation de cette colonie.

Comme la prise de Québec par les Anglais avait causé à M. de Caen de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émeric de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur du Plessis-Bochart, dont la présence était propre à contre-balancer les tendances calvinistes du chef(1).

Au moment où elle allait prendre la direction de la colonie, la compagnie des Cent-Associés crut devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier mars 1633, le nomma son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, avec trois vaisseaux bien équipés, le *Saint-Pierre*,

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*. La petite flotte portait près de deux cents personnes, tant marinières que colons, les Pères Ennemond Massé et Jean de Brebeuf, une femme et deux petites filles. Au moment d'entrer dans le golfe, une violente tempête de nord-ouest l'obligea de relâcher à Sainte-Anne du Cap-Breton ; peu après, une seconde bourrasque la contraignit d'aller chercher un refuge à l'île de Saint-Bonaventure. Enfin, au bout de deux mois jour pour jour, le vaisseau qui portait Champlain mouilla devant Québec, le 23 mai(1).

La joie des habitants du pays fut grande quand ils virent arriver le fondateur de la colonie. "Ce jour, dit le P. le Jeune, nous a été l'un des bons jours de l'année." Tous connaissaient sa sagesse, son expérience et son admirable dévouement. On voyait renaître toutes les espérances du passé. Aussi l'on peut dire que dès lors la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance, et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde.

Aussitôt que le *Saint-Jean* eut mouillé l'ancre dans la rade, Champlain fit sommer le sieur Émeric de Caen de remettre le fort et l'habitation entre les mains de M. du Plessis-Bochard, en vertu du commandement qui lui était fait de la part du cardinal de Richelieu.

L'après-midi, le sieur de Caen quitta le fort avec ses hommes, et M. du Plessis-Bochard y entra avec les siens. Le jour suivant, 24 de mai, les clefs

(1) Mercure français, t. xix. La Relation de 1633 fait arriver Champlain le 22.

furent remises entre les mains de Champlain. M. du Plessis prit alors la charge d'amiral de la flotte.

Champlain, en possession de son nouveau gouvernement, s'occupa d'abord des affaires de la traite, qui pressaient davantage. Il venait d'arriver des Trois-Rivières dix-huit canots algonquins, et l'on savait que les Anglais avaient trois vaisseaux à Tadoussac, d'où ils étaient même monté jusqu'au Pilier.

Champlain, se doutant que les sauvages pourraient aller les trouver jusque là, tint conseil avec eux, et leur fit entendre, par la bouche de l'interprète Olivier le Tardif, qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils avaient à faire : ces Anglais étaient des usurpateurs, qui ne faisaient que passer; tandis que les Français demeuraient au pays d'une manière permanente, et qu'il était de l'intérêt de tous que leur ancienne amitié continuât toujours.

Le chef algonquin répondit par une harangue aussi fine et délicate, que pleine d'une mâle éloquence. "Tu ne veux pas, dit-il en finissant, que nous allions à l'Anglais : je vais dire à mes gens qu'on n'y aille point; si quelqu'un y va, il n'a pas d'esprit. Tu peux tout : mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront."

Afin d'ôter aux sauvages d'en haut la pensée de descendre au-devant des Anglais, Champlain établit un nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, qui commande l'un des passages où le chenal du fleuve est le plus étroit; ce lieu avait en outre l'avantage d'être assez rapproché de Québec pour que l'on pût, au besoin, faire monter dans quelques heures les marchandises et les objets nécessaires à la traite.

Non content de veiller aux intérêts de la compagnie, Champlain, dès son arrivée, déploya toute l'ardeur de son zèle pour l'honneur du culte et le progrès des missions. Il se donna une peine infinie pour décider les Hurons à emmener avec eux quelqu'un des Pères qui avaient déjà commencé à instruire leur nation.

A peine la traite finie, il voulut accomplir un vœu qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais. Il érigea, tout près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est aujourd'hui le maître autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée *Notre-Dame de Recouvrance*, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau *recouvré* d'un naufrage.

Se voyant secondé de plus en plus efficacement par les bonnes dispositions de la compagnie, il entreprit une autre fondation, où l'on se promettait que les missionnaires pourraient faire un grand fruit; il envoya le sieur La Violette aux Trois-Rivières, pour y établir une habitation et un fort; ce qui fut commencé le 4 juillet 1634. Le P. le Jeune et le P. Buteux allèrent y résider aussitôt que le logement fut prêt à les recevoir.

Enfin, après avoir donné à sa chère colonie, de nombreux témoignages d'un dévouement sans bornes et d'une piété aussi ardente qu'éclairée, " Champlain, comme dit si bien le P. le Jeune, prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre; " il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu.

“ Nous pouvons dire, continue le même Père, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu’il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie ; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu’il nous étonna tous. Quel amour n’avait-il point pour les familles d’ici ! disant qu’il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu’on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu’il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu’il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue-main une confession générale, qu’il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu’il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l’abandonnant point jusques à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple, que des soldats, des capitaines et des gens d’église. Le P. Lalemant y officia, et l’on me chargea de l’oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu’il a laissés après lui ont occasion de se louer ; que s’il est mort hors de France, son nom n’en sera pas moins glorieux à la postérité. ”

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

du Voyage aux Indes

Il y a à peine quinze ans, on ignorait, en Canada, l'existence du manuscrit dont nous donnons aujourd'hui la première édition française. Dans une lettre en date du 15 décembre 1855, M. de Puibusque racontait à feu le Commandeur Viger, comment il avait découvert, à Dieppe, cet écrit de Champlain, dont il n'avait jamais entendu parler auparavant.

“Ce manuscrit, ajoute-t-il, est la propriété de M. Féret, le plus honnête républicain de France, ex-maire de 1848, antiquaire et poète, qui occupait, il y a un an à peine, la place de bibliothécaire de la ville. Quoique d'un abord assez froid et très-réservé avec les étrangers, comme le sont en général les Normands, M. Féret s'est montré d'une obligeance extrême ; il m'a confié son manuscrit, en m'autorisant à le copier, et à faire de ma copie tel usage que je voudrais. Informé par lui-même qu'un français et un américain avaient déjà joui d'un privilège semblable, j'aurais pu, sans indiscretion, en user aussi ; il m'a paru de meilleur goût de

m'imposer la restriction qu'on ne m'imposait pas ; je me suis borné à résumer la relation inédite, ne citant çà et là le texte de divers passages, que pour caractériser plus fidèlement la pensée et le style de Champlain."

C'est ce résumé qui fut envoyé alors au Commandeur Viger. M. l'abbé Verreau, devenu propriétaire de ce travail, l'a libéralement laissé à notre disposition tout le temps que nous avons voulu.

Plein de sympathie pour tout ce qui était canadien, M. de Puibusque avait eu un instant l'espérance de faire l'acquisition du manuscrit de Dieppe, pour procurer à la ville de Québec un souvenir et comme une relique de son fondateur. " J'ai senti, dit-il en cette même lettre, qu'il y avait là une conquête inappréciable à faire pour le Canada, et j'ai osé l'entreprendre. D'abord, M. Féret semblait assez disposé à céder son manuscrit, qui n'a réellement aucun intérêt pour sa ville natale ; je l'ai prié d'en fixer le prix, en m'engageant à le payer immédiatement de mes propres deniers, ou, s'il le préférait, à le mettre directement en rapport avec M. Faribault. Je promis en outre que, si mon offre était agréée, je ferais cession gratuite de mon acquisition à la ville de Québec. A mon grand étonnement, M. Féret, qui s'était avancé, recula ; ses réponses évanescentes me firent soupçonner un obstacle caché ; je ne me trompais pas" ...

L'analyse de M. de Puibusque était sans doute pré-

cieuse par elle-même ; mais nous avons trop bien connu M. Viger pour croire qu'il approuvât complètement le motif de délicatesse qui ne lui valut qu'un résumé. Sous ce rapport, nous nous sentons l'âme un peu faite comme celle du Commandeur ; nous aimons singulièrement les œuvres complètes et les reproductions intégrales. Il nous en eût coûté beaucoup de ne publier qu'un compte-rendu, si bien fait qu'il puisse être, du premier voyage de Champlain, le seul peut-être qui ait échappé à la main d'un retoucheur.

La providence se chargea d'arranger les choses.

Une indisposition assez grave vint mettre notre ami M. l'abbé R. Casgrain dans une espèce de nécessité d'aller demander à l'Europe une distraction et un soulagement à sa santé délabrée. Il fut accueilli à Dieppe avec la même bienveillance que M. de Puibusque. M. Féret lui permit volontiers de copier non-seulement le texte, mais les soixante et quelques dessins dont il est illustré. Ici, nous ne savons auquel des deux nous devons plus de reconnaissance, ou à M. l'abbé Casgrain, qui n'a pas craint de s'exposer à aggraver ses souffrances, en s'astreignant à copier de sa main et à collationner avec un soin infini le précieux document, ou à M. Féret, qui a donné à notre ami et compatriote une pareille marque de confiance et un si beau témoignage de sa libéralité.

Voici la description que M. de Puibusque fait du manuscrit : " Son format est in-quarto ; il a 115 pages

et 62 dessins faisant corps avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très-fatigué; le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornis, et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des Affaires Étrangères; cependant, ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de trente-cinq ans. Le manuscrit en effet est de 1601 à 1603. M. Férét en a fait l'acquisition, il y a longtemps et par hasard, d'une personne qu'il suppose descendant collatéral du Commandeur de Chaste."

L'original de cette lettre dont nous venons de donner quelques extraits, appartient aussi à M. l'abbé H. Verreau.

L'excellente traduction que M. Alice Wilmere a faite du Voyage aux Indes, pour la Société Hakluyt, nous a été d'un grand secours, et nous avons abondamment puisé dans les curieuses et savantes notes de l'éditeur M. Norton Shaw. Le Canada doit savoir gré à cette société, d'avoir si bien apprécié le mérite de Champlain.



BRIEF DISCOVERS

DES CHOSES PLUS REMARQUABLES

QUE SAMMVEL CHAMPLAIN DE BROVAGE

A reconneues aux Indes Occidentales

Au voiage qu'il en a fait en icelles en l'année mil vj. xvj. xix.

& en l'année mil vj. j. (1) comme ensuit.



Yant esté employé en l'armée du Roy ^{1598.} qui estoit en Bretagne soubz messieurs le Marechal d'Aumont(2), de St Luc (3), & Marechal de Brissac(4), en qualité de Marechal des logis de la dicte armée durant quelques années, & iusques à ce que Sa Maiesté eust en l'année 1598. reduict en son obeissance le dict pais de Breftaigne, & licencié son armée, me voyant par ce moyen sans aucune charge ny employ, ie me resolus, pour ne demeurer oyfif, de trouver moyen de faire vng voiage en Espagne,

(1) En l'année 1599 et en l'année 1601. Dans le manuscrit original, ces deux dates, écrites d'une manière assez peu usitée, sont presque illisibles. La traduction anglaise de la société Hakluyt porte : *in the years one thousand five hundred and ninety-nine to one thousand six hundred and two.* Mais quiconque examinera le manuscrit avec attention, se convaincra qu'il faut lire : 1599 et 1601, comme nous le figurons ici dans le titre. Du reste, ce sont les seuls chiffres qui s'accordent avec le texte.

(2) Jean d'Aumont, né en 1522, et créé maréchal en 1579 par Henri III; il périt d'un coup de mousqueton, le 19 août 1595.

(3) François d'Espinay de Saint-Luc, beau-frère du maréchal d'Aumont. Il fut nommé, en 1596, grand-maître de l'artillerie, et fut tué d'un boulet de canon le 8 septembre 1597.

(4) Charles de Cossé-Brissac, second du nom, maréchal de France, auquel Louis XIII donna le titre de duc en 1612.

1598. y estant pratiquer & acquerir des cognoiffances pour par leur faueur & entremise faire en forte de pouuoir m'enbarquer dans quelque vn des nauires de la flotte que le Roy d'Espaigne enuoye tous les ans aux Indes Occidentales, affin d'y pouuoir m'y embarquer(1) des particularités qui n'ont peu estre recongneues par aucuns François, à cause qu'ils n'y ont nul acces libre, pour à mon retour en faire rapport au vray à Sa Maiesté. Pour donc paruenir à mon dessein, ie m'en allay à Blauet(2), où lors il y auoit garnison d'Espaignolz, auquel lieu ie trouuay vng mien oncle nommé le Cappitaine Prouençal, tenu pour vng des bons mariniers de France, & qui en ceste qualité auoit esté entretenu par le Roy d'Espaigne comme pillotte general en leurs armées de mer. Mon dict oncle ayant receu commandement de monsieur le Marechal de Brissac de conduire les nauires dans lesquels l'on feist embarquer les Espaignols de la garnison dudict Blauet, pour les repasser en Espaigne, ainsi qu'il leur auoit esté promis, ie m'enbarquay avec luy dans vng grand nauire du port de cinq cents thonneaux, nommé le St Iulian, qui auoit esté pris & arresté pour ledict voiage, où estant partis dudict Blauet au commencement du mois d'aoust, nous arriuafmes dix iours apres proche du cap Finnetterre(3), que nous ne peufmes reconnoistre à cause d'une grande

(1) Enquérir.

(2) Blauet, dernier poste occupé par les Espagnols en Bretagne, fut rendu à la France par le traité de Vervins, en juin 1598. Cette forteresse (aujourd'hui Port-Louis) était située à l'embouchure de la rivière de Blauet. Ruinée pendant les guerres de la Ligue, elle fut rebâtie avec les anciens matériaux, et fortifiée de nouveau par Louis XIII, qui lui donna son nom.

(3) Voir *Planche I.*

brume qui s'eleua de la mer, au moyen de laquelle tous nos vaiſſeaux ſe ſeparerent, & meſme noſtre admirande de la flotte ſe penſa perdre, ayant touché à vne roche, & pris force eau, dans lequel nauire & à toute la flotte commandoit le general Soubriago(1), qui auoit eſté enuoïé par le Roy d'Eſpaigne à Blauet pour ceſt effect: le lendemain le temps s'eſtant eſclarcy, tous nos mariniers ſe reioignirent enſemble, & feufmes aux iſles de Bayonne en Gallice, pour faire radouer lediçt nauire admiral qui s'eſtoit fort offenſé. 1598.

Ayant ſeiouré ſix iours auxdiçtes iſles, feiſmes voile, & allafmes reconnoiſtre le cap de Sainçt Vincent troys iours apres: lediçt cap eſt figuré en la page ſuiuante(2).

Le diçt cap eſtant doublé nous allafmes au port de Callix(3), dans lequel eſtant entrés, les gens de guerre furent mis à terre, apres laquelle deſcente les nauires françoys qui auoient eſté arreſtés pour traiçt furent congediez & renuoyez chacun en ſon lieu, hors mis lediçt nauire ſainçt Iulian, qui ayant eſté reconnu par lediçt Soubriago general vng fort nauire & bon de voile, fuſt par luy arreſté pour faire ſeruire au Roy d'Eſpaigne, & par ainſy lediçt cappitaine Prouençal mon oncle demeura touſiours en iceluy, & ſeiournafmes audiçt lieu de Calis vn moys entier, durant lequel i'eu le moyen de reconnoiſtre l'iſle dudiçt Callis, dont la figure en ſuit(4).

(1) Nom évidemment déſigné. (Note de M. de Puibusque.)

(2) Voir *Planche II.*

(3) Cadix.

(4) Voir *Planche III.*

 1598.

Partant dudict Calix nous fufmes à St Luc de Bamedo(1), qui eft à l'entrée de la riuere de Siuille, où nous demeurames troys mois, durant lefquels ie feus à Siuille, en pris le deffin, & de l'autre, que i'ay iugé à propos de reprefenter au mieux qu'il m'a efté poffible en cefte page & en la fuiuante(2).

Pendant les troys mois que nous fufmes de feiour audict St Luc de Bamedo il y arriua vne patache d'aduis, venant de Portoricco, pour aduertir le Roy d'Efpaigne que l'armée d'Angleterre eftoit en mer avec deffeing d'aller prendre ledict Portoricco : fur lequel aduis ledict Roy d'Efpaigne, pour le fecourir, fift dresser vne armée du nombre de vingt vaiffeaux & de deux mille hommes, tant foldats que mariniers, entre lefquels nauires celuy nommé le St Iulian fust reteneu, & fust commandé à mon oncle de faire le voiage en iceluy, dont ie receus vne extreme ioye, me promettant par ce moien de fatisfaire à mon defir, & pour ce ie me refolus fort aifement d'aller avec luy; mais quelque diligence que l'on peut faire à radouber, auitaller & esquiper lefdicts vaiffeaux, auant que pouuoir eftre mis à la mer, & fur le point que nous debuions partir pour aller audict Portoricco, il arriua des nouvelles par vne patache d'aduis qu'il auoit efté pris des Anglois, au moien de quoy ledict voiage fust rompu à mon grand regret pour me voir frustré de mon esperance.

Or en mefme temps l'armée du Roy d'Efpaigne, qui a accouftumé d'aller tous les ans aux Indes,

(1) San-Lucar de Barameda.

(2) Voir *Planches II et V*.

s'appareilloit audiēt St Luc, il vint de la part dudiēt ^{1599.}
Roy vng feigneur nommé Domp Francisque Colombe, Cheualier de Malte, pour estre general de ladicte armée, lequel voiant nostre vaisseau appareillé & prest à seruir, & sachant par le rapport qu'on luy auoit faiēt, qu'il estoit fort bon de voile pour son port, il resolut de s'en seruir, & le prendre au fraiēt ordinaire, qui est vng escu pour thonniau par mois, de sorte que i'eus occasion de me resiouir voiant naistre mon esperance, d'autant mesme que le Cappitaine Prouençal mon oncle ayant esté reteneu par le general Soubriago pour seruir ailleurs, & ne pouuant faire le voiage, me commist la charge dudiēt vaisseau pour auoir esgard à iceluy, que i'acceptay fort volontiers, & sur ce nous fusmes trouuer lediēt sieur general Colombe pour fauoir s'il auroit agreable que ie fisses le voiage, ce qu'il me promist librement, avec des tesmoignages d'en estre fort aise, m'ayant promis sa faueur & assistance, qu'il ne m'a depuis desniés aux occasions.

La dicte armée fist à la voile au commencement du mois de ianuiier de l'an 1599. & trouuant toujours le vent fort aigre, dans six iours nous reconnusmes les illes Canaries.

Partant desdictes illes Canaries nous allasmes passer par le goulphe de Las Damas, aiant vent en pouppe, qui nous continua de façon que deux mois six iours apres nostre partement de St Luc nous eusmes la veue d'une ille nommée La Desfede, qui est la premiere ille qui faut que les pillottes recognoissent necessairement pour aller en toutes les

1599. autres illes & ports des Indes. Ceste ille est ronde, assez hault en mer, & contient en rond sept lieues, plaine de bois & inhabitée, mais il y a bonne radde à la bande de l'est.

De la dicte Ille nous feusmes à vne autre ille nommée La Gardaloupe, qui est fort montaigneuse, habitée de Sauvages (1), en laquelle il y a quantité de bons ports, à l'vn desquels nommé Nacou nous feusmes prendre de l'eau, & comme nous mettions pied à terre veismes plus de trois cents sauuaiges qui s'en fuirent dedans les montaignes sans qu'il fust à nostre puissance d'en attrapper vn seul, estant plus disposés à la course que tous ceux des nostres qui les voulurent suiure. Ce que voiant, nous en retournasmes dans nos vaisseaux apres auoir pris de l'eau & quelques refreschissements, comme chair & fruités de plaisans goust : ceste ile contient environ vingt lieux de long & douze de large, dont la forme est telle que la figure suiuiante (2).

Après auoir demeuré deux iours audict port de Nacou, le troisieme iour nous nous remismes à la mer, & passasmes entre des iles que l'on nomme Las Virgines, qui sont en telle quantité que l'on n'en a peu dire le nombre au certain; mais bien qu'il y en a plus de huit cents descouuertes, elles sont toutes desertes & inhabitées, la terre fort haulte, plaine de bois, mesmes de palmes & ramasques qui y sont communes comme les chefnes & ormeaux par

(1) Le premier établissement à la Guadeloupe fut fait par les Français en 1635, par les sieurs DuPlessis et Olive. (Note de l'éd. Soc. Hakl.)

(2) Voir *Planche VIII*.

deça : il y a grande quantité de bons ports & haures entre lesdictes illes qui sont icy aucunement figurées (1). 1599.

D'icelles illes nous feufmes à l'isle de La Marguerite (2), où se peschent les perles : dans ceste ile y a vne bonne ville que l'on appelle du mesme nom La Marguerite. Elle est fort fertile en bleds & fruités. Il sort tous les iours du port de ladicte ville plus de trois cents canaulx qui vont à vne lieue à la mer pescher lesdictes perles à dix ou douze brasses d'eau. Ladicte pesche se fait par les naigres esclaves du Roy d'Espagne, qui prennent vng petit panier sous le bras, & avec iceluy plongent au fond de la mer, & l'enplissent d'ostormes qui semblent d'huitres, puis remontent dans ledict port se descharger au lieu à ce destiné, où sont les officiers dudit Roy qui les reçoient (3).

De ladicte ille nous allasmes à Portoricco (4), que nous trouuasmes fort desolé, tant la ville que le chatiau ou forteresse qui est fort bonne, & le port bien bon & à l'abry de tous vents fors de nordest qui donne droit dans ledict port. La ville est marchande : elle auoit esté puis peu de tems pillée des Anglois, qui auoient laissé des marques de leur veneue. La plus part des maisons estoient brulées, & ne s'y trouua pas quatre personnes outre quelques naigres qui nous dirent que les marchands dudit [lieu] auoient esté la plus part enmenés prisonniers par les Anglois, & les autres qui auoient peu s'estoient

- (1) Voir *Planche IX.*
 (2) Voir *Planche XI.*
 (3) Voir *Planche X.*
 (4) Voir *Planche XII.*

1599. fauues dans les montaignes, d'où ils n'auoient encor osé fortir pour la prehension qu'ils auoient du retour des Anglois, lesquels auoient chargé tous les douze nauires dont leur armée estoit composée, de fucres, cuirs, gingembre, or & argent, car nous trouuâmes encor en ladicte ville quantité de fucres, gingembre, canifiste (1), miel de cannes (2) & conferue de gingembre que les Anglois n'auoient peu charger. Ils emporterent aussy cinquante pieces d'artillerie de fonde qu'ils prindrent dans la forteresse en laquelle nous fûmes, & trouuâmes toute ruinée & les ranparts abbatus. Il y auoit quelques Indiens qui s'y estoient retirés, & qui commençoient à releuer lesdicts ranparts : le general s'informa d'eux comme ceste place auoit esté prise en sy peu de temps. L'un d'iceux, qui parloit assez bon espagnol, luy dict que le gouuerneur dudiect chasteau de Portoricco ny les plus anciens du pais ne pensoient pas que à deux lieux de là y eust aucune descente, selon le rapport qui leur en auoit esté fait par les pillottes du lieu, qui asseuroient mesmes que à plus de six lieux du dict chasteau il n'y auoit aucun endroit où les ennemis peussent faire descente, ce qui fust cause que lediect gouuerneur se tint moins sur ses gardes, en quoy il fust fort deceu, car demye lieue dudiect chasteau, à la bande de l'est, il y a vne descente où les Anglois mirent pied à terre fort commodement, laissant leurs vaisseaux qui estoient du port de deux cents, cent cinquante & cent thon-

(1) *Canifiste*, de *Canéficier*, nom donné, dans les Antilles, au Cassia (*Cassia fistula*, LINN.) le *Keleti* des Caraïbes, qui produit le Cassia nigra du commerce. (Ed. Soc. Hakl.)

(2) La mélasse.

neaux en la radde en ce mesme lieu, & prindrent le temps fy à propos qu'ils vindrent de nuit à la dicte rade sans estre apperceus, à cause que l'on ne se doubtoit de cela. Ils mirent six cents hommes à terre avec deffainct de piller la ville seulement, n'ayant pas pensé de fere plus grand effet, tenant le chasteau plus fort & mieux gardé. Ils menerent avec eux troys couleureinnes pour battre les deffences de la ville, & se trouuerent au point du iour à vne portée de mousquet d'icelle, avec vng grand estonnement des habitans. Lesdicts Anglois mirent deux cents hommes à vng passage d'une petite riuere qui est entre la ville & le chasteau, pour empescher, comme ils firent, que les soldats de la garde dudit chasteau qui logeroient en la ville ny les habitans s'en fuient n'entraffent en iceluy, & les autres quatre cents hommes donnerent dans la ville, où ils trouuerent aucune resistance (1) de façon que en moins de deux heures ils furent maistres de la ville : & ayant sceu qu'il n'y auoit aucuns soldats audict chasteau ny aucune munition de viure à l'occasion que le Gouverneur auoit enuoyé celles qui y estoient par commandement du Roy d'Espaigne à Cartagenes, où l'on pensoit que l'ennemy feroit deffente, esperant en auoir d'autres d'Espaigne, estant le plus proche port où viennent les vaisseaux, les Anglois firent sommer le Gouverneur, & firent offrir bonne composition s'il se vouloit

1599.

(1) La traduction de la Société Hakluyt rend ces mots « aucune résistance » par *no resistance*, ce qui fait un contre-sens ; car *aucune résistance*, sans la négative *ne*, équivaut à *quelque résistance*, ou *certaine résistance*. C'est ce qui explique pourquoi l'éditeur trouve Champlain en contradiction avec d'autres auteurs. (*Narrative of Champlain's Voyage to the Western Indies*, p. 10, note 1.)

1599.

rendre, finon qu'ils luy feroient esprouver toutes les rigueurs de la guerre, dont ayant crainte ledict Gouverneur, il se rendit la vie sauve, & s'enbarqua avec lesdicts Anglois, n'osant retourner en Espagne. Il n'y auoit que quinze iours que lesdicts Anglois estoient partis de ladicte ville où ils auoient demeuré vng mois : apres le partement desquels, lesdicts Indiens s'estoient raliés, & s'eforçoient de reparer ladicte forteresse, attendant l'arriuée dudict general, lequel fit faire vne information du recit desdicts Indiens, qu'il enuoya au Roy d'Espagne, & commanda aux dicts Indiens qui portoient la parole d'aller chercher ceux qui s'estoient fuis aux montagnes, lesquels sur la parole retournerent en leurs maisons, receuant tel contentement de voir ledict general & d'estre deliurés des Anglois, qu'ils oublièrent leurs pertes passées. Ladicte ille de Portorico est assez agreable combien qu'elle soit vn peu montaigneuse, comme la figure suiuiante le montre (1).

(1) Voir *Planche XII*. — «La ville de Porto-Rico fut fondée en 1510. Elle fut attaquée par Drake et Hawkins en 1595; mais les Espagnols, informés de leur approche, avaient fait de tels préparatifs, que Drake fut forcé de se retirer, après avoir brûlé les vaisseaux espagnols qui étaient dans le havre. En 1598, George Clifford, comte de Cumberland, fit une expédition, pour s'emparer de l'île. Il débarqua ses hommes secrètement, et attaqua la ville; quand, suivant les rapports espagnols, il rencontra de la part des habitants une vigoureuse résistance; le rapport de Champlain d'après des témoins oculaires qui en avaient été les victimes, est bien différent.» (Voir note 1 de la page précédente.) «Mais en peu de jours, la garnison de quatre cents hommes se rendit, et toute l'île se soumit aux Anglais. La possession de l'île étant jugée de grande importance, le comte adopta la cruelle mesure d'exiler les habitants à Carthagène, et, en dépit des protestations et remontrances des malheureux Espagnols, le plan fut mis à exécution; il n'en échappa que fort peu. Cependant les Anglais se trouvèrent bientôt dans l'impossibilité de garder l'île; une grièue maladie emporta les trois quarts des troupes. Cumberland, déçu dans ses espérances, retourna en Angleterre, laissant le commandement à Sir John Berkeley. La mortalité, faisant de jour en jour de plus grands ravages, força les Anglais à évacuer l'île, et les Espagnols, bientôt après, reprirent possession de leurs demeures.— Le rapport que fait Champlain de l'état de l'île après le départ des Anglais, et de la couardise du gouverneur, est curieux; il y a cependant quelque confusion dans ses dates, et relativement à la durée de l'occupation de l'île par les Anglais.» (Ed. Soc. Hakl.)

Ladicte ille est emplye de quantité de beaux arbres, comme cedres, palmes, sappins, palmistes, & vne maniere d'autres arbre que l'on nomme sonbrade (1), lequel comme il croit, le sommet de ses branches tombant à terre prend aussy tost racine, & faict d'autres branches qui tombent & prennent racine en la mesme forte, & ay veu tel [de] ces arbres de telle estendue qu'il tenoit plus d'une lieue & quart: il n'apporte aucun fruit, mais il est fort agreable, ayant la feuille semblable à celle du laurier, un peu plus tendre.

1599.

Il y a aussy en ladicte Ile quantité de bons fruits, à sçavoir plantes (2), oranges, citrons d'esfrange grosfeur, citroulles de la terre qui sont tres bonnes, algarobbes (3), pappittes (4), & vn fruit nommé coraçon (5), à cause qu'il est en forme de cœur, de la grosfeur du poing, de couleur iaulne & rouge, la peau fort delicatte, & quand on le presse il rend vne humeur odoriferente, & ce qu'il y a de bon dans ledit fruit est comme de la bouillye, & a le goust comme de la creme sucrée. Il y a beaucoup d'autres fruits dont ils ne font pas grand cas, encores qu'ils soient bons: il y a aussy d'une racine qui s'appelle cassaue (6), que les Indiens mangent en lieu de pain. Il

(1) De l'espagnol *sombra*, « ombre feuillue. » *Ficus americana maxima*, le *Clusia rosea* de Saint-Domingue, ou Figuier maudit marron. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIII*.

(2) Fruit du Plantanier, appelé aux Canaries *Plantano*.—Voir *Planche XLII*.

(3) *Algaroba*, ou *Algarova*, nom donné par les Espagnols à certaine espèce d'Acacia du nouveau monde, à cause de sa ressemblance avec l'algarobe, caroubier ou fève de Saint-Jean, dont la gousse fournit une excellente nourriture pour les bestiaux. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXVI*.

(4) Pappitte—*Curica papaya* (LINN.), papayer. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) Coraçon. *Anona muricata*, ou Corassol, de l'espagnol *corazon*, cœur, ainsi nommé de la forme du fruit. Quelques écrivains font dériver ce nom de Curaçoa, supposant que la graine fut apportée par les Danois. Le nom donné dans le pays était *memin*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XII*.

(6) *Cassava*.—*Jatropha Manibot*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXVIII*.

1599. ne croit ne blee ny vin dans toute ceste ile, en laquelle il y a grande quantité de cameleons, que l'on diët qu'ils vivent de l'air, ce que ie ne puis asseurer, combien que i'en aye veu par plusieurs fois : il a la taiste assez pointue, le corps assez long pour sa grosseur assavoir vng pied & demy, & n'a que deux iambes qui sont deuant, la queue fort pointue, meslée de couleurs grise iaunastre. Le diët cameleon est cy representé (1).

Les meilleures marchandises qui sont dans ladicte Ile sont sucres, gingembre, canifiste, miel de cannes, tabaco, quantité de cuirs, bœufs, vaches & moutons : l'air y est fort chaud, & y a de petits oyseaux qui ressemblent à perroquets, que l'on nomme sus le lieu perriquites, de la grosseur d'un moineau, la queue ronde, que l'on apprend à parler, & y en a grande quantité en ceste ile (2) : laquelle ile contient environ soixante dix lieux de long, & de large quarante lieux, environnée de bons ports & haures, & gist est & ouest. Nous demeurames audicte Portorricco environ vn mois : le general y laissa environ troys cents soldats en garnison dans la forteresse, où il fist mestre quarante six pieces de fonte verte qui estoient à Blauet.

Au partir dudiët Portorricco nostre general separa nos galions en troys bandes : il en retint quatre avec luy, en enuoya troys à Portouella & trois à la Neufue Espagne, du nombre desquels estoit le nauire où i'estois, & chacun galion auoit sa patache. Lediët general s'en alla à Terre-Ferme, & nous co-

(1) Voir *Planche XI*.

(2) Voir *Planche XII*.

ftoyames toute l'ille de St Domingue de la bande du nord, & fusmes à vng port de ladicte ile nommé Porto Platte, pour prendre langue s'il y auoit en la coste aucuns vaiffeaux estrangers, parce qu'il n'est permis à aucuns estrangers d'y traffiquer, & ceux qui y vont courent fortune d'estre pendus ou mis aux galleres & leurs vaiffeaux confisqués : & pour les tenir en plus grande crainte d'aborder ladicte terre, le Roy d'Espaigne donne liberté aux naigres qui peuuent descouurer vng vaiffeau estrange, & en donner aduis au general d'armée ou gouverneur, & y a tel naigre qui fera cents cinquante lieux à pied nuit & iour pour donner semblable aduis & acquerir sa liberté.

1599.

Nous mîmes pied à terre audiect Porto Platte, & fusmes enuiron vne lieue dans la terre sans trouuer aucune personne finon vn naigre qui se preparoit pour aller donner aduis; mais nous rencontrant, il ne passa pas plus outre, & donna aduis à nostre admirande qu'il y auoit deux vaiffeaux françois au port de Mancenille, où lediect admirande se resolut d'aller, & pour ceste effect nous partîmes du diect lieu de Porto Platte, qui est vn bon port, à l'abry de tous vents, où il y a troys, quatre & cinq brasses d'eau, comme il est icy figuré (1).

Du diect port de Platte, nous vinsmes au port de Mancenille, qui est icy representé (2), auquel port de Mancenille sceusmes que lesdicts deux vaiffeaux estoient au port aux Moufquittes (3), pres la Tortue, qui est vne petite isle ainfty nommée qui est de-

(1) Voir *Planche XVII.*(2) Voir *Planche XVIII.*(3) Voir *Planche XIX.*

1599. uant l'enboucheure dudiect port, auquel estans arri-
ués le lendemain sur les trois heures du soir, nous
apperçumes les dictz deux vaisseaux qui mettoient à
la mer pour fuir de nous, mais trop tard : ce qu'eux
reconoissans, & qu'ils n'auoient aucun moien de
fuir, tous l'esquipage de l'vn des vaisseaux qui
estoit bien vne lieue dans la mer, abandonnerent
leur dict vaisseau, & s'estant ietté dans leur bateau
se sauuerent à terre : l'autre nauire alla donner du
bout à terre & se brisa en plusieurs pieces, & en
mesme temps l'esquipage se sauua à terre comme
l'autre, & demeura seulement vng marinier qui ne
s'estoit peu sauuer à cause qu'il estoit boiteux & vng
peu malade, lequel nous dit que les dictz vaisseaux
perdeus estoient de Dieppe. Il y a fort belle entrée
au dict port de Moufquitte de plus de deux mille
pas de large, & y a vng banc de sable à ouuert, de
façon qu'il faut ranger la grand terre du costé de
l'est pour entrer audiect port, auquel il y a bon
ancreage : & y a vne isle dedans où l'on se peut
mettre à l'abry du vent qui frappe droiect dans le
dict port. Ce lieu est assez plaisant pour la quantité
des arbres qui y sont : la terre est assez haulte ;
mais il y a telle quantitté de petites mouches,
comme chesons ou cousins qui piquent de si estrange
façon, que sy l'on s'endormoit & que l'on en fust pic-
qué au visage, il esleueroit au lieu de la piqueure
des buffolles enflés de couleur rouge, qui rendroient
la personne difforme.

Ayans apprins de ce marinier boiteux pris dans
ledict nauire françois, qu'il y auoit traize grands
vaisseaux tant françois, anglois que flaments, armés

moitye en guerre moitye en marchandise, nostre 1599.
 admiral se resolut de les aller prendre au port
 St Nicolas, où ils estoient, & pour ce se prepara
 avec trois galions du port de cinq cents thonneaux
 chacun & quatre pataches, & allasmes le soir mouil-
 ler l'ancre à vne radde que l'on nomme Monte
 Cristo, qui est fort bonne & à l'abry du su, de l'est
 & de l'ouest, & est remarquée d'une montaigne qui
 est droit deuant ladicte radde, sy haulte que l'on la
 descouure de quinze lieux à la mer : la dicte mon-
 taigne fort blanche & reluisante au soleil, & deux
 lieux autour dudict port est terre assez basse, cou-
 uerte de quantité de bois, & y a fort bonne pesche-
 rye & vng bon port au dessoubs du dict Monte
 Cristo, qui est figuré en la page suiuate (1).

Le lendemain matin nous feusmes au cap St
 Nicolas pour y trouuer les diets vaisseaux, & sur les
 trois heures nous arriuasmes dans la baye dudict
 cap, & mouillasmes l'ancre le plus pres qu'il nous
 feust possible, ayant le vent contraire pour entrer
 dedans (2).

Ayant mouillé l'ancre nous apperceusmes les
 vaisseaux desdiets marchands dont nostre admirante
 se resiouit fort, s'asseurant de les prendre. Toute la
 nyict nous fismes tout ce qu'il estoit possible pour
 essayer d'entrer dans ledict port, & le matin venu
 l'admirante print conseil des cappitaines & pillottes
 de ce qui estoit à faire : ils luy dirent qu'il falloit
 iuger au pire de ce que l'ennemy pouroit faire
 pour se faouer, qu'il estoit impossible de fuir sinon

(1) Voir *Planche XX*.

(2) Voir *Planche XXI*.

1599. à la faueur de la nuit, ayant le vent bon, ce qu'ils ne se hazarderoient pas de fere le iour, voiant les sept vaisseaux d'armes, & qu'aussy s'ils vouloient faire resistance qu'ils se tiendroient à l'entrée dudict port, leurs nauires amarés deuant & derriere, tous leurs canons d'une bande & leurs hauts bien pauoisés de cables & de cuirs, & que s'ils se voioient auoir du pire, ils abandonneroient leurs nauires & se ieteroient en terre, pour à quoy remedier ledict admirante debuoit faire aduancer ses vaisseaux le plus pres du port qu'il pourroit pour les battre à coups de canon, & faire defendre cent des meilleurs soldats à terre pour empescher les ennemis de s'y fauer. Cela fust resolu, mais leurs ennemis ne firent pas ce que l'on auoit pensé : ains ils se preparerent toute la nuit, & le matin venu ils se mirent à la voile, vindrent pour nous gagner le vent droit à nos vaisseaux, contre lesquels il leur falloit necessairement passer. Ceste resolution fist changer de courage aux Espaignols & adoucir leurs rodomontades : ce fust donc à nous à leuer l'ancre avec telle promptitude que dans le nauire de l'admirante l'on couppa le cable sur les escubbiers, n'ayans loisir de leuer leur ancre : ainfy nous fismes aussy à la voile, chargeants & estants chargés de canonnades. En fin ils nous gagnerent le vent, nous ne laissant pas de les suiure tout le iour & la nuit ensuiuant ieufques au matin que nous les vismes à quatre lieux de nous : ce que voiant notre admirante il laissa ceste poursuite pour continuer nostre route ; mais il est bien certain que s'il eust voulu il les eust pris, ayant de meilleurs vaisseaux, plus d'hommes & de muni-

tions de guerre : & ne furent les vaisseaux estrangers preferuez que par la faute de courage des Espaignols. 1599.

Durant ceste chassè, il ariua vne chose digne de rizée qui merite d'estre recitèc. C'est que l'on vist vne patache de quatre ou cinq thonnes mellée parmy nos vaisseaux : l'on demanda plusieurs foys d'où elle estoit, avec commandement d'amener leurs voilles ; mais l'on n'eust aucune responce, combien que l'on luy eust tiré des coups de canon, ains allans tousiours au gré du vent, ce qui meut nostre amirande de la faire chasser par deux de nos pataches, qui en moins de deux heures furent à elle & l'aborderent, criant tousiours que l'on amenaist leurs voilles sans auoir aucune responce, ny sans que leurs soldats voulussent se ieter dedans, encores que l'on ne vist personne sur le tillac. En fin leur capitaine de nos pataches, qui disoient que ce petit vaisseau estoit gouverné par vng diable, y firent entrer par menaces des soldats iusques à vingt, qui n'y trouuerent rien, & prindrent seulement leurs voilles & laisserent le corps de ceste patache à la mercy de la mer. Ce rapport faict à l'admirante, & la prehension que les soldats auoient eu donna matiere de rire à tous.

Laiissant ladicte Ille St Domingue, nous continuafmes nostre route à la Neufue Espaigne. Ladicte Ille fera figurée en la page suiuaute (1).

La dicte ille de St Domingue est grande, ayant cent cinquante lieues de long & soixante de large, fort fertile en fruiçts, bestail & bonnes marchan-

(1) Voir *Planche XXII.*

1599. dizes, comme fucre, canifiste, gingenbre, miel de cannes, coton, cuir de bœuf & quelques foureures. Il y a quantité de bons ports & bonnes raddes, & feulement vne feulleville nommée l'Espaignolle (1), habitée d'Espaignolz; le reste du peuple sont Indiens, gens de bonne nature & qui ayment fort la nation françoise, avec laquelle ils trafficquent le plus souuent qu'ils peuuent en fere, toutesfois c'est à desçu des Espaignolz. C'est le lieu aussy où les François traffiquent le plus en ces quartiers là, & là où ils ont le plus d'accès, quoy que peu libre.

Ceste terre est assez chaude, en partie montaigneuse; il n'y a aucune mines d'or ny d'argent, mais feulement de cuiure (2).

Partant donc de ceste isle, nous allasmes costoyer l'isle de Cuba, à la bande du su, terre assez haulte. Nous allasmes reconnoistre de petites isles qui s'appellent les Caymanes (3), au nombre de six ou sept: en trois d'icelles il y a trois bons ports, mais c'est vng dangereux passage, pour les basses & bancs qu'il y a, & ne fait bon s'y aduanturer qui ne sçait bien la route.

Nous mouillâmes l'ancre entre les isles, & y fûmes vng iour: ie mis pied à terre en deux d'icelles, & vis vng tres beau haure fort agreable. Je cheminay vne lieue dans la terre au trauers des bois qui sont fort espais, & y prins des lappins (4) qui y sont en grande quantité, quelques oiseaux, & vn lezard gros comme la cuiûe, de coulours grise & feuille morte.

(1) Aujourd'hui Saint-Domingue.

(2) Voir *Planche XXIII*.

(3) Voir *Planche XXV*.

(4) Voir *Planche XXIV*.

Ceste ile est fort vnie, & toutes les autres de mesmes: nous feufmes aussy en terre en l'autre qui n'est pas sy agreable, mais nous en apportafmes de tres bons fruiçts, & y auoit telle quantité d'oifeaux, qu'à nostre entrée il s'en leua tel nombre qu'à plus de deux heures apres l'air en estoit remply, & d'autres qui ne peuuent voller, de façon que nous en prenions assez aisement : ils sont gros comme vne oye, la teste fort grosse, le bec fort large, bas sur ses iambes, les pieds sont comme ceux d'vne poulle d'eau. Quand les oyseaux sont plusmés, il n'y a pas plus gros de chair qu'vne turtre, & est de fort mauuais gouft (1). Nous leuafmes l'ancre le mesme iour au soir avec fort bon vent, & le lendemain sur les trois heures apres midy nous ariuafmes à vng lieu qui s'appelle La Sonde (2), lieu tres dangereux, car à plus de cinq lieues de là ce ne sont que basses, fors vng canal qui contient... (3) lieues de long & trois de large. Quand nous fusmes au milieu du dict canal, nous mismes vent deuant, & les mariniers ietterent leurs lignes hors pour pescher du poisson dont ils pescherent si grande quantité que les mariniers ne pouuoient fournir à mettre dans le bord des vaisseaux : ce poisson est de la grosseur d'vne dorée (4), de couleur rouge, fort bon sy on le mange frais, car il ne se garde & faumure, & se pourit incontinent. Il faut auoir tousiours la sonde en la main en passant ce canal, à la fortie duquel l'vne de nos pataches se

1599.

(1) Voir *Planche XXIV*.(2) Voir *Planche XXVI*.(3) Lacune dans le *ms.* D'après la carte de l'auteur, ce canal a plus de trente lieues de long.(4) *Sparus aurata* (LINN.), Brame de mer. Celui de Bahama s'appelle « porgy. » (Ed. Soc. Hakl.)

1599. perit en la mer sans que nous en peussions sçavoir l'occasion : les foldats & mariniers se fauuerent à la nage, les vns sur des planches, autres sur des aduiron, autres comme ils pouuoient, & reuindrent de plus de deux lieues (1) à nostre vaisseau, qu'il trouuerent bien à propos, & les fimes recepuoir par nos bateaux qui alloient au deuant d'eux.

Huiët iours apres nous ariuafmes à St Iean de Luz (2), qui est le premier port de la Neufue Espagne, où les gallions du Roy d'Espagne vont tous les ans pour charger l'or, l'argent, pierreries & la cochenille, pour porter en Espagne. Ce dict port de St Iean de Luz est bien à quatre cents lieues de Portorricco. En ceste ille il y a vne fort bonne forteresse, tant pour la situation que pour les bons ramparts, bien munie de tout ce qu'il luy est neceffaire, & y a deux cents foldats en garnison, qui est assez pour le lieu. La forteresse comprend toute l'ille, qui est de six cents pas de long & de deux cents cinquante pas de large : outre laquelle forte-

(1) M. de Paibusque et le traducteur de la Société Hakluyt ont trouvé ici une lacune ; la feuille du manuscrit original n'était que repliée.

(2) Voir *Planche XXVIII*. — «Evidemment, il est question du fort et château de Saint-Jean d'Ulloa ; mais portait-il ce nom quand Champlain y alla, ou bien Champlain a-t-il confondu Saint-Jean de Luz avec San Juan d'Ulloa ? c'est un point contesté. Dans les cartes de Mercator et de Hondius, Amsterdam 1628, 102 édition, Saint-Jean d'Ulloa est placé sur le vingt-sixième degré de latitude nord, à l'embouchure de la rivière de *Lama* (Rio del Norte). Villa-Rica est mis à la place actuelle de Vera-Cruz ; mais il n'y est fait aucune mention soit de Saint-Jean d'Ulloa, soit de Saint-Jean de Luz ; et, dans le Voyage de Gage 1625, cette ville est appelée San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz. «Le vrai nom de la ville est San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz, de celui du vieux havre de Vera-Cruz, qui en est à six lieues. Mais le havre de l'ancien Vera-Cruz, ayant été trouvé trop dangereux pour les vaisseaux, à cause de la violence du vent de nord, fut entièrement abandonné par les Espagnols, qui se retirèrent à San Juan d'Ulhua, où leurs navires trouvèrent bon ancrage, grâce à un rocher qui sert de forte défense contre les vents ; et, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement, qui arriva le Vendredi-Saint, ils ajoutèrent au nom de San Juan d'Ulhua, celui de la Vraie-Croix, emprunté au premier havre, qui fut découvert le Vendredi-Saint de l'année 1519.» (Gage, *Voy. à Mexico*, 1625.)» — Ed. Soc. Hakl.

resse y a des maisons basties sur pilloties dans l'eau, & plus de six lieues à la mer, & ne sont que basses qui est cause que les vaisseaux ne peuvent entrer en ce port s'ils ne sçauent bien l'entrée du canal, pour laquelle entrée faut mettre le cap au surouest; mais est bien le plus dangereux port que l'on sçauroit trouuer, qui n'est à aucun abry que de la forteresse du costé du nord, & y a aux muralles de la forteresse plusieurs boucles de bronze où l'on amare des vaisseaux qui sont quelque fois sy pressés les vngs contre les autres, que quand il vente quelque vent de nord, qui est fort dangereux, que les dictés vaisseaux se froissent, encor qu'ils soient amarés deuant & derriere. Le dict port ne contient que deux cents pas de large & deux cents cinquante de long. Et ne tiennent ceste place que pour la commodité des gallions qui viennent comme dit est, d'Espaigne, pour charger les marchandises or & argent qui se tirent de la Neufue Espaigne.

1599.

Il y a de l'autre costé du chasteau, à deux mille pas d'iceluy en terre ferme, vne petite ville nommée Bouteron (1), fort marchande. A quatre lieues du dict Bouteron il y a encores vne autre ville qui s'appelle Verracruz (2), qui est en fort belle situation & à deux lieues de la mer.

Quinze iours apres nostre arriuée au dict St Iean de Luz, ie m'en allay avec congé de nostre dict admiral, à Mechique (3), distant dudit lieu de cent lieux tousiours auant en terre. Il ne se peult veoir ny desirer vng plus beau país que ce royaume de

(1) Voir *Planche XXVIII*.(2) «Lauelle Croux,» dans la carte. *Planche XXVII*.

(3) Mexico.

1599. la Noue Espagne, qui contient trois cents lieues de long & deux cents de large.

Faisant ceste trauerse à Meschique, i'admirois les belles forests que l'on rencontre, remplie des plus beaux arbres que l'on scauroit souhaitter, comme palmes, cedres, lauriers, oranges, citronnelles, palmistes, gouiauiers, accoyates, bois d'ebene (1), Brésil (2), bois de campefche (3), qui sont tous arbres communs en ce pays là, avec vne infinitté d'autres différentes fortes que ie ne puis reciter pour la diuersité, & qui donnent tel contentement à la veue qu'il n'est pas possible de plus, avec la quantité que l'on voit dans les forests d'oiseaux de diuers plumages. Apres l'on rencontre de grandes campagnes vnies à perte veue, chargées de infinis troupeaux de bestial, comme cheuaux, mulets, bœufs, vaches, moutons & cheures, qui ont les pastures toujours fraiches en toutes saisons, n'y ayant hiuer, ains vn air fort temperé, ny chaud ny froid : il n'y pleut tous les ans que deux

(1) Voir, plus loin, *Planche LVI*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu par *good Brasil* ces mots *bois debene Brasil*. Il a lu sans doute *bois de bon Brasil*.

(2) *Casalpinia*. Il y a deux espèces de bois de Brésil employés dans la teinture : *Cæs. Echinata* (LAMARCK), et *Cæs. Sappan* (LINN.) Le premier est le Brésil, ou Brasilette de Pernambouc, grand arbre qui croit naturellement dans l'Amérique du Sud, employé dans le commerce pour la teinture rouge. Le second se retrouve dans l'Inde, où l'on s'en sert pour le même usage, et il est connu dans le commerce sous le nom de Brasilette des Indes, ou bois de Sappan. Plusieurs auteurs ont avancé que le nom de *Brésil* a été donné à ce bois de teinture parce qu'il vient du Brésil; malheureusement pour cette théorie, ce mot était employé bien avant la découverte du pays qui porte le même nom. «Le Brésil, dit Barros, porta d'abord le nom de Sainte-Croix, à cause de la croix qui y fut érigée; mais le démon, qui perd, par cet étendard de la croix, l'empire qu'il a sur nous et qui lui avait été enlevé par les mérites de Jésus-Christ, détruisit la croix, et fit appeler ce pays Brésil du nom d'un bois de couleur rouge. Ce nom a passé dans toutes les bouches, et celui de la sainte croix s'est perdu, comme s'il était plus important qu'un nom vint d'un bois de teinture, plutôt que de ce bois qui donne la vertu à tous les sacrements, instruments de notre salut, parce qu'il fut teint du sang de Jésus-Christ qui y fut répandu.» Il est donc évident que le nom de Brésil fut donné au pays par les Portugais, après la découverte de Cabral, à cause de la quantité de bois rouge qui y abonde. (Ed. Soc. Hakl. en substance.)

(3) *Hæmatoxyllum Campechianum*. (LINN.) Ed. Soc. Hakl.

fois, mais les rozées font fy grandes la nuit que les plantes en font suffisamment arrosées & nourries. Outre cela, tout ce pays là est decoré de fort beaux fleuves & riuieres, qui trauesent presque tout le royaume, & dont la pluspart portent batteaux. La terre y est fort fertile, rapportant le bled deux fois en l'an & en telle quantité que l'on scauroit desirer, & en quelque saison que ce soit il se trouue tousiours du fruit nouveaux tres bons dans les arbres, car quand vn fruit est à maturité, les autres viennent & se succedent ainfy les vngs aux autres, & ne sont iamais les arbres vuides de fruits, & tousiours verds. Sy le Roy d'Espaigne vouloit permettre que l'on planta de la vigne au dict royaume, elle y fructifieroit comme le bled, car i'ay veu des raizins prouenans d'un cep que quelqu'un auoit planté pour plaisir, dont chacun grain estoit aussi gros qu'un pruniau, & long comme la moitye du pouce, & de beaucoup meilleurs que ceux d'Espaigne. Tous les contentemens que i'auois eus à la veue des choses sy agreables n'estoient que peu de chose au regard de celuy que ie receus lors que ie vie ceste belle ville de Mechique, que ie ne croiois sy superbement bastie de beaux temples, pallais & belles maisons, & les rues fort bien compassées, où l'on veroit de belles & grandes boutiques de marchands, plaines de toutes sortes de marchandises tres riches. Je crois, à ce que i'ay peu iuger, qu'il y a en ladicte ville douze à quinze mil Espaignols habitans, & six fois autant d'Indiens, qui sont crestiens aussi habitans, outre grand nombre de naigres esclaves. Ceste ville est enuironnée d'un estang

1599.

1599. presque de tous costés, hors mis en vng endroit qui peut contenir viron trois cents pas de long, que l'on pourroit bien couper & fortifier, n'ayant à craindre que de ce costé, car de tous les autres il y a plus d'une lieue iusques aux bords dudiect estang, dans lequel il tombent quatre grandes riuieres qui font fort auant dans la terre, & portent batteaux: l'une s'appelle riuiere de Terre-Ferme, vne autre riuiere de Chille, l'autre riuiere de Caiou, & la quatriesme riuiere de Mechique, dans laquelle se pesche grande quantité de poissons de mesmes especes que nous auons par deçà, & fort bon. Il y a le long de ceste riuiere grande quantité de beaux iardins & beaucoup de terres labourables fort fertile (1).

A deux lieues dudiect Mexique il y a des mines d'argent que le Roy d'Espaigne a affermé à cinq millions d'or par an, & s'est reserué d'y employer vng grand nombre d'esclaves pour tirer à son profit tous ce qu'ils pourront des mines, & outre tire le dixiesme de tout ce que tirent les fermiers, par ainsy ces mines font de tres bon reuenu audiect Roy d'Espaigne (2).

L'on recueille audiect país quantité de cochenille qui croist dans les champs, comme font les pois de deçà, & vient d'un fruit gros comme vne nois, qui est plain de graine par dedans. On le laisse venir à maturité iusques à ce que ladicte graine soit seche, & lors on la coupe comme du bled, & puis on la bat pour auoir la graine, dont ils resement apres

(1) Voir *Planche XXXIX*.

(2) Voir *Planche XXX*.

pour en auoir d'autre. Il n'y a que le Roy d'Espaigne qui puisse faire seruir & recueillir ladicte cochenille, & faut que les marchands l'achaptent de ses officiers à ce commis, car c'est marchandise de grand prix & a l'estime de l'or & de l'argent.

1599.

J'ay fait icy vne figure de la plante qui apporte la dicte cochenille (1).

Il y a vng arbre au dict pays que l'on talle comme la vigne, & par l'endroit où il est tallé il distille vne huile qui est vne espee de baume, appelée huile de Canime, du nom de l'arbre qui se nomme ainsy (2). Ceste huile est singuliere pour toutes playes & coupures, & pour oster les douleurs, principalement des goustes. Ce bois a l'odeur du bois de sappin. L'once de la dicte huile vault en ce pays là deux escus. Le dict arbre est icy figuré (3).

Il y a vng autre arbre que l'on nomme cacou, dont le fruit est fort bon & vtile à beaucoup de choses, & mesmes sert de monnoye entre les Indiens, qui donnent soixante pour vne realle. Chacun fruit est de grosseur d'un pinon & de la mesme forme, mais il n'a pas la cocque sy dure : plus il est

(1) *Planche XXXI.* — «*Cactus Opuntia.* La croyance que la cochenille était la graine d'une plante subsistait encore longtemps après la conquête du Mexique. Dans le dessin que Champlain nous donne de cette plante, les graines sont figurées exactement comme les insectes s'attachent aux feuilles pour s'en nourrir. La jalousie du gouvernement espagnol, et le sévère monopole qu'il faisait de ce produit, empêchèrent qu'on en connût la vraie nature et son mode de propagation, et donnèrent naissance à diverses fables et conjectures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Canimé*, ou *Animé*. Johnston en distingue deux espèces : l'*animé Oriental*, et l'*animé Occidental*, appelé, dit-il, par les Espagnols *Canimé*. Moquin-Tandon (Botanique Medicale) en distingue aussi deux espèces : 1° le Courbaril diphyllé, *Hymenæa Courbaril* (LINN.), qui fournit une grande quantité de résine transparente, appelée *résine animé occidentale*, ou *Copal d'Amérique*; 2° le Courbaril verruqueux, *Hymenæa verrucosa* (GÆRTN.), *résine animé orientale*, vulgairement appelée *Copal d'Orient*.

(3) *Planche XXXII.*

1599. vieux & milleur est. Quand l'on veut achapter des viures, comme pain, chairs, fruiçts, poissõs ou herbes, ceste monnoye peult seruir, voire pour cinq ou six pieces l'on peult auoir de la marchandise pour viure des Indiens seulement, car il n'a point cours entre les Espagnols, ny pour achapter marchandise autre que des fruiçts. Quand l'on veult vsfer de ce fruiçt, l'on le reduict en pouldre, puis l'on en faiçt vne paste que l'on destrempe en eau chaude, où l'on mesle du miel qui vient du mesme arbre, & quelque peu d'espace, puis le tout estant cuit ensemble, l'on en boit au matin, estant chauffé, comme les mariniers de deçà prennent de l'eau de vye, & se trouuent sy bien apres auoir beu de ceste eau, qu'ils se pourroient passer tout vng iour de manger sans auoir grand appetit. Cest arbre a quantité d'espinnes qui sont fort pointues, que quand on les arrache il vient vng fil, l'escorche du dict arbre, lequel l'on file sy delyé que l'on veult, & de ceste espine & du fil qui y est attaché, l'on peult coudre aussi proprement que d'une esguille & d'autre fil; les Indiens en font du fil fort beau & fort delyé, & neantmoins sy fort, qu'un homme n'en pourroit pas rompre deux brins ensemble, encores qu'ils soient delyés comme cheueux. La liure de ce fil, nommé fil de pitte (1), vaut en Espagne huit escus la liure, & en font des dantelles & autres ourages : d'auantage de l'escorche dudit arbre l'on faiçt du vinaigre fort comme celuy de vin, & prenant du cœur de l'arbre qui est mouelleux, & le pressant, il

(1) Champlain décrit ici évidemment le Cacao et le Miel, ou *Maguey* (*Abes Pitta*, *Abes disticha*, *Agave Americana*), auquel se rapporte presque toute la dernière partie de sa description, excepté «les feuilles qui sont comme celles de l'olivier.» (Ed. Soc. Hakl.)

en fort du tresbon miel, puis faisant seicher la mouelle ainsi esprainte au soleil, elle sert pour allumer le feu. Outre plus pressant les feuilles de cest arbre, qui sont comme celles de l'olifuiier, il en fort du iut dont les Indiens font vn breuuage. Ledict arbre est de la grandeur d'vn oliuier, dont vous en verrez icy la figure (1).

1599.

I'ay cy deuant parlé d'vn arbre qui s'appelle gouiaue (2), qui croist fort communement audict pays, qui rend vng fruit que l'on nomme aussy gouiaue, qui est de la grosseur d'une pomme de capendu (3), de couleur iaulne, & le dedans semblable aux figues verdes; le iut en est assez bon. Ce fruit a telle propriété, que sy vne personne auoit vng flux de ventre, & qu'il mangeast dudit fruit sans la peau, il feroit guery dans deux heures, & au contraire à vng homme qui feroit constipé, mangeant l'escorche seule sans le dedans du fruit, il luy lachera incontinent le ventre, sans qu'il soit besoing d'autre medecine.

Figure du dict arbre (4).

Il y a aussy vng fruit qui s'appelle accoiates (5), de la grosseur de grosses poires d'hiuer, fort verd par dessus, & comme l'on a leué la peau, l'on trouue de la chair fort espaisse que l'on mange avec du sel, & a le goust de cherneaux, ou nois vertes: il y a vng

(1) *Planche XXXIII.*

(2) «*Psidium*» (LINN.) «Sa qualité est de resserrer le ventre, estant mangé vert, dont aussi plusieurs s'en seruent contre le flux de sang; mais estant mangé meur il a vn effet tout contraire.»—De Rochefort, *Hist. des Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Espèce de pomme commune en Normandie, principalement au pays de Caux.» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XXXIV.*

(5) «*Abuacabuitl*, nom indigène, dont on a fait par corruption *Agouacat*, l'Avogade ou *Avogada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. noyau dedans de la grosseur d'une noix, dont le dedans est amer. L'arbre où croit ledict fruit est icy figuré, ensemble ledict fruit (1).

Aussy il y a d'un fruit que l'on nomme algarobe (2), de la grosseur de prunes Dabtes, long comme coffes de febues, qui a vne coque plus dure que celle de la casse, de couleur de chataigner. L'on trouue dedans vng petit fruit comme vne grosse febue verte, qui a vng noyau, & est fort bon. Il est icy figuré (3).

J'ay veu vng autre fruit qui s'appelle carreau (4), de la grosseur du poing, dont la peau est fort tendre & orangée, & le dedans est rouge comme sang, & la chair comme de prunes, & tache où il touche comme les meures; il est de fort bon goust, & dit-on qu'il est tresbon pour guerir les morceures de bestes venimeuses (5).

Il y a encore d'un autre fruit qui se nomme ferrolles (6), de la grosseur d'une prune, & est fort iaulne, & le goust comme de poires muscades (7).

J'ay aussy parlé d'un arbre que l'on nomme palmiste, que ie representeray icy (8), qui a vingt pas de

(1) *Planche XXXV.*

(2) Voir plus haut, page 11, note 3.

(3) *Planche XXXVI.*

(4) Le fruit d'une des variétés du *Cactus Opuntia*, le Nuchtli des Mexicains, appelé par les Français *raquette*, à cause de la forme de ses feuilles. Ce que nos François appellent Raquette à cause de la figure de ses feuilles : sur quelques-vnes de ces feuilles, longues & herissées, croist vn fruit de la grosseur d'une prune-datte; quand il est meur, il est rouge dedans, & dehors comme de vermillon. Il a ceste propriété, qu'il teint l'urine en couleur de sang aussi tost qu'on en a mangé, de sorte que ceux qui ne sauent pas ce secret, craignent de s'estre rompu vne veine, & il s'en est trouué qui, aians apperceu ce changement, se sont mis au lit, & ont creu estre dangereusement malades.»—De Rochefort, *Voyage aux Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) *Planche XXXVII.*

(6) De l'espagnol *Cirucla*, prune. (Ed. Soc. Hakl.)

(7) *Planche XXXVIII.*

(8) *Planche XXXIX.*—«Au temps de Champlain, il n'y avait de connues que deux espèces de Palmistes (excepté le cocotier, que l'on appelait Palmiste par excellence) : le Palmiste franc, *Areca oleracea* (LINN.), et le Palmiste épineux, *Areca spinosa* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

hault, de la grosseur d'un homme, & neantmoins sy tendre que d'un bon coup d'espée on le peut couper tout à trauers, parce que le dessus est tendre comme vn pied de chou, & le dedans plain de mouelle qui est tres bonne, & tient plus que le reste de l'arbre, & a le gouft comme du succe, aussy doux & meilleur : les Indiens en font du breuuage meslé avec de l'eau, qui est fort bon. 1599.

I'ay veu d'un autre fruit que l'on nomme cocques (1), de la grosseur d'une noix d'Inde, qui a la figure approchant de la teste d'un homme, car il y a deux trous qui representent les deux yeux, & ce qui s'auance entre ces deux trous semblent de nez, au dessous duquel il y a vng trou vng peu fendu que l'on peult prendre pour la bouche, & le hault dudit fruit est tout crespé comme cheueux frisez : par lesdicts trous il sort d'une eau dont ils se seruent à quelque medecine. Ce fruit n'est pas bon à manger; quand ils l'ont cueilly, ils le laissent seicher & en font comme de petites bouteilles ou tasses comme de noix d'Inde qui viennent du palme (2).

Puisque i'ay parlé de palmes (3), encor que ce soit vng arbre assez commun, i'en representeray icy vne figure (4). C'est vn des plus haults & droicts arbres qui se voient; son fruit, que l'on appelle noix d'Inde, vient tous au plus hault de l'arbre, & sont grosses comme la teste d'un homme, & y a vne grosse escorce verte sur la dicte noix, laquelle escorce

(1) «Le *Cocos lapidea* de GÆRTNER, dont le fruit est plus petit que le coco ordinaire, et dont on fait de petits vases ou tasses, etc.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Planche XL.*

(3) «*Cocos nucifera.*» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XLI.*

1599. ostée, se trouue la nois, de la grosseur de deux poings ou enuiron : ce qui est dedans est fort bon à manger, & a le goust de cerneaux; il en sort vne eau qui fert de fart aux dames (1).

Il y a vn autre fruit qui s'appelle plante (2), dont l'arbre peult auoir de hault vingt ou vingt cinq pieds, qui a la feuille sy large qu'un homme s'en pourroit couvrir. Il vient vne racine dudiect arbre où sont en quantité desdictes plantes, chacun desquelles est de la grosseur du bras, longue d'un pied & demy, de couleur iaulne & verd, de tres bon goust, & sy fain que l'on en peult manger tant que l'on veult sans qu'il face mal (3).

Les Indiens se seruent d'une espeece de bled qu'ils nomment mammaix(4), qui est de la grosseur d'un poys, iaulne & rouge, & quand ils le veulent manger, ils prennent vne pierre cauée comme vng mortier, & vne autre ronde en forme de pillon, & apres que le dict bled a trempé vne heure, ils le meullent & reduisent en farine en ladicte pierre, puis le petrissent & le font cuire en ceste maniere : ils ont vne platine de fer ou de pierre qu'ils font chauffer sur le feu, & comme elle est bien chaude, ils prennent leur paste & l'estendent dessus assez tenue, comme tourteaux, & l'ayant fait ainfy cuire, le mangent tout chaud, car il ne vault rien froid ny gardé (5).

(1) « C'est ceste eau qui, entre ses autres vertus, a la propriété d'effacer toutes les rides du visage, & de luy donner vne couleur blanche & vermeille, pourueu qu'on l'en laue aussi-tost que le fruit est tombé de l'arbre. »—(De Rochefort.)

(2) La Banane.

(3) *Planche XLII.*

(4) Ou Mais.

(5) *Planche XLIII.*

Ils ont aussy d'une autre racine qu'ils nomment cassiaue, dont ils se seruent pour faire du pain, mais sy quelqu'un en mangeoit de cru, il mourroit (1).

Il y a d'une gomme qui se nomme copal (2), qui fort d'un arbre qui est comme le pin; ceste gomme est fort bonne pour les goustes & douleurs (3).

Il y a aussy d'une racine que l'on nomme patates (4), que l'on fait cuire comme des poires au feu, & a semblable gouft aux chataignes (5).

Il y a audict pays nombre de melons d'estrange grosseur, qui sont tres bons, la chair en est fort orangée, & y en a d'une autre sorte qui ont la chair blanche, mais ils ne sont de sy bon gouft que les autres. Il y a aussy quantité de cocombes tres bons, des artichauts, de bonnes lettues, qui sont

(1) *Planche XLIV.* — Voir, ci-dessus, p. 11, note 6. — «Pour faire la Cassiaue, qui est le pain ordinaire du pays, apres avoir arraché le Manyoc, on ratiffe ses racines comme on fait les naveaux, lorsqu'on les veut mettre au pot; puis on esgruge toutes ses racines sur des rapes de cuivre percées... & attachées sur des planches dont on met le bas dans un vaisseau; & appuyant le haut contre l'ellomac, l'on frotte à deux mains la racine dessus la rape, & tout le marc tombe dans le vaisseau... Quand tout est égrugé ou rapé, on le met à la presse dans des sacs de toile, & on en exprime tout le suc, en forte qu'il ne demeure que la farine toute seiche... Le suc qui en fort est ellimé du poison par tous les habitans, & mesme par tous les auteurs qui en ont écrit...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(2) «*Rbus Copallinum* (LINN.) Les Mexicains donnaient le nom de *copal* à toutes les résines et gommés odoriférantes. Le Copal par excellence est une résine blanche et transparente, qui coule d'un arbre dont la feuille ressemble à celle du chêne, quoique plus longue; cet arbre s'appelle *copal-quabuitl*, ou arbre qui porte le copal. Ils ont aussi le *copal-quabuitl-pectabuae*, dont les feuilles sont les plus grandes de l'espèce, et semblables à celles du sumac, le *copal-quaubxiotl*, à feuilles longues et étroites; le *topcopulliquabuitl*, ou *copal des montagnes*, dont la résine est comme l'encens du vieux monde, appelé par les Espagnols *incensio de las Indias*, et quelques autres espèces inférieures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLIV.*

(4) «Il y a huit ou dix sortes de patates, différentes en gouft, en couleur & en feuilles. Pour ce qui regarde les feuilles, la différence est petite; car elles ont presque toutes la forme de cœur... Il suffit d'en nommer les plus communes, qui sont les *Patates vertes*, les *Patates à l'oignon*, les *Patates marbrées*, les *Patates blanches*, les *Patates rouges*, les *Patates orangées*, les *Patates à juif*, les *Patates souffrées*...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(5) *Planche XLIV.*

1599. comme celles que l'on nomme rommainnes, choux à pome, & force autres herbes potageres; aussy des citrouilles qui ont la chair orengée comme les melons.

Il y a des pomes qui ne font pas beaucoup bonnes, & des poires d'assez bon gouft, qui font creues naturellement à la terre. Je croy que qui voudroit prendre la paine d'y planter des bons fruittiers de par deçà, ils y viendroient fort bien (1).

Par toute la Noue Espaigne il y a d'une espece de couleures (2), qui font de la longueur d'une picque & grosse comme le bras, la teste grosse comme vng œuf de poule, sur laquelle elles ont deux plumes. Au bout de la queue elles ont vne sonnette qui fait du bruit quand elles se trainent : elles font fort dangereuses de la dent & de la queue; neantmoins les Indiens les mangent, leur ayant osté les deux extremités (3).

Il y a aussy des dragons d'estrange figure, ayants la teste approchante de celle d'un aigle, les ailles comme vne chauuefouris, le corps comme vng lezard, & n'a que deux pieds assez gros, la queue assez escailleuse, & est gros comme vng mouton : ils ne font pas dangereux, & ne font mal à personne, combien qu'à les voir l'on diroit le contraire (4).

J'ai veu vng lezard de sy estrange grosseur, que s'il m'eust esté recité par vng autre, ie ne l'eusse pas creu, car ie vous assure qu'ils font gros comme

(1) *Planche XLV.*

(2) «Champlain parle évidemment du Serpent à sonnettes (*Crotalus*); mais il paraît l'avoir confondu avec le serpent à cornes (*horned snake*), à cause des «plumes de la tête.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLVI.*

(4) *Planche XLVII.*

vng quart de pippe. Ils font comme ceux que nous voions icy quand à la forme, de couleur de verd brun, & vert iaulne sous le ventre; ils courent fort viste, siffent en courant; ils ne font poinct mauuais aux hommes, encore qu'ils ne fuient pas d'eux sy on ne les poursuit. Les Indiens les mangent & les trouvent fort bons (1).

1599.

I'ay veu aussy par plusieurs fois, en ce país là, des animaux qu'ils appellent des caymans, qui sont, ie croy, vne espece de cocodrille, sy grands, que tels des dictz caymans a vingt cinq & trente pieds de long, & est fort dangereux, car s'il trouuoit vng homme à son aduantage, sans doute il le deuore-roit : il a le deffous du ventre iaulne blanchastre, le deffus armé de fortes escailles de couleur de verd brun, ayant la teste fort longue, les dents estrange-ment aigues, la geulle fort fendue, les yeux rouges, fort flamboiant : sur la teste il a vne maniere de couronne. Il a quatre iambes fort courtes, le corps de la grosseur d'vne barique : il y en a aussy de moindres. L'on tire de deffous les cuisses de derriere du musq excellent; ils vivent dans les estangs & mares, & dans les riuieres d'eau douce. Les Indiens les mangent (2).

I'ay aussy veu des tortues d'esmerueillable grosseur, & telle que deux cheuaux auroient affaire à en trainer vne. Il y en a qui font sy grosses, que dedans l'escaille qui les couure trois hommes se pourroient mettre & y nager comme dedans vng bateau : elles se peschent à la mer; la chair en est

(1) *Planche XLVIII.* — «Probablement *Lacerta Iguana* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Planche XLIX.*

1599. tres bonne, & refembent à chair de bœuf. Il y en a fort grande quantité en toutes les Indes: l'on en voit fouuent qui vont paifre dans les bois (1).

Il y a auffy quantité de tigres (2), des fourreures defquels l'on faiët grand eſtat: ils ne fe iettent point aux hommes ſy on ne les pourſuit.

Il ſe void auffy au diët pays quelques ſuettes (3) qui viennent du Perou, où il y en a quantité. Elles font meſchantes & furieufes, & combien que l'on en voye icy ordinairement, ie ne laiſſe pas d'en faire icy vne figure (4).

Il vient du Perou à la Noue Eſpaigne vne certaine eſpece de moutons, qui portent fardeaux comme cheuaux, plus de quatre cents liures à iournée. Ils font de la grandeur d'un afne, le col fort long, la teſte menue, la laine fort longue, & qui reſemble plus à du poil comme à celuy des cheures qu'à de la layne: ils n'ont point de cornes comme les moutons de deçà. Ils font fort bons à manger, mais ils n'ont pas la chair ſy delicatte comme les noſtres (5).

Le pays eſt fort peuplé de cerfs, biches, cheureux, fangliers, renars, lieures, lappains, & autres animaux que nous auons par deçà, dont ils ne font aucunement differends (6).

Il y a d'une forte de petits animaux (7) gros comme des barbots, qui vollent de nuit, & font telle clarté

(1) *Planche L.*

(2) *Planche LII.* — «*Tigris Americana* (LINN.) — Jaguar.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Viverra Civetta* (LINN.) *Le Gato de Algalia* des Eſpagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche LI.*

(5) *Planche LIII.* — *Le Llama.*

(6) *Planche LIV.*

(7) «*Fulgora ſaturnaria* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

en l'air, que l'on diroit que ce font autant de petites chandelles. Sy l'on auoit trois ou quatres de ces petits animaux, qui ne font pas plus gros que des noifettes, l'on pourroit aufly bien lire de nuict qu'avec vne bougie. 1599.

Il se voict dans les bois & dans les campagnes grand nombre de chancres (1), semblables à ceux qui se trouuent en la mer, & font aufly communement dans le país comme à la mer de deçà.

Il y a vne autre petite espece d'animaulx faicts comme des escreuiffes, hors mis qu'ils ont le derriere deuestu de coquilles; mais ils ont ceste propriété de chercher des coquilles de limaffons vuides, & logent dedans ce qu'ils ont de descouuert, traifnant tousiours ceste coquille après foy, & n'en delogent poinct que par force (2). Les pescheurs vont recueillir ces petites bestes par les bois, & s'en feruent pour pescher, & quand ils veulent prendre le poisson, ayant tiré ce petit animal de dedans sa coque, ils l'attachent par le trauers du corps à leur lingne au lieu d'ameçon, puis le iette à la mer, & comme les poissons les pensent engloutir, ils pincent les poissons des deux maistressies pattes, & ne les quitte point: & par ce moien les pescheurs prennent le poisson mesme de la pesanteur de cinq ou six liures.

I'ay veu vng oyseau qui se nomme pachó del ciello (3), c'est à dire oyseau du ciel, lequel nom luy

(1) «*Gecarcinus, Cancer ruricolor* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) «*Pagurus streblany* (LEACH); *Pagurus Bernardus* (FABRICIUS); *Cancellus marinus et terrestris*; Bernard l'hermite; *Caracol soldada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Pachó del ciello*. — *Paradista*, Oiseau du Paradis. On a cru longtemps que cet oiseau vivait constamment en l'air, et n'avait point de pieds. Les spécimens envoyés en Europe sont ordinairement dépouillés des pattes, le corps et la queue étant les seules parties employées à former les plumets et les aigrettes; de là la croyance que ces oiseaux n'ont point de pieds.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. est donné parce qu'il est ordinairement en l'air fans iamaïs venir à terre que quand il tombe mort. Il est de la grosseur d'un moyneau : il a la teste fort petite, le bec court, partye du corps de couleur vert brun, le reste roux, & a la queue de plus de deux piez de long, & font presque comme celle d'une aigrette, & grosse estrangement au respect du corps : il n'a point de piedz. L'on dict que la femelle pont vng œuf seulement sur le dos du malle, par la chaleur duquel ledict œuf s'esclot, & comme l'oyseau est forty de la coque, il demeure en l'air, dont il vit comme les autres de ceste espeece : ie n'en ay veu qu'un que nostre general achepta cent cinquante escus. On dit que l'on les prend vers la coste de Chille, qui est vn contient de terre ferme, qui tient depuis le Perou iusques au destrois de Magelano, que les Espaignols vont descourant & ont guerre avec les sauages du pays, auquel l'on dit que l'on descouvre des mines d'or & d'argent. J'ay mis icy la figure du dict oyseau (1).

J'ay pensé qu'il n'est pas hors de propos de dire que le bois d'ebene vient d'un arbre fort hault comme le chefne ; il a le dessus de l'escorche comme blanchastre, & le cœur fort noir, comme vous le verrez de l'autre part representé (2).

Le bresil est arbre fort gros au respect du bois d'ebene, & de mesme hauteur, mais il n'est sy dur. Le dict arbre de bresil porte comme vne maniere de nois qui croissent à la grosseur des nois de galle, qui viennent dedans des ormeaux.

(1) *Planche LI.*

(2) *Planche LVI.*

Après avoir parlé des arbres, plantes & animaux, il faut que ie face vng petit recit des Indiens & de leur nature, mœurs & creance. La plus part desdits Indiens, qui ne sont point sous la domination des Espagnols, adorent la lune comme leur dieu, & quand ils veulent faire leurs ceremonies, ils s'assemblent tant grands que petits au milieu de leur village & se mettent en rond, & ceux qui ont quelque chose à manger l'apportent, & mettent toutes les viures ensemble au milieu d'eux, & font la meilleure chere qui leur est possible. Après qu'ils sont bien rassasiés, ils se prennent tous par la main, & se mettent à danser, avec des cris grands & estranges, leur chant n'ayant aucun ordre ny fuite. Après qu'ils ont bien chanté & dansé, ils se mettent le visage en terre, & tout à vng coup tous ensemble commencent à crier & pleurer en disant: Ô puissante & claire lune, fay que nous puissions vaincre nos ennemis, & que les puissions manger, à celle fin que ne tombions entre leurs mains, & que mourans nous puissions aller avec nos parents nous resjouir. Après avoir fait ceste priere, il se releuent & se mettent à danser tous en rond & dure leur feste ainsi dansans, pryans & chantans environ six heures. Voila ce que j'ay appris de ceremonies & creances de ces pauvres peuples, priués de la raison, que j'ay icy figurés (1).

Quant aux autres Indiens qui sont sous la domination du Roy d'Espagne, s'il n'y donnoit ordre, ils seroient en aussy barbare creance comme les autres. Au commencement de ses conquestes, il auoit

(1) *Planche LIX.*

1599. establi l'inquisition entre eux, & les rendoit esclaves ou faisoit cruellement mourir en sy grand nombre, que le recit seulement en faict pitié. Ce mauuais traitement estoit cause que les pauvres Indiens, pour la prehension d'iceluy, s'enfuoient aux montaignes comme desesperés, & d'autant d'Espaignols qu'ils attrapoyent, ils les mangeoient ; & pour ceste occasion lesdicts Espaignols furent contraints leur oster ladicte inquisition, & leur donner liberté de leur personne, leur donnant vne reigle de viure plus douce & tolerable, pour les faire venir à la cognoissance de Dieu & la creance de la saincte Eglise : car s'ils les vouloient encor chatier selon la rigueur de ladicte inquisition, ils les feroient tous mourir par le feu. L'ordre dont ils vsent maintenant est que en chacun estance (1) qui sont comme vilages, il y a vng prestre qui les instruit ordinerement, ayant le prestre vng rolle de noms & surnoms de tous les Indiens qui habitent au village soubz sa charge. Il y a aussy vng Indien qui est comme procureur du village, qui a vng autre pareil rolle, & le dimanche, quand le prestre veult dire la messe, tous lesdicts Indiens sont teneus se presenter pour l'ouir, & auant que le prestre la commence, il prend son rolle, & les appelle tous par leur nom & surnom, & sy quelqu'un deffault, il est marqué sur ledict rolle ; puis la messe dite, le prestre donne charge à l'Indien qui sert de procureur de s'informer particulieremēt où sont les defaillans, & qui les face reuenir à l'église, où estant deuant ledict prestre, il leur demande l'occasion pour lequel ils ne sont pas ve-

(1) De l'espagnol *estancia*, demeure.

neus au seruice diuin, dont ils alleguent quelques excufes s'ils peuuent en trouuer, & fy elles ne font trouués veritables ou raifonnables, lediët preſtre commande audiët procureur Indien qui aye à donner hors l'eglife, deuant tout le peuple, trente ou quarante coups de baſton aux defaillants. Voilla l'ordre que l'on tien à les maintenir en la religion, en laquelle ils viuent partye pour crainte d'eſtre battus: il eſt bien vray que s'ils ont quelque iuſte occaſion qui les empeſche de venir à la meſſe, ils font excufés.

1599.

Tous ces Indiens font d'une humeur fort melancholique, & ont neantmoins l'eſprit fort vif, & comprennent en peu de temps ce qu'on leur montre, & ne s'ennuient poinët pour quelque choſe ou iniure qu'on leur face ou dye. J'ay figuré, en ceſte page & la ſuiuante, ce qui ſe peult bien repreſenter de ce que i'en ay diſcouru cy deſſus (1).

La pluſpart des diët Indiens ont leur logement eſtrange, & ſans aucun arreſt; car ils ont vne maniere de coches qui font couertes d'eſcorche d'arbres, attelés de cheuaux, mulets ou bœufs, & ont leurs femmes & enfans dedans leſdiët coches, & font vng mois ou deux en vng endroiët [du] païs, puis s'en vont en vng autre lieu, & font continuellement ainſy errans parmy le pays.

Il y a vne maniere d'Indiens qui viuent & font leurs demeures en certains villages qui appartiennent aux ſeigneurs ou marchands, & cultiuent les terres (2).

(1) *Planche LX et LXI.*(2) *Planche LXII.*

1599.

Or pour reuenir au discours de mon voiage, apres auoir demeuré vng mois entier à Mechique, ie retournay à St Iean de Luz, auquel lieu ie m'enbarquay dans vne patache qui alloit à Portouella (1), où il y a quatre cents ou cinq cents lieues. Nous feufmes trois sepmaines sur la mer auant que d'ariuer au dict lieu de Portouella, où ie trouuay bien changement de contrée, car au lieu d'une tres bonne & fertille terre que i'auois trouué en la Noue Espaigne, comme i'ay recité cy deffus, ie rencontray bien vne mauuaise terre, estant ce lieu de Portouella, la plus meschante & malfaine demeure qui soit au monde : il y pleut presque tousiours, & sy la pluye cesse vne heure, il y fait sy grande chaleur que l'eau en demeure toute infectée, & rend l'air contagieux, de telle sorte que la pluspart des soldats ou mariniers nouveaux venneus y meurent. Le pays est fort montaigneux, remply de bois de sapins, & où il y a sy grande quantité de singes, que c'est chose estrange à voir. Neantmoins ledict port de Portouella est tres bon ; il y a deux chasteaux à l'entrée qui sont assez forts, dans lesquels il y a trois cents soldats en garnison. Ioignant ledict port, où sont les forteresses, il y en a vng autre qui n'en est aucunement commandé, & où vne armée pourroit descendre seurement. Le Roy d'Espaigne tient ce port pour vne place de consequence, estant proche du Perou, car il n'y a que dix sept lieues iusque à Banama, qui est à la bande du sur.

Ce port de Panama, qui est sur la mer du (2),

(1) Porto-Bello.

(2) Lacune dans l'original.

est tres bon, & y a bonne radde, & la ville fort marchande, dont la figure enfuit (1). 1599.

En ce lieu de Panama s'assemble tout l'or & l'argent qui vient du Perou, où l'on les charges, & toutes les autres richesses sur vne petite riuere qui vient des montaignes, & qui descend à Portouella, laquelle est à quatre lieues de Panama, dont il faut porter l'or, l'argent & marchandises sur mulets: & estans embarqué sur ladicte riuere, il y a encor dix huit lieues iusques à Portouella.

L'on peut iuger que sy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceste riuere estoient coupés, l'on pourroit venir de la mer du fu en celle de deçà, & par ainfy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues(2); & depuis Panama iusques au destroit de Magellan ce feroit vne isle, & de Panama iusques aux Terres nœufues vne autre isle, de forte que toute l'Americque feroit en deux isles.

Sy vng ennemy du Roy d'Espaigne tenoit ledict Portouella, il empescheroit qu'il ne sortist rien du Perou, qu'à grande difficulté & risque, & plus de despens qu'il ne reuiendroit de proffit. Drac (3) fust au dict Portouella pour le surprendre, mais il faillit son entreprise, ayant esté descouuert, dont il mou-

(1) A partir d'ici, l'auteur annonce des figures qui manquent dans l'original.

(2) «La jonction de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, n'est pas, comme on voit, une idée moderne. Champlain a peut-être le mérite de l'avoir émise le premier.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Sir Francis Drake, après son infructueuse tentative sur Porto-Rico, poursuivit son voyage à Nombre-de-Dios, où, ayant débarqué ses hommes, il essaya de s'avancer jusqu'à Panama, dans le dessein de ravager la place, ou, s'il trouvait la chose praticable, la garder et la fortifier; mais il n'y rencontra pas les mêmes facilités que dans ses premières entreprises. Les Espagnols avaient fortifié les passages, et posté, dans les bois, des troupes qui incommodaient tellement les Anglais par des escarmouches et des alarmes continuelles, que ceux-ci furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Drake lui-même, par suite

1599-
1600. rut de desplaisir, & commanda en mourant qu'on le mist en vng tombeau, & qu'on le iettaft entre vne isle & le dict Portouella. Enfuit la figure de ladiète riuere & plan du pays(1).

Ayant demeuré vng moys audict Portouella, ie m'en reuins à St Iean de Luz, où nous seiournafmes quinze iours, en attendant que l'on fist donner carenne à nos vaisseaux pour aller à la Hauanne, au rendez vous des armées & flottes. Et estants partis pour cest effect dudict St Iean de Luz, comme nous feufmes vingt lieues en mer, vng houracan nous prist de telle furye d'un vent de nord, que nous nous pensafmes tous perdre, & feufmes tellement escartés les vngs des autres, que nous ne nous peufmes rallier que à la Hauanne; d'autre part nostre vaisseau faisoit telle quantité d'eau, que nous ne pensions pas euter ce peril, car sy nous auions vne demye heure de repos sans tirer l'eau, il falloit traualler deux heures sans relache, & sans la rencontre que nous fismes d'une patache, qui nous remist à nostre route, nous allions nous perdre à la coste de Campesche; en laquelle coste de Campesche il y a quantité de sel qui se faict & engendre sans art, par retenue d'eau qui demeure apres les grandes marés, & se congele au soleil. Nostre pilotte auoit perdu toute la cognoissance de la nauigation, mais par la grace de Dieu, [qui] nous enuoya rencontre de ceste patache, nous nous rendifmes à

des intempéries du climat, des fatigues du voyage, et des chagrins du désappointement, fut saisi d'une indisposition dont il mourut peu après. (Voir *Hume's Hist. of England*, ann. 1597. Drake mourut le 30 décembre 1596, vieux style, ou le 9 janvier 1597, style neuf.) L'on disposa de son corps de la manière mentionnée par Champlain.» (Ed. Soc. Hakl.)

(1) Cette figure manque dans l'original.

la Hauanne, dont auant que de parler ie representay icy ladicte coste de Campesche (1). 1600.

Ariuames à la Hauanne, nous y trouuafmes nostre general, mais nostre admirante n'y estoit pas encores arriué, qui nous faisoit croire qu'il estoit perdu; toutesfoys il se rendiét bien tost apres avec le reste de ses vaisseaux. Dix huiét iours apres nostre arriuée audiét lieu de la Hauanne, ie m'enbarquay en vng vaisseau qui alloit à Cartage (2), & feufmes quinze iours à faire lediét voiage. Ce lieu est vng tres bon port, où il y a belle entrée, à l'abry de tous vents, fors du nord norouest, qui frape dans lediét port, dans lequel il y a troys isles: le Roy d'Espaigne y entretient deux galleres. Lediét lieu est en pais que l'on appelle terre ferme, qui est tres bon, bien fretille, tant en bledz, fruiét, que autres choses necessaires à la vye, mais non pas en telle abondance qu'en la Neufue Espaigne; & en recompense, il se tire aussy plus grand nombre d'argent audiét lieu de terre ferme. Je demeuray vng mois & demy audiét lieu de Cartagenes, & pris vng portraict de la ville & du port que i'ay icy raporté (3).

Partant dudiét lieu de Cartagene, ie m'en retournay à la Hauanne trouuer nostre general, qui me fist fort bonne reception, pour auoir veu par son commandement les lieux où i'auois esté. Lediét port de la Hauanne est l'vn des plus beaux que i'aye veu en toutes les Indes; il a l'entrée fort estroite, tres bonnes, & bien munies de ce qui est necessaire pour le conseruer, & d'vn fort à l'autre il

(1) Cette carte manque également dans l'original.

(2) Carthagènes.

(3) Le plan manque dans l'original.

1600. y a vne chaine de fer qui trauerse l'entrée du port. La garnison desdictes forteresses est de six cents soldats : à sçauoir, en l'vne nommée le More, du costé de l'est, quatre cents, & en l'autre forteresse, qui s'appelle le fort neuf, & en la ville deux cents. Au dedans dudict port il y a vne baye qui contient en rondcur plus de six lieues, ayant vne lieue de large, où l'on peult mouller l'ancre en tous endroits, à troys, quatre, six, huit, dix, quinze & saize brasses d'eau, & y peuuent demeurer grand nombre de vaisseaux : il y a vne tres bonne ville & fort marchande, laquelle est figurée en la page suiuant (1).

L'isle en laquelle sont ledict port & la ville de la Hauanne s'appelle Cuba, & est fort montaigneuse ; il n'y a aucune mine d'or ou d'argent, mais plusieurs mines de mestail, dont ils font des pieces d'artillerye en (2) la ville de la Hauanne. Il ne croist ny bled ny vin dans ladicte isle : celuy qu'ils mangent vient de la Neufue Espagne, de facon que quelque fois il y est fort cher.

Il y a en ladicte isle quantité de fruitz fort bons, entre autres vng qui s'appelle pines (3), qui ressemble parfaictement aux pins de par deçà. Ils ostent

(1) Le plan manque dans l'original.

(2) Le manuscrit porte *et*, ou quelque chose de semblable ; pour former un sens raisonnable, nous auons cru pouuoir mettre *en*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu ce petit mot par *for*, pour.

(3) *Piña de Indias* (espagnol), l'ananas. « Nos habitans, dit le P. du Tertre (Hist. des Antilles), en distinguent de trois sortes, auxquelles se peuvent rapporter toutes les autres : à sçauoir, le gros Ananas blanc, le pain de sucre, & la pomme de rainette. Le premier a quelquefois huit ou dix pouces de diametre, & quinze ou seize pouces de haut... Quoy qu'il soit plus gros & plus beau que les autres, son goust n'est pas si excellent ; aussi n'est-il pas tant estimé... Le second porte le nom de sa forme, parce qu'il est tout semblable à vn pain de sucre... Le troisième est le plus petit ; mais c'est le plus excellent... Tous conuiennent en ce qu'ils croissent d'une mesme façon, portent tous le bouquet de feuilles ou la couronne sur la teste, & ont l'escorce en forme de pomme de pin, laquelle se leve pourtant & se coupe comme celle d'un melon. »

l'escorche, puis le couppent par la moityé, comme 1600.
pommés, & a vng tres bon gouft, fort doux, come
fucré.

Il y a quantité de bestial, comme bœufs, vaches & pourceaux, qui est la milleure viande de toutes les autres en ce pays-là. En toutes ces Indes, ils tiennent grande quantité de bœufs, plus pour en auoir les cuirs que pour les chairs. Pour les prendre ils ont des naigres qui courent à cheual apres ces bœufs, & avec des astes (1), où il y a vn croissant au bout fort tranchant, couppent les iarets des bœufs, qui sont aussy tost escorchés, & la chair sy tost consommé, que vingt quatre heures apres l'on n'y en recognoist, estant deuoré de grand nombre de chiens sauuages qui sont audict pays, & autres animaux de proye.

Nous feufmes quatre mois à la Hauanne, & partant de là, avec toute la flotte des Indes qui s'y estoit assemblée de toutes parts, nous allames pour passer le canal de Bahan (2), qui est vn passage de consequence, par lequel il faut necessairement passer en retournant des Indes. A l'vn des costés d'iceluy passage, au nord, gist la terre de la Floride, & au su la Hauanne : la mer court dans ledict canal de grande impetuofité. Ledit canal a quatre vingt lieues de long, & de large huit lieues, comme il est cy apres figuré, ensemble ladicte terre de la Flouride, au moins ce que l'on recognoist de la coste (3).

En sortant dudict canal l'on va recognoistre la

(1) *Hastes*, lances ou piques.

(2) Bahama.

(3) Cette carte manque dans l'original.

1600. Bermude, qui est vne isle montaigneuse, de laquelle il faict mauuais approcher, à cause des dangers qui font autour d'icelle : il y pleut presque tousiours, & y tonne sy souuent, qu'il semble que le ciel & la terre se doibuent asssembler ; la mer est fort tempestueuse au tour de la dicte isle, & les vagues haultes comme les montaignes. Ladicte isle est icy figurée (1).

Ayant passé le trauers de ladicte isle, nous vismes telles quantité de poissons vollants (2), que c'est chose estrange : nous en primes quelques vns qui vindrent sur nos vaisseaux ; ils ont la forme comme vng harens, les ailles plus grandes, & font tres bons à manger.

Il y a certains poissons qui font gros comme barriques, que l'on appelle tribons (3), qui courent apres lesdicts poissons vollants pour les manger ; & quand lesdicts poissons vollants voient qu'ils ne peuuent fuir autrement, ils se lancent sur l'eau, & vollent enuiron cinq cents pas, & par ce moien ils se garantissent dudict tribon, qui est cy dessous figuré (4).

Il faut que ie dye encore qu'à costé dudict canal de Bahan, au suduest, l'on voit l'isle St Domingue, dont i'ay parlé cy dessus, qui est fort bonne & marchande en cuirs, gingembre & casse, tabac, que l'on nomme autrement petung, ou herbe à la Royne, que l'on faict seicher, puis l'on en faict

(1) Cette figure manque également dans l'original.

(2) « *Exocetus volitans* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)

(3) « *Tiburon* (esp.) requin, confondu probablement avec le *bonito*, lequel, avec la dorade (*Sparus aurata*), est l'ennemi mortel du poisson volant. » (Ed. Soc. Hakl.)

(4) La figure manque dans l'original.

des petits tourteaux. Les mariniers, mesme les Anglois, & autres personnes en vsent & prennent la fumée d'iceluy à l'imitation des fauuaiges, encores que i'aye cy dessus representé ladicte isle de St Domingue, ie figureray neantmoins icy la coste d'icelle vers le canal de Bahan (1).

I'ay parlé cy dessus de la terre de Flouride : ie diray encores icy que c'est l'une des bonnes terres que l'on sçauroit desirer, estant tres fretille sy elle estoit cultiuée ; mais le Roy d'Espagne n'en fait pas d'estat, pour ce qu'il n'y a point de mines d'or ou d'argent. Il y a grande quantité de fauuaiges, lesquels font la guerre aux Espagnols, lesquels ont vng fort sur la pointe de ladicte terre, où il y a vng bon port. Ceste terre basse, la plus part, est fort agreable.

Quatre iours apres que nous eusmes passé la Bermude, nous eusmes vne sy grande tourmente, que toute nostre armée fust plus de six iours sans se pouuoir rallier. Apres lesdicts six iours passés, le temps estant deuenu plus beau, & la mer plus tranquille, nous nous rassemblasmes tous, & eusmes le vent fort à propos, iusques à la recognoissance des Effores mesme l'isle Terciere (2) cy figuré (3).

Il faut necessairement que tous les vaisseaux qui s'en reuiennent des Indes recognoissent lesdictes isles des Effores, pour prendre là leur hauteur, autrement ils ne pourroient seurement paracheuer leur route.

Ayants passé lesdictes isles des Effores, nous feuf-

(1) Cette carte manque dans l'original.

(2) Terceire, ou Tercère, l'une des Açores.

(3) La figure manque dans l'original.

1601. mes recognoître le cap St Vincent, où nous prifmes deux vaiſſeaux Anglois qui eſtoient en guerre, que nous menames en la riuere de Seuille, d'où nous eſtions partis, & où fuſt l'acheuement de noſtre voiage, Auquel ie demeuray depuis noſtre partement de Seuille, tant ſur mer que ſur terre, deux ans⁽¹⁾ deux mois.

(1) A compter du départ de la flotte, qui fit voile de San Lucar de Barameda dans les premiers jours de janvier 1599, l'auteur aurait été de retour vers le commencement de mars 1601. Cependant, les détails de l'expédition ne permettent guère de ſuppoſer que le voyage ait duré plus de deux ans; et alors il faut admettre que Champlain fait entrer en ligne de compte le temps qui ſ'écoula entre ſon départ de Séville et le départ de la flotte. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment le traducteur de la Société Hakluyt peut juſtifier la correction qu'il fait au texte dans ce paſſage, en mettant *trois ans et deux mois*, au lieu de *deux ans deux mois* que porte l'original; ſi ce n'eſt qu'il fallait mettre le texte en harmonie avec le titre tel qu'il l'avait lu.

FIN.

DES
S A V V A G E S ,
ov
VOYAGE DE SAMVEL
CHAMPLAIN DE BROVAGE,
FAIT EN LA FRANCE NOVVELLE,
l'an mil fix cens trois :

Contenant

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauvages de Canadas.

De la descouverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le país des Sauvages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouvent ; des riuieres, lacs, isles & terres, & quels arbres & fruitcs elles produisent.

De la coste d'Arcadie, des terres que l'on y a descouvertes, & de plusieurs mines qui y font, selon le rapport des Sauvages.



A PARIS,
Chez CLAVDE DE MONSTR'ŒIL, tenant sa boutique en la cour du Palais
au nom de Iésus.

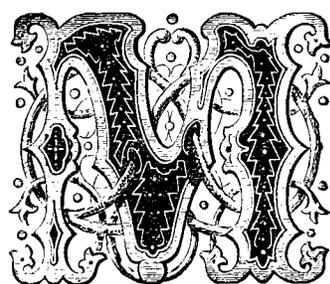
Avec priuilege du Roy.



EPISTRE

A

TRES NOBLE HAVT &
PVISSANT SEIGNEVR MES-
SIRE CHARLES DE MONTMOREN-
CY, Cheualier des Ordres du Roy,
Seigneur d'Ampuille & de Meru,
Comte de Secondigny, Vicomte de
Meleun, Baron de Chateauneuf &
de Gonnort, admiral de france &
de Bretagne.



ONSEIGNEVR,

*Bien que plusieurs ayent escript
quelque chose du pays de Cana-
das, ie n'ay voulu pourtant m'ar-
rester à leur dire, & ay expref-
sément esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tes-
moignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous
plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie*

*vous supplie d'auoir pour agreable, & ce faisant, ie
prieray Dieu, Monseigneur, pour votre grandeur &
prosperité, & demeureray toute ma vie*

Votre tres humble &
obeïffant seruiteur
S. CHAMPLAIN.



LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVERS

DV SIEVR CHAMPLAIN.


*Ijes, si vous chantez, vrayment ie vous conseille
 Que vous louëz Champlain, pour estre courageux :
 Sans crainte des hasards, il a veu tant de lieux,
 Que ses relations nous contentent l'oreille.
 Il a veu le Perou (1), Mexique & la Merueille
 Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,
 Et les saults Mocosans (2), qui offensent les yeux
 De ceux qui osent voir leur cheute nonpareille.
 Il nous promet encor de passer plus auant,
 Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,
 Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.
 C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.
 Fy des lasches poltrons qui ne bougent d'en lieu !
 Leur vie, sans mentir, me paroist trop mesquine.*

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachions.

(2) Mocosca est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *saults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avoit quelque connaissance de la grande chute de Niagara.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de nouembre 1603, signé Brigard.
Il est permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera vn liure par luy composé, intitulé, *Des Sauvages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an 1603.* & sont faittes deffenfes à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & distribuer lediët liure, si ce n'est du consentement de celuy qu'il aura nommé & esleu, à peine de cinquante escus d'amende, de confiscation & de tous despens, ainsi qu'il est plus amplement contenu audit priuilege.

Lediët Sieur de Champlain, suiuant son dit priuilege, a esleu & permis à Claude de Montr'œil, libraire en l'vniuersité de Paris, d'imprimer le susdiët liure, & luy a cedé & transporté son dit priuilege, sans que nul autre le puisse imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer, durant le temps de cinq années, sinon du consentement dudiët Montr'œil, sur les peines contenuës audit priuilege.

TABLE DE CHAPITRES.

B Ref du discours, où est contenu le Voyage depuis Honfleur en Normandie iusques au port de Tadoufac en Canadas. Chap. I.	p. 1
Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canada, leurs festins & dances, la guerre qu'ils ont avec les Irocois, la façon & de quoy font faicts leurs canots & cabanes : avec la description de la poincte de Saint Mathieu. Chap. II.	p. 6
La reiouiffance que font les Sauuages après qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis ; leurs humeurs ; endurent la faim, font malicieux ; leurs croyances & fausses opinions ; parlent aux diables ; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges, avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts. Chap. III.	p. 11
Riuere du Saguenay, & son origine. Chap. IV.	p. 20
Partement de Tadoufac pour aller au Sault ; la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans & de plusieurs autres isles, & de nostre arriuée à Quebec. Chap. V.	p. 22
De la poincte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan, des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fruitts, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec iusques aux Trois-Riuieres. Chap. VI.	p. 26
Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on voit dans le pays de la riuere des Irocois, & de la forteresse des Sauuages qui leur font la guerre. Chap. VII.	p. 32
Arriuée au Sault, sa description, & ce qui s'y void de remarquable, avec le rapport des Sauuages de la fin de la grande riuere. Chap. VIII.	p. 36
Retour du Sault à Tadoufac, avec la confrontation du rapport de plusieurs sauuages touchant la longueur & commencement de la riuere de Canadas ; du nombre des faults & lacs qu'elle trauerse. Chap. IX.	p. 44
Voyage de Tadoufac en l'isle Percée ; description de la baye des Molues, de l'isle de Bonne-aventure, de la baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouent plusieurs fortes de mines. Chap. X.	p. 48
Retour de l'isle Percée à Tadoufac, avec la description des anses, ports, riuieres, isles, rochers, faults, bayes & basses, qui sont le long de la coste du Nort. Chap. XI.	p. 52

Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre : Des Sauvages Almouchicois & de leurs monstrueuses formes. Discours du sieur Preuert de Sainct Malo, sur la descouverture de la coste d'Arcadie, quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays. Chap. XII. p. 56

D'un monstre espouuantable que les Sauvages appellent Gougou, & de nostre bref & heureux retour en France. Chap. XIII. p. 61



DES SAVVAGES

ov

VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

faiët en l'an 1603.

Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadoussac en Canadas.

CHAPITRE PREMIER.



Nous partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschames à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mismes à la voile pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eufmes en veuë D'orgny & Grenesey (1), qui font des illes entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eufmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisons estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontrafmes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre

1603.

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son *Traité de la Marine*, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.

1603. iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, Grandetour-
mente. 30. dudit mois, fusmes contrariez d'une grande tour-
mente, qui paroiffoit estre pluftoft foudre que vent,
qui dura l'efpace de dix-fept iours, mais non fi
grande qu'elle auoit faict les deux premiers iours,
& durant cediêt temps, nous eufmes plus de déchet
que d'aduancement. Le 16. iour d'april, le temps
commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle
n'auoit esté, avec contentement d'un chacun ; de
façon que continuans nostre dicte route iufques au
28. iour dudit mois, que rencontrafmes vne glace
fort haulte. Le lendemain, nous eufmes congnoif-
fance d'un banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës
de long, avec vne infinité d'autres moindres, qui fut
l'occasion que nous ne pufmes passer ; & à l'estime
du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100.
ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par
les 45. degrez $\frac{2}{3}$, & vinsmes trouuer passage par
les 44.

Rencontre
de plusieurs
grandes gla-
ces.

Cap de
Sainte Ma-
rie.

Le 2. de may, nous entrafmes sur le Banc à vnze
heures du iour par les 44. degrez $\frac{2}{3}$. Le 6. dudiêt
mois, nous vinsmes fi proche de terre, que nous
oyons la mer battre à la coste ; mais nous ne la
peufmes reconnoiftre pour l'espaisseur de la brume
dont ces dittes costes font subiectes, qui fut cause
que nous mifmes à la mer encores quelques lieuës,
iufques au lendemain matin, que nous eufmes con-
gnoiffance de terre, d'un temps assez beau, qui estoit
le cap de Sainte Marie (1).

Le 12. iour enfuyuant, nous fusmes surprins d'un

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des îles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa *Cosmographie*. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. dudiect mois, nous eufmes congnoiffance des isles de Saint Pierre. Le 17. enfuyuant, nous rencontrafmes vn banc de glace, prés du cap de Raie, qui contenoit fix lieuës, qui fut occasion que nous amenafmes toute la nuit, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous mifmes à la voile, & eufmes congnoiffance du cap de Raie, & isles de Saint Paul, & cap de Saint Laurens(1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudiect cap de Saint Laurens iufques audiect cap de Raie il y a dix-huict lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas(2). Ce diect iour, fur les dix heures du matin, nous rencontrafmes vne autre glace qui contenoit plus de huit lieuës de long. Le 20. dudiect mois, nous eufmes congnoiffance d'vne isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty(3), qui est l'entrée de la

1603.

Ifles de Saint Pierre.

Cap de Raie, Ifles de S. Paul, Cap de S. Laurens.

Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieuës.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieuës de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, dit «que les sauuages du pays l'appellent *Naticoufli*;» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain: «Cette île est appelée, dit-il, par les Sauuages du pais *Anticosti*.» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Naticotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauuages *Naticotec*.» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueb* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Île de l'Assomption*. Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Île de l'Ascension*. Thévet la mentionne, dans sa *Cosmographie universelle*, sous le nom de *Laisple*, et, dans son *Grand Insulaire*, il l'appelle, comme Cartier, «Île de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment de *Laisple*.»

1603. riuere de Canadas(1). Le lendemain, eufmes con-
 Gachepé. gnoiffance de Gachepé(2), terre fort haulte, & com-
 mençafmes à entrer dans la dicte riuere de Cana-
 Mantanne. das, en rangeant la bande du Su iufques à Man-
 tanne(3), où il y a, dudiçt Gachepé, foixante-cinq
 lieuës. Dudiçt Mantanne, nous vinfmes prendre con-
 gnoiffance du Pic(4), où il y a vingt lieuës, qui eft
 à laditte bande du Su; dudiçt Pic, nous trauer-
 fafmes la riuere iufques à Tadoufac, où il y a
 quinze lieuës. Toutes ces dittes terres font fort
 Terres fort haultes & mauuaises. haultes & mauuaises.
 haultes & mauuaises. aucune commodité.

Le 24. dudiçt mois, nous vinfmes mouiller l'ancre
 Port de Tadoufac & fa description. deuant Tadoufac(5), & le 26. nous entrafmes dans le
 dict port qui eft faicçt comme vne anfe, à l'entrée
 de la riuere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau
 & marée fort efrange pour fa viteffe & profondeur,
 où quelques fois il vient des vents impetueux(6) à
 caufe de la froidure qu'ils amenant avec eux. L'on
 tient que laditte riuere a quelque quarante-cinq

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom serait une contraction du mot abenaquis « *Katsepibi*, qui est séparément, qui est séparé de l'autre terre. » On sait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, était un rocher remarquable séparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonse l'appelle rivière de Caën.

(4) Le Bic. Au temps de Jean Alphonse, on l'appelait Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avait donné au havre du Bic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y était entré le jour de la Décollation de saint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les sauvages appelaient Tadoussac *Sadilige*; d'un autre côté, Thévet, dans son Grand Insulaire, affirme que les sauvages de son temps appelaient le Saguenay *Tbadoyeau*. Il est probable qu'à ces diverses époques, comme encore aujourd'hui, on prenait souvent l'un pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que ces deux noms sont sauvages : *Tadoussac* ou *Tadouçac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Saguenay* signifie *eau qui sort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portait probablement « importuns ». Lescarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis : « des vents impetueux lesquels amenant avec eux de grandes froidures. »

ou cinquante lieuës iufques au premier fault, & vient du cofté du Nort-Noroueft. Lediët port de Tadoufac eft petit, où il ne pourroit (1) que dix ou douze vaiſſeaux; mais il y a de l'eau affés à l'Eft, à l'abry de la ditte riuere de Sagenay, le long d'une petite montaigne qui eft prefque coupée de la mer. Le reſte, ce font montagnes haultes éléuées, où il y a peu de terre, finon rochers & fable remplis de bois de pins, cyprez (2), ſapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit eſtang proche dudit port, renfermé de montaignes couvertes de bois. A l'entrée dudit port, il y a deux poinctes : l'une, du cofté de Oueſt, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poincte de Saint Matthieu (3); & l'autre, du cofté de Su-Eſt, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poincte de tous les Diabes (4). Les vents du Su & Su-Sueſt & Su-Soroueft frappent dedans lediët port. Mais, de la pointe de Saint Matthieu iufques à la pointe de tous les Diabes, il y a prés d'une lieuë; l'une & l'autre pointe aſſeche de baſſe mer.

1603.

(1) Le verbe *pouvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre (*Thuja*), qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *Thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. « Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *Thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès. »

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Mathieu, « ou autrement aux Alouettes. » Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches*; mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son *Grand Voyage au pays des Hurons*, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous

1603.

Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauvages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont avec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : avec la description de la poincte de Saint Matthieu.

CHAPITRE II.

François
bien receus
par les Sau-
uages.

Harangue
de l'un des
Sauvages que
nous auions
remenez.

LE 27. iour, nous fufmes trouuer les Sauvages à la poincte de Saint Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadoufac, avec les deux fauages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fufmes à la cabanne de leur grand Sagamo(1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuafmes avec quelque quatre-vingts ou cent de fes compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous fait asseoir auprès de luy, & tous les fauages arrangez les vns auprès des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'un des fauages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'affeurassent que saditte Maiesté

l'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent auoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Lafleche, ce mot est composé de *tebi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tebi okimau*, grand chef.

leur vouloit du bien, & desiroit peupler leur terre, & faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussy les beaux chasteaux, palais, maisons & peuples qu'ils auoient veus, & nostre façon de viure. Il fut entendu avec vn silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. Or, après qu'il eut acheué sa harangue, ledict grand Sagamo Anadabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença à prendre du Petun, & en donner audiect Sieur du Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quelques autres Sagamos qui estoient auprès de luy. Ayant bien petunné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant pozément, s'arrestant quelquefois vn peu, & puis reprenoit sa parolle en leur difant, que veritablement ils deuoient estre fort contents d'auoir saditte Maiesté pour grand amy. Ils respondirent tous d'vne voix : *Ho, ho, ho*, qui est à dire *ouy, ouy*. Luy, continuant tousiours saditte harangue, diét qu'il estoit fort aise que saditte Maiesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux François : Enfin il leur fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pourroient receuoir de saditte Maiesté. Après qu'il eut acheué sa harangue, nous sortismes de sa cabanne, & eux commencerent à faire leur tabagie ou festin, qu'ils font avec des chairs d'orignac, qui est comme bœuf, d'ours, de loups marins & castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gibier en quantité. Ils auoient huit ou dix chaudieres pleines de viandes, au milieu de laditte ca-

1603.

Harangue
du grand Sa-
gamo.Festin des
Sauuages.Comme ils
font cuire
leurs viandes.

1603. banne, & estoient esloignées les vnes des autres quelques fix pas, & chacune a son feu. Ils font assis des deux costez (comme i'ay dict cy-dessus), avec chascun son escuelle d'escorce d'arbre : & lorsque la viande est cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chascun dans lesdittes escuelles, où ils mangent fort falement; car, quand ils ont les mains grasses, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chasse. Premier que leur viande fust cuitte, il y en eut vn qui se leua, & print vn chien, & s'en alla faultier autour desdittes chaudieres d'un bout de la cabanne à l'autre. Estant deuant le grand Sagamo, il ietta son chien à terre de force, & puis tous d'une voix ils s'escrierent : *Ho, ho, ho* : ce qu'ayant fait, s'en alla asseoir à sa place. En mesme instant, vn autre se leua, & fit le semblable, continuant tousiours iusques à ce que la viande fut cuitte. Or, après auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danser, en prenant les testes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en signe de resiouissance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la mesure de leurs mains, qu'ils frappent sur leurs genoux; puis ils s'arrestent quelquefois en s'escriant : *Ho, ho, ho*, & recommencent à danser, en soufflant comme vn homme qui est hors d'haleine. Ils faisoient cette resiouissance pour la victoire par eux obtenue sur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les testes qu'ils auoient avec eux pour leur ceremonie. Ils estoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Estechemins, Algoumequins & Monta-

Mangent
fort falement.

Sauuages
dansent au-
tour des
chaudieres.

Victoire ob-
tenue sur les
Irocois.

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuere desdicts Irocois (2), & en affommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprife ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui font en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algoumequins.

Le 28. iour dudiect mois, ils se vindrent cabanner audiect port de Tadoufac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo fortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à defloger pour aller à Tadoufac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux deffit sa cabanne en moins d'un rien, & lediect grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfants, & quantité de fourreures, & se meirent ainfy près de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chaloupe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui trauaillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huit ou neuf pas de long, & large comme d'un pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

1603.

Trois nations de Sauvages, Estechemins, Algoumequins & Montagnés.

Deflogement des Sauvages de la poincte Saint Mathieu, pour venir à Tadoufac voir les François.

Que c'est & comment font faités les canots des Sauvages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite ; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.

1603. si on ne les sçait bien gouverner, car ils sont faic̄ts d'escorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faic̄ts, & sont si legers qu'un homme en porte vn aisément, & chaqu'un canot peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent trauerfer la terre, pour aller à quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux.

Cabannes des Sauvages, de quoy & comment elles sont faic̄tes. Leurs cabannes sont basses, faic̄tes comme des tentes, couuertes de laditte escorce d'arbre, & laissent tout le haut descouuert comme d'un pied, d'où le iour leur vient, & sont plusieurs feux droit au milieu de leur cabanne, où ils sont quelques fois dix menages ensemble. Ils couchent sur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens avec eux.

Description de la pointe de S. Matthieu. Ils estoient au nombre de mille personnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la pointe de Sainct Matthieu, où ils estoient premierement cabannez, est assez plaisant. Ils estoient au bas d'un petit costeau plein d'arbres, de sapins & cyprés. A laditte pointe, il y a vne petite place vnie, qui descouure de fort loin; & au dessus dudiect costeau, est vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres; la terre est fort sablonneuse, où il y a de bons pasturages. Tout le reste, ce ne sont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudiect costeau, qui assèche près d'une grande demy lieuë de basse eau.

(1) Écorce de bouleau.

La refiouïſſance que font les Sauvages après qu'ils ont eu victoire ſur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, ſont malicieux; leurs croyances & fauſſes opinions, parlent aux Diables; leurs habits, & comme ils vont ſur les neiges; avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.

CHAPITRE III.

LE 9. iour de Iuin, les Sauvages commencerent à ſe refiouïr tous enſemble & faire leur tabagie, comme i'ay dict cy-deſſus, & danſer, pour laditte victoire qu'ils auoient obtenuë contre leurs ennemis. Or, après auoir fait bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, fortirent de leurs cabannes, & ſe retirerent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes prés des autres, & eux ſe meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay dict cy deuant. Auffi toſt toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robes de peaux, & ſe meirent toutes nuës, monſtrans leur nature, neantmoins parées de matachias, qui ſont patenoſtres & cordons entrelacez, faiëts de poil de porc-épic, qu'ils teignent de diuerſes couleurs. Après auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho, ho, ho*; à meſme inſtant, toutes les femmes & filles ſe couuroient de leurs robes, car elles ſont à leurs pieds, & ſ'arrestent quelque peu, & puis auffi toſt recommençans à chanter, ils laiſſent aller leurs robes comme auparauant. Ils

Refiouïſſance que les Sauvages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë ſur leurs ennemis les Irocois.

1603. ne bougent d'un lieu en dansant, & font quelques gestes & mouvemens du corps, leuans un pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faisant ceste danse, le Sagamo des Algonmequins, qui s'appelle Befouat (1), estoit assis deuant lesdites femmes & filles, au milieu de deux bastons où estoient les testes de leurs ennemis penduës; quelques fois il se leuoit, & s'en alloit haranguant & disant aux Montagnés & Estechemins : "Voyez
 " comme nous nous resiouïssons de la victoire que
 " nous auons obtenuë sur nos ennemis : il faut que
 " vous en fassiez autant, afin que nous soyons con-
 " tens." Puis tous ensemble disoient, *ho, ho, ho*. Retourné qu'il fut en sa place, le grand Sagamo avecque tous ses compagnons despouillerent leurs robes, estans tous nuds hormis leur nature, qui est couuerte d'une petite peau, & prindrent chascun ce que bon leur sembla, comme matachias, haches, espées, chauldrons, graïsses, chair d'ornac, loup-marin, bref chascun auoit un present, qu'ils allerent donner aux Algonmequins. Après toutes ces ceremonies, la danse cessa, & lesdicts Algonmequins, hommes & femmes, emporterent leurs presents dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus dispos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viste à la course eut un present.

Sagamo des
Algonme-
quins.

Presens des
Montagnés
& Esteche-
mins.

Humeur
des sauuages.

Tous ces peuples sont tous d'une humeur assez

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tessouat* peut très-bien se prendre pour *tesouat*.

ioyeufe; ils rient le plus fouuent; toutes fois ils font quelque peu faturniens. Ils parlent fort pozé-
ment, comme se voullant bien faire entendre, & s'arrestent auffi tost, en songeant vne grande espace de temps, puis reprennent leur parolle. Ils vident bien souuent de ceste façon de faire parmy leurs harangues au conseil, où il n'y a que les plus principaux, qui sont les anciens; les femmes & enfans n'y assistent poinct.

1603.

Tous ces peuples patissent tant quelques fois, qu'ils sont presque contraints de se manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils viuent se retirent aux pays plus chauds. Je tiens que qui leur montreroit à viure, & enseigneroit le labourage des terres & autres choses, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous assure qu'il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent assez bien à propos sur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est user de vengeance, & estre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'asseurer, sinon qu'avec raison & la force à la main; promettent assez, & tiennent peu.

Les Sauvages endurent la faim.

Malice de Sauvages.

Ce sont la plus part gens qui n'ont point de loy, selon que j'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a créé toutes choses. Et lors ie luy dy : Puisqu'ils croyoient à vn seul Dieu, comment est-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils estoient venus? Il me respondit : “Après que Dieu eut fait toutes choses, il print quantité de fleches, & les meit en terre; d'où il for-

Croyance des Sauvages & leur foy.

1603. “ tit hommes & femmes, qui ont multiplié au monde iufques à prefent, & font venus de cefte façon.” Il luy refpondy, que ce qu’il difoit eftoit faux; mais que veritablement il y auoit vn feul Dieu, qui auoit créé toutes chofes en la terre & aux cieux. Voyant toutes ces chofes fi parfaites, fans qu’il y euft perfonne qui gouuernaft en ce bas monde, il print du limon de la terre, & en crea Adam noftre premier pere. Comme Adam fommeilloit, Dieu print vne cofte dudiét Adam, & en forma Eve, qu’il luy donna pour compagnie, & que c’eftoit la verité qu’eux & nous eftions venus de cefte façon, & non de flefches comme ils croyent. Il ne me diét rien finon, qu’il aduoüoit pluftoft ce que ie luy difois, que ce qu’il me difoit. Il luy demandis auffi, s’ils ne croyoient point qu’il y euft autre qu’un feul Dieu. Il me diét que leur croyance eftoit, qu’il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere & le Soleil, qu’eftoient quatre; neantmoins que Dieu eftoit par deffus tous, mais que le fils eftoit bon, & le Soleil, à caufe du bien qu’ils receuoient; mais la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le pere n’eftoit pas trop bon. Il luy remonftray fon erreur felon noftre foy, enquoy il adioufta quelque peu de creance. Il luy demandis, s’ils n’auoient point veu ou ouy dire à leurs ancestres que Dieu fufte venu au monde. Il me diét qu’il ne l’auoit point veu; mais qu’anciennement il y eut cinq hommes qui s’en allerent vers le foieil couchant, qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda: “ Où allez-vous?” Ils dirent: “ Nous allons chercher noftre vie.” Dieu leur refpondit: “ Vous la

Croyent vn Dieu, vn Fils, vne Mere, & le Soleil.

De cinq hommes que les Sauages croyent auoir veu Dieu.

“trouerez icy.” Ils passerent plus outre, sans faire estat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent transmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : “Où allez-vous?” Et ils respondirent comme à la premiere fois; & Dieu leur dit de rechef : “Ne passez plus outre : vous la trouerez icy.” Et voyant qu’il ne leur venoit rien, ils passerent outre; & Dieu print deux bastons, & il en toucha les deux premiers, qui furent transmuez en bastons, & le cinquiesme s’arresta, ne voullant passer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : “Où vas-tu?” — “Je vais chercher ma vie.” — “Demeure, & tu la troueras.” Il demeura sans passer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Après auoir fait bonne chere, il retourna avecque les autres sauuages, & leur raconta tout ce que dessus.

Il me dict aussy qu’une autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui est vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où estoit son petunoir; l’homme print son petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Après auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en plusieurs pieces, & l’homme luy demanda : “Pourquoy as-tu rompu mon petunoir? eh tu vois bien que ie n’en ay point d’autre.” Et Dieu en print vn qu’il auoit, & le luy donna, luy disant : “En voilà vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; qu’il le garde, & s’il le garde bien, il ne manquera point de chose quelconque, ny tous ses

D’un autre homme que les Sauuages croyent auoir parlé à Dieu.

1603. “compagnons.” Le dict homme print le petunoir, qu’il donna à son grand Sagamo ; lequel tandis qu’il l’eut, les fauuges ne manquerent de rien du monde ; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui est l’occasion de la grande famine qu’ils ont quelques fois parmy eux. Je luy demandis s’il croyoit tout cela ; il me dict qu’ouy, & que c’estoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils disent que Dieu n’est pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu estoit tout bon, & que sans doubte c’estoit le Diable qui s’estoit montré à ces hommes-là, & que s’ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu’ils auroient befoing ; que le soleil qu’ils voyoient, la lune & les estoilles, auoient esté creéz de ce grand Dieu, qui a fait le ciel & la terre, & n’ont nulle puissance que celle que Dieu leur a donnée ; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par sa bonté nous auoit enuoyé son cher fils, lequel, conceu du Sainct Esprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant esté trente-trois ans en terre, faisant vne infinité de miracles, ressuscitant les morts, guerissant les malades, chassant les Diables, illuminant les aueugles, enseignant aux hommes la volonté de Dieu son pere, pour le seruir, honorer & adorer, a espendu son sang, & souffert mort & passion pour nous & pour nos pechez, & rachepté le genre humain, estant enseuely est ressuscité, descendu aux enfers, & monté au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu son pere (1). Que c’estoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : «Je ne croy point que cette

les chrestiens, qui croient au Pere, au Fils & au Saint Esprit, qui ne font pourtant trois dieux, ains vn mesme & vn seul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus tost ou d'après, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont vescu en ce monde faisans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour son nom, & qui par la permission de Dieu ont fait des miracles & sont saincts au ciel en son paradis, prient tous pour nous ceste grande maiesté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faisons contre sa loy & ses commandemens. Et ainsi, par les prieres des saincts au ciel & par nos prieres que nous faisons à sa diuine maiesté, ils nous donne ce que nous auons befoing, & le Diable n'a nulle puissance sur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceste croyance, qu'ils seroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient befoing.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie disois. Je luy demandis de quelle ceremonie ils vsoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vsoient point autrement de ceremonies, sinon qu'vn chascun prioit en son cœur comme il vouloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

« theologie se puisse expliquer à ces peuples, quand même on scauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.

1603. cune loy parmy eux, ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, & vivent la plus part comme bestes brutes, & croy que promptement ils feroient reduicts bons chrestiens, si l'on habitoit leur terre; ce qu'ils desireroient la plus part.

Quels sau-
uages parlent
au Diable. Ils ont parmy eux quelques sauuages, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable visiblement; & leur dict ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres choses, & que s'il leur commandoit qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprife, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeiroient aussi tost à son commandement.

Sauuages
croient fer-
mement aux
songes. Aussi ils croient que tous les songes qu'ils font sont veritables; & de fait il y en a beaucoup qui disent aueoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler avec verité, ce sont visions du Diable, qui les trompe & seduict. Voilà toute la creance que j'ay pû apprendre d'eux, qui est bestiale.

Humeurs des
Sauuages. Tous ces peuples, ce sont gens bien proportionnez de leurs corps, sans aucune difformité; ils sont dispos, & les femmes bien formées, remplies & portelées, de couleur bafanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils se frottent, qui les fait deuenir oliuastres. Ils sont habillez de peaux; vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des
Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotois*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de l'*asoutmoin*, « que les Basques, dit-il, appellent *Pilotois*, c'est-à-dire, forçier. »

d'orignac, loutre, castors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges font grandes, ils font vne maniere de raquette qui est grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les neiges sans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux.

1603.
Inuention
qu'ils ont
pour aller sur
les neiges.

Ils ont aussi vne forme de mariage, qui est que quand vne fille est en l'aage de quatorze ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs & amis, & aura compagnie avec tous ceux que bon luy semblera; puis au bout de quelques cinq ou six ans, elle prendra lequel il luy plaira pour son mary, & viuront ainsi ensemble iusques à la fin de leur vie, si ce n'est qu'après auoir esté quelque temps ensemble ils n'ont enfans; l'homme se pourra desmarier & prendre autre femme disant que la sienne ne vaut rien. Pour ainsi les filles sont plus libres que les femmes; or, depuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, & leurs maris sont la plupart ialoux, lesquels donnent des presens au pere ou parens de la fille qu'ils auront espousée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vsent en leurs mariages.

Mariage des
Sauuages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & flesches, robes & autres choses; & puis ils mettent le corps dedans la fosse, & le courent de terre, où ils mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils
enterrent
leurs morts.

1603. Sauuages
croient l'im-
mortalité. croient l'immortalité des ames & disent qu'ils vont se refiouir en d'autres pays avec leurs parents & amis, quand ils font morts.

Riuiere du Saguenay & son origine.

CHAPITRE IV.

Partement
de Tadoufac
pour aller au
Saguenay. LE 11. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou quinze lieuës dans le Saguenay, qui est vne belle riuiere, & a vne profondeur incroyable : car ie croy, selon que i'ay entendu deuifer d'où elle procede, que c'est d'un lieu fort hault, d'où il descend vn torrent d'eau (1) d'une grande impetuosité; mais l'eau qui en procede n'est point capable de faire vn tel fleuve comme celuy-là, qui neantmoins ne tient que depuis cediët torrent d'eau, où est le premier fault, iusques au port de Tadoufac, qui est l'entrée de la ditte riuiere du Saguenay, où il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, & vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart au plus estroict; qui faiët qu'il y a grand courant d'eau. Torrent
d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne font que Terres
montagnes de
rochers mal-
plaisantes. montaignes de rochers la pluspart couuertes de bois de sapins, cyprez & boulle, terre fort malplaisante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre plaine tant d'un costé que d'autre. Il y a quelques montaignes de fable & isles en laditte riuiere, qui

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.

font haultes esleuées. Enfin ce font de vrais de-
 ferts inhabitables d'animaux & d'oifeaux; car ie 1603.
 vous affeure qu'allant chasser par les lieux qui me
 sembloient les plus plaifans, ie ne trouuay rien qui
 soit sinon de petits oifeaux, qui font comme rossi-
 gnols & aironnelles, lesquelles viennent en esté, car
 autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cause de
 l'excessif froid qu'il y faict, ceste riuere venant de
 deuers le Norouest. ✓

Ils me firent rapport qu'ayant passé le premier
 fault, d'où vient ce torrent d'eau, ils passent huit
 autres faults, & puis vont vne iournée sans en trou-
 uer aucun, puis passent autres dix faults, & vien-
 nent dedans vn lac(1), où ils font deux iours à
 rapasser; en chascue iour ils peuuent faire à leur
 aise quelques douze à quinze lieuës. Audiçt bout
 du lac, il y a des peuples qui font cabannez(2),
 puis on entre dans trois autres riuieres, quelques
 trois ou quatre iournées dans chascune; ou, au
 bout desdittes riuieres, il y a deux ou trois ma-
 nieres de lacs, d'où prend la source du Saguenay,
 de laquelle source iusques audiçt port de Tadoussac
 il y a dix iournées de leurs canots(3). Au bord
 desdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

Rapport que
 l'on m'a faict
 du commen-
 cement de la
 riuere du Sa-
 guenay.

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piçouagami*.

(2) La nation du Porc-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean probablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dès l'an six cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riviere de Saguenay. Mais depuis il dit «en sa dernière relation que du port de Tadoussac jusques à la mer que les Sauvages «de Saguenay descouvrent au nord, il y a quarante à cinquante journées; ce qui est bien «éloigné des dix que maintenant il a dit.»

Si Lescarbot avait examiné les choses plus attentivement, il aurait remarqué que Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du Saguenay; ce qui est tout différent.

1603. il vient d'autres nations du costé du Nort, troquer avec lesdicts Montagnés des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux dicts Montagnés. Lesdicts fauuges du Nort disent qu'ils voyent vne mer qui est salée. Je tiens que si cela est, que c'est quelque goulfe de ceste mer qui desgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut estre autre chose. Voylà ce que i'ay appris de la riuere du Saguenay.

Partement de Tadoufac pour aller au Sault, la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de plusieurs autres isles & de nostre arriüée à Quebec.

CHAPITRE V.

LE mercredy, dix-huictiesme iour de Iuin, nous partismes de Tadoufac, pour aller au Sault(2). Nous passasmes près d'une isle qui s'appelle l'Isle au Lieure(3) qui peut estre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques sept lieuës dudit Tadoufac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

Isle au
Lieure.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnaître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois ie ne voudrois aisément croire lesdits Anglois disans qu'il se trouve vne mer dans les terres au cinquantième degré : car il y a longtemps qu'elle seroit découverte, étant si voisine de Tadouffac, & en même élévation » (liv. III, ch. XV).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette ile fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieuës et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.

De l'Isle au Lieure, nous rangeâmes la coste du 1603.
 Nort environ demye lieuë(1), iufques à vne poincte
 qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au
 large. Laditte poincte est à vne lieuë d'une isle qui
 s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir environ Isle au
Coudre.
 deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du
 Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu
 vnüe, venant en amoindrissant par les deux bouts;
 au bout de l'Oueft, il y a des prairies(2) & poinctes
 de rochers qui aduancent quelque peu dans la ri-
 uiere. Laditte isle est quelque peu agreable pour
 les bois qui l'environnent. Il y a force ardoife, &
 la terre quelque peu graueleufe; au bout de la-
 quelle il y a vn rocher qui aduance à la mer en-
 uiron demye lieuë. Nous passâmes au Nort de
 laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze
 lieuës.

Le ieudy fuyant, nous en partîmes, & vinsmes
 mouiller l'ancre à vne anse dangereufe du costé Anse dan-
gereufe.
 du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite
 riuiere(3) où les sauages cabannent quelques-fois.
 Cediët iour, rangeant tousiours laditte coste du
 Nort iufques à vn lieu où nous relaschâmes pour
 les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit
 force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes Coste dan-
gereufe.
 trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste
 coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que
 du costé du Nort, la pluspart ressemblant à celle du
 Saguenay.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieuës* : car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieuë, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.

1603.

Iles belles
& dangereu-
ses.Ile d'Or-
leans.

Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudict mois, nous en partismes pour aller à l'isle d'Orleans(1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couuertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que j'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demyc; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huit lieuës(2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lescdites terres commencent à estre basses à l'endroict de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y fait fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & assèche presque toute de basse mer.

(1) Cette ile, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Ouinigo*, de l'Algonquin *Ouindigo*, ensorcelé). « J'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauages *Minigo*, est l'endroit où la « riuiere est la plus estroite..... L'isle de *Minigo* sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuis de leurs ennemis..... Les François, » ajoute-t-il plus loin, « la nommèrent Ile d'Orleans, en l'honneur d'un fils de France, qui lors vi- « voit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'Orleans, fils de ce grand Roy François de « Valois, premier du nom. » Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 : car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de l'isle d'Orleans, environ douze lieues de Sainte Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Bacchus*, donné à cette ile par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette ile avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconuenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.

Au bout de laditte isle, ie vy vn torrent d'eau (1), 1603.
 qui desbordoit de dessus vne grande montaigne (2) Torrent
d'eau.
 de laditte riuere de Canadas, & dessus laditte mon-
 taigne est terre vnie & plaisante à veoir, bien que
 dedans lefdittes terres l'on voit de haultes montaignes, Montaignes
que l'on void
estre loing.
 qui peuuent estre à quelques vingt ou vingt-cinq
 lieuës dans les terres (3), qui sont proches du pre-
 mier fault du Saguenay.

Nous vinfmes mouiller l'ancre à Quebec (4), qui Description
de Quebec.
 est vn destroit de laditte riuere de Canadas, qui a
 quelque trois cens pas de large (5). Il y a à ce de-
 stroit, du costé du Nort, vne montaigne assez haulte,
 qui va en abaissant des deux costez; tout le reste

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand fault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que j'ay nommé le fault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montagnes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'*aîle* que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Laffèche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aîle*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note **). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu où l'eau se rétrécit ou se referme. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire, quel cap! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.

1603. est pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chefnes, cyprés, bouilles, sapins & trembles, & autres arbres fructiers fauuages, & vignes; qui faiçt qu'à mon opinion, si elles estoient cultiuées, elles feroient bonnes comme les nostres. Il y a, le long de la coste dudiçt Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyse, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudiçt Quebec iusques à l'isle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

De la poinçte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan ; des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fructs, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec, iusques aux Trois Riuieres.

CHAPITRE VI.

LE lundy, 23. dudiçt mois, nous partifmes de Quebec, où la riuere commence à s'eslargir quelques-fois d'une lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embellissant; ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Le costé du Nort est remply de rochers & bancs de sable; il faut prendre celuy du Su comme d'une demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne sont point nauigables, si ce n'est pour les canots des sauuaiges, auxquelles il y a quantité de faults. Nous vinfmes mouiller l'ancre iusques à Sainte Croix (2),

Du pays qui est entre Quebec & Sainte Croix.

Poinçte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieuës.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. « Dés la premiere fois, » dit-il, « qu'on me dit qu'il [Cartier] auoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort.... Ce que l'on appelle aujourd'huy Sainte

distante de Quebec de quinze lieuës; c'est vne poincte basse, qui va en haulfant des deux costez. Le pays est beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'eusse veu, avec quantité de bois, mais fort peu de sapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noysettes, cerifes, groifelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix ressemblant au goust comme truffes, qui sont très-bonnes roties & bouillies. Toute ceste terre est noire, fans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, & si elle estoit bien cultiuée, elle seroit de bon rapport.

1603.

Fruits.

Du costé du Nort, il y a vne riuere qui s'appelle Batisfan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du mesme costé, à trois lieuës dudict Sainte Croix sur le chemin de Quebec, qui est celle où fut Jacques Cartier au commencement de la descouerture qu'il en fait, & ne passa point plus outre (2). Laditte riuere est plaisante, & va assez auant dans les terres. Tout ce costé du Nort est fort vny & agreable.

Riuere qui s'appelle Batisfan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, destroit de la riuere fort courant & dangereux... Or « en toute ceste riuere, n'y a destroit depuis Quebecq iusques au grand laut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Sainte Croix, où on a transferé ce nom d'un lieu à un « autre... » D'où l'on voit 1^o que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2^o que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « destroit « dudict fleuve fort courant & profond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelait alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-

1603. Le mercredi, 24. iour (1) dudiect mois, nous partismes dudiect Sainte Croix, où nous retardasmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au trauers de laditte riuiere, (chose esfrange à veoir) qui assieche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, avec la sonde à la main. La mer y croist près de trois brasses & demye.

Rochers dangereux. Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredi ensuyuant, nous partismes de cediect lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Sainte Croix.

Beau pays. Nous passasmes près d'une petite isle, qui estoit remplye de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, près d'un petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Sainte Croix, proche de la terre du Su. Nous partismes le ieudi ensuyuant dudiect costeau, & passasmes près d'une petite isle,

Isle remplie de vignes.

Autre petite isle.

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre après luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuiere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la riuiere Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinue Lesueur, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette isle ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce même iour» (3 juin 1633), dit le *Mercurius gallicus*, t. XIX, p. 822, «le sieur de Champlain partit» pour aller à Sainte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à «faire la traite, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoître

qui est proche de la bande du Nort, où ie fus, à 1603. quelques fix petites riuieres, dont il y en a deux qui peuuent porter bateau assez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large; à son entrée il y a quelques isles; elle va fort auant dans la terre, est la plus creuse de toutes les autres; lesquelles sont fort plaisantes à veoir, les terres estans pleines d'arbres qui ressemblent à des noyers, & en ont la mesme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruit, ce qui me met en doubte. Les sauages m'ont dict qu'il porte son fruit comme les nostres.

De deux riuieres avec d'autres petites.

Arbres semblants à noyers.

Passant plus outre, nous rencontrafmes vne isle qui s'appelle Saint Eloy (2), & vne autre petite isle, laquelle est tout proche de la terre du Nort. Nous passafmes entre ladicte isle & ladicte terre du Nort, où il y a de l'un à l'autre quelques cent cinquante pas, De ladicte isle iusques à la bande du Su vne lieuë & demye, passafmes proche d'une riuiere où peuuent aller les canots. Toute ceste coste du Nort est assez bonne; l'on y peut aller librement, neantmoins la fonde à la main, pour esuiter certaines poinctes. Toute ceste coste que nous rangeafmes est sable mouuant; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre est bonne.

Isle Saint Eloy.

D'une autre petite riuiere.

Coste fa blonneuse.

Le vendredy ensuyuant, nous partifmes de ceste

« l'isle dès le soir... Le lundy 6. ledit sieur enuoya des hommes à terre pour commencer à faire la cabanne pour la traite. » Et un peu plus loin : « Les ouriers qui sont icy sont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'isle de Richelieu & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauages appelaient cette ile, *Ka ouapassiniskakki*.

(1) La rivièrre de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nommée la riuierre Sainte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Saint-Eloy. » Cette ile, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Éloi.

1603. isle, costoyant tousiours la bande du Nort tout proche terre, qui est basse & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iusques aux Trois Riuieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Sainte Croix, d'autant que les arbres y font plus aduancez qu'en aucun lieu que i'eusse encores veu. Des Trois Riuieres iusques à Sainte Croix il y a quinze lieuës. En ceste riuere (1), il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelques cinq à six cens pas de long, fort plaisantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riuere qui regarde le passage de celle de Canadas, & commande aux autres esloignées de la terre, tant d'un costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est esleuée du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce feroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de foÿ, & proche d'un grand lac (2) qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct presque la riuere de Saguenay (3), selon le rapport des sauages, qui vont prés de cent lieuës au Nort,

Des Trois
Riuieres.

D'une isle
qui est pro-
pre à habi-
ter.

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Chenaux*. « Nous nommasmes icelle riuere, » dit Jacques Cartier, « *riuere de Foix*, » et Lescarbot ajoute entre parenthèses : « Le croy qu'il veut dire Foix » (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étaient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé « remonstra audit sieur Chauvin « plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux Trois Riuieres pour trouuer les Sauages, afin de traiter avec eux » (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières était *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hautcurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

& passent nombre de faults, puis vont par terre quelques cinq ou six lieuës, & entrent dedans vn lac⁽¹⁾, d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de sa source, & lesdicts fauages viennent dudict lac à Tadoufac. Aussi que l'habitation des Trois Riuieres seroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuiere de Canadas bordée; mais, estant habitée, on pourroit rendre lesdicts Irocois & autres fauages amis, ou à tout le moins, sous la faueur de laditte habitation, lesdicts fauages viendroient librement sans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres est vn passage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort est sablonneuse. Nous entraimes enuiron vne lieuë dans laditte riuiere, & ne pusmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec vn esquif, nous fusmes pour veoir plus auant; mais nous ne feismes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraimes vn fault d'eau fort estroict, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne peusmes passer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuiere, va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

1603.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit fault d'eau.

Terre allant en haussant.

(1) Le lac Saint-Jean.

1603. *Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des rivières qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riviere des Irocois, & de la forteresse des Jauuages qui leur font la guerre.*

CHAPITRE VII.

LE samedi ensuyuant, nous partismes des Trois Rivières, & vinsmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Rivières iusques à l'entrée dudit lac, est terre à fleur d'eau, & du costé du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre est très bonne, & la plus plaifante que nous eussions encores veüe. Les bois y sont assez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauffer aisément.

Terres
basses.

Le lendemain, 29. de iuin(1), nous entraimes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long(2), & quelques sept ou huit lieuës de large. A son entrée du costé du Su environ vne lieuë, il y a vne riviere(3) qui est assez grande, & va dans les terres quelques foixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du mesme costé, il y a vne autre petite riviere qui entre environ deux lieuës en terre, & fort de dedans vn autre petit lac(4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du costé du

D'un lac.

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, *Cosmographie Universelle*, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieues.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.

Nort, où la terre y paroist fort haulte, on void iufques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueft comme pais plat. Les fauages difent que la plupart de ces montaignes font mauuaises terres. Ledict lac a quelques trois brasses d'eau par où nous passafmes, qui fut presque au milieu. La longueur gist d'Est & Oueft, & de la largeur du Nort au Su. Je croy qu'il ne laisseroit d'y auoir de bons poiffons, comme les especes que nous auons par deçà. Nous le trauerfames ce mesme iour, & vinsmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites isles (1). Selon ce que i'ay pû veoir, les vnes font de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, lesquelles font remplies de quantité de noyers, qui ne font gueres differens des nostres, & croy que les noix en font bonnes à leur faison; i'en veis en quantité sous les arbres, qui estoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'un pouce; mais elles estoient pourries. Il y a aussi quantité de vignes sur le bord desdites isles; mais quand les eaux font grandes, la plupart d'icelles font couuertes d'eau. Et ce pais est encores meilleur qu'aucun autre que i'eusse veu.

1603.
Terres qui paroissent fort haultes.

Isles à la sortie du lac.

Bonnes terres.

Le dernier de iuin, nous en partifmes, & vinsmes passer à l'entrée de la riuere des Iroquois, où estoient cabannez & fortifiez les fauages qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresse est faicte de quantité de bastons fort pressez les vns contre les autres, la-

Sauuages cabannez, fortifiez à l'entrée de la riuere des Iroquois.

(1) Les isles de Sorel, que l'on a appelées aussi isles de Richelieu.

1603. quelle vient ioindre d'un costé sur le bord de la grande riuere, & l'autre sur le bord de la riuere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres sur le bord pour pouuoir promptement fuyr, si d'aduenture ils sont surprins des Iroquois : car leur forteresse est couuerte d'escorces de chefnes, & ne leur sert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuere des Iroquois.

Nous fusmes dans la riuere des Iroquois quelques cinq ou six lieuës (1), & ne peusmes passer plus outre avec nostre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, & aussi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinsmes nostre esquif, pour veoir si le courant estoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il estoit encores plus fort, & ne peusmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chose, nous nous en retournasmes en nostre barque. Toute ceste riuere est large de quelques trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y veismes cinq isles, distantes les vnes des autres d'un quart ou demye lieuë ou d'une lieuë au plus, vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche ; & les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couuertes d'arbres, & terres basses comme celles que j'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de sapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne, bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Ceste riuere va comme au Sorouest (2).

Isles.

Terres basses.

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la rivière de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouua plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.

Les fauuaiges difent qu'à quelques quinze lieuës ^{1603.} d'où nous auions eſté, il y a vn fault (1) qui vient Rapport des fauuaiges de la riuere des Iroquois. de fort hault, où ils portent leurs canots pour le paſſer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entréc il y a trois ifles, & eſtans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel descendent quantité de riuieres, iufques au nombre de dix, leſquelles portent canots aſſez auant. Puis, venant à la fin dudiët lac, il y a vn autre fault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui eſt de la grandeur dudiët premier (4), au bout duquel font cabannez les Iroquois. Ils difent auſſi qu'il y a vne riuere (5) qui va rendre à la coſte de la Floride, d'où il y peut aucoir dudiët dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le ^{Quel eſt le pays des Iroquois.} pays des Iroquois eſt quelque peu montagneux, neantmoins païs très bon, temperé, ſans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac ſix ans plus tard, et lui donna ſon nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Audiatarocté* (là où le lac ſe ferme). Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il eſt connu aujourd'hui ſous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieuës de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieuës de long. C'était en effet la meilleure route à ſuivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.

1603. *Arriuée au Sault, sa description, & ce qu'on y void de remarquable, avec le rapport des sauuages de la fin de la grande riuere.*

CHAPITRE VIII.

PArtant de la riuere des Iroquois, nous fufmes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays est vne terre basse, remplie de toutes les sortes d'arbres que i'ay dict cy-dessus.

Terres basses.

Isles en quantité fertiles.

Des bestes sauuages.

Le premier iour de iuillet, nous costoyasmes la bande du Nort, où le bois y est fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous eussions encore veu auparavant, & toute bonne terre pour cultiuer. Je me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'isles, lesquelles sont fort fertiles en fruitcs, comme vignes, noix, noyettes, & vne maniere de fruit qui semble à des chastaignes, cerises, chesnes, trembles, pible (1), houblon, fresne, érable, hestres, cyprez, fort peu de pins & sapins. Il y a aussi d'autres arbres que ie ne cognois point, lesquels sont fort agreables. Il s'y trouue quantité de fraises, framboises, groizelles rouges, vertes & bleuës, avec force petits fruitcs qui y croissent parmy grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bestes sauuages comme orignas, cerfs, biches, dains, ours, pores-espics, lapins, regnards, castors, loutres, rats musquets, & quelques autres fortes d'animaux que ie ne cognois point, lesquels sont bons à manger, & dequoy vivent les sauuages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule*, qui désigne une variété du peuplier.

Nous passâmes contre vne isle qui est fort agreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & enuiron demye de large (1). Je veis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroïssent comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les sauuages me dirent que c'estoit le premier fault de ladicte riuere des Iroquois.

1603.
Isle agreable.

Montaignes qui paroissent dans les terres.

Le mercredy ensuyuant, nous partismes de ce lieu, & feismes quelques cinq ou six lieuës. Nous veismes quantité d'isles; la terre y est fort basse, & sont couuertes de bois ainsi que celles de la riuere des Iroquois. Le iour ensuyuant, nous feismes quelques lieuës, & passâmes aussi par quantité d'autres isles qui sont très bonnes & plaisantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du costé de terre ferme que des autres isles; & tous les bois y sont fort petits, au regard de ceux que nous auions passé.

Isles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuâmes cediect iour à l'entrée du fault, avec vent en poupe, & rencontraâmes vne isle (2) qui est presque au milieu de ladicte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & passâmes à la bande du Su de ladicte isle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne brassé ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites isles où il n'y a point de bois, & sont à fleur d'eau. Du commencement de la susditte isle, qui est au milieu de ladicte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous eussions le vent fort bon, si ne peusmes-nous, en toute nostre

Entrée du fault.

Isles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule île les îles de Verchères.

(2) L'île qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.

1603. puissance, beaucoup aduancer; toutesfois nous passasmes ladicte isle qui est à l'entrée dudiect fault. Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne petite isle (1) qui est fertile en la pluspart des fruiçts que i'ay diect cy-dessus. Nous appareillasmes aussi tost nostre esquif, que l'on auoit fait faire exprès pour passer lediect fault, dans lequel nous entraasmes lediect Sieur du Pont & moy, avec quelques autres sauuages que nous auions menez pour nous montrer le chemin. Partant de nostre barque, nous ne fusmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut descendre, & quelques matelots se mettre à l'eau pour passer nostre esquif. Le canot des sauuages passoit ayfément. Nous rencontraasmes vne infinité de petits rochers, qui estoient à fleur d'eau, où nous toufchions souuentes fois.

Isle où nous mouillâmes l'ancre.

Passage mauvais.

Rochers.

Deux grandes isles.

Il y a deux grandes isles : vne du costé du Nort (2), laquelle contient quelques quinze lieuës de long, & presque autant de large, commence à quelque douze lieuës dans la riuere de Canada, allant vers la riuere des Iroquois, & vient tomber par delà le Sault; l'isle qui est à la bande du Su a quelques quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y a encore vne autre isle (4) qui est proche de celle du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de long, & vn quart de large, & vne autre petite isle, qui

(1) Cette petite ile, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il paraît bien évident que Champlain veut ici parler de l'île de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'île Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'île de Montréal.

(4) L'île Saint-Paul.

est entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, 1603.
 par où nous passâmes l'entrée du Sault(1). Estant
 passé, il y a vne maniere de lac, où sont toutes ces Maniere de
lac.
 isles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de
 long, & presque autant de large, où il y a quantité
 de petites isles, qui sont rochers. Il y a, proche du-
 dict Sault, vne montagne(2) qui descouvre assez Montaigne
proche du
Sault.
 loing dans lesdites terres, & vne petite riuere(3)
 qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac.
 L'on void du costé du Su, quelques trois ou quatre
 montaignes, qui paroissent comme à quinze ou
 seize lieuës dans les terres. Il y a aussi deux riuieres :
 l'une(4) qui va au premier lac de la riuere des Riuere de-
dans le lac
qui va aux
Iroquois.
 Iroquois, par où quelquefois les Algonmequins leur
 vont faire la guerre; & l'autre(5) qui est proche du
 Sault, qui va quelques pas dans les terres.

Venans à approcher dudict Sault avecq nostre pe- Arriüée au
Sault avecq
l'esquif.
 tit esquif & le canot, ie vous assure que iamais ie
 ne veis vn torrent d'eau desborder avec vne telle Torrent
d'eau au
Sault.
 impetuosité comme il faict, bien qu'il ne soit pas
 beaucoup haut, n'estant en d'aucuns lieux que d'vnë Hauteur du
Sault.
 brassé ou de deux, & au plus de trois. Il descend
 comme de degré en degré, & en chasque lieu où il
 y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn esbouil-
 lonnement estrange de la force & roideur que va
 l'eau en trauerfant ledict Sault, qui peut contenir

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.

1603.

Rochers
dans le Sault.
Ifles.

Impossible de
passer le Sault
par bateau.

Trauerse que
nous fîmes
par terre
pour voir la
fin du Sault.

Cours d'eau
au-dessus du
Sault.

Moyen de
passer le
Sault.

Bonnes
terres & bois
fort clairs.

vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a fault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fûmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de faults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peult faire passer aucuns bateaux par lesdicts faults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'un homme peut porter aisément: car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce fault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais avec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Tout ce peu de país du costé dudict fault que nous traufasmes par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aysement avecque armes, sans beaucoup de

peines; l'air y est plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu que i'eusse veu, où il y a quantité de bois & fruits, comme en tous les autres lieux cy dessus, & est par les 45. degrez & quelques minutes.

1603.

Lediſt fault est par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournaſmes en noſtre barque, où nous interrogeaſmes les ſauuages que nous auions, de la fin de la riuere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit ſa ſource. Ils nous dirent que paſſé le premier fault que nous auions veu, ils faiſoient quelques dix ou quinze lieuës(1) avec leurs canots dedans la riuere, où il y a vne riuere qui va en la demeure des Algoumequins(2), qui font à quelques ſoixante lieuës eſloignez de la grand'riuere, & puis ils venoient à paſſer cinq faults(3), leſquels peuuent contenir du premier au dernier huit lieuës(4), deſquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les paſſer. Chasque fault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac(5), qui peut tenir quelques quinze ou ſeize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuere(6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac(7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeaſmes, où est la fin de la grande riuere.

(1) Cinq ou ſix lieues, c'eſt-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.

(2) C'eſt pour cette raiſon même qu'elle a été longtems appelée la riuere des Algonquins; plus tard, pour une raiſon analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.

(3) Ce ſont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui ſe ſubdiuiſent en deux ou trois, ſuivant le chemin que l'on prend.

(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou ſix lieues.

(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues de long.

(6) Le Long-Saut.

(7) C'eſt-à-dire, un eſpace où le fleuve eſt tranquille et ſans rapide.

1603. quel, ils passent cinq autres faults, distans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, & les autres deux, il ne les font que traifner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces faults, aucun n'est si difficile à passer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'isles; & que au bout d'iceluy l'eau y est salubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils passent vn fault(3) qui est quelque peu éleué, où il y a peu d'eau, laquelle descend. Là, ils portent leurs canots par terre environ vn quart de lieuë pour passer ce fault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques soixante lieuës de long, & que l'eau en est fort salubre. Estant à la fin ils viennent à vn destroict(5) qui contient deux lieuës de large, & va assez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point passé plus outre, & n'auoient veu la fin d'vn lac(6) qui est à quelques quinze ou seize lieuës d'où ils font esté, ny que ceux qui leur auoient dict eussent veu homme qui le l'eust veu; d'autant qu'il est si grand, qu'ils ne se hazarderont pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprinst. Disent qu'en esté le soleil se

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Eriehronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.

couche au nord dudiect lac, & en l'hyuer il se couche
comme au milieu; que l'eau y est très mauuaife, 1603.
comme celle de ceste mer.

Je leur demandis si depuis cediect lac dernier qu'ils auoient veu, si l'eau descendoit tousiours dans la riuere venant à Gascchepay : ils me dirent que non; que depuis le troisieme lac elle descendoit seulement, venant audiect Gascchepay; mais que depuis le dernier fault, qui est quelque peu hault, comme i'ay diect, que l'eau estoit presque pacifique, & que lediect lac pouuoit prendre cours par autres riuieres, lesquelles vont dedans les terres, soit au Su, ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt, & dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iugement, il faudroit que si tant de riuieres desbordent dedans ce lac, n'ayant que si peu de cours audiect fault, qu'il faut par necessité qu'il refluë dedans quelque grandissime riuere. Mais ce qui me faiect croire qu'il n'y a point de riuere par où cediect lac refluë, veu le nombre de toutes les autres riuieres qui refluënt dedans, c'est que les sauuages n'ont vu aucune riuere qui print son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont esté : ce qui me faiect croire que c'est la mer du Su, estant salée(1), comme ils disent. Toutesfois il n'y faut pas tant adiouster de foy, que ce soit avec raisons apparentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voilà au certain tout ce que i'ay veu cy-dessus, & ouy dire aux sauuages sur ce que nous les auons interrogez.

(1) Eau *mauvaise* ou *salée* était la même chose pour les sauuages.

1603. a autre cours d'eau qui aille du costé de l'Occident ; que le soleil se couche à main droite dudit lac, qui est, selon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins ; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y est temperé. Et que toutes les terres des Algonmequins est terre basse, remplie de fort peu de bois ; & du costé des Irocois est terre montaigneuse ; neantmoins elles sont très bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroit qu'ils ayent veu. Les Irocois se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudit grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Rapport
d'un ieune
homme sau-
uage Algon-
mequin.

Cedit iour, nous fusmes proche de l'isle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudit mois, nous vinsmes à quelque lieuë & demye de l'isle au Lieure, du costé du Nort, où il vint d'autres sauuages en notre barque, entre lesquels il y auoit vn ieune homme Algonmequin, qui auoit fort voyagé dedans ledict grand lac : nous l'interrogeasmes fort particulièrement comme nous auions fait les autres sauuages. Il nous dict que, passé ledict fault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuere qui va aufdicts Algonmequins, où ils sont cabannez ; & qu'allant en ladicte grande riuere, il y a cinq faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huit ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent ; que chacun desdicts faults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq

autres faults, qui peuvent contenir du premier au ^{1603.} dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux desdicts faults qu'ils passent avec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandissime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long(1). Aduançant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne isle qui est fort grande, où, audelà de ladicte isle, l'eau est salubre; mais que passant quelques cent lieuës plus auant, l'eau est encore plus mauuaise; arriuant à la fin dudiect lac, l'eau est du tout salée. Qu'il y a vn fault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il descend vn grandissime courant d'eau dans le dict lac(2); que passé ce fault, on ne voit plus de terre ny d'vn costé, ne d'autre, sinon vne mer si grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le soleil se couche à main droite dudiect lac, & qu'à son entrée il y a vne riuere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils se font la guerre. Que la terre des Irocois est quelque peu montaigneuse, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruitcs qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins est basse & fertile.

Je leur demandis s'ils n'auoient point cognoissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois(3), qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vnc mine de franc cuiure, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu desdicts bons Irocois. Que si l'on y vouloit aller, ils y meneroient ceux qui seroient depputez pour cest effect.

Peu de difference entre le rapport des Sauvages.

Voilà tout ce que j'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau salée, aussi ils n'ont pas esté si loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faisant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du fault où nous auons esté, il y a iusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doute, fuyant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le soleil se couchant où ils disent.

Retour à Tadoussac.

Le Vendredy, dixiesme (1) dudiect mois, nous fumes de retour à Tadoussac, où estoit nostre vaisseau.

Voyage de Tadoussac en l'isle Percée, description de la baye des Moluës, de l'isle de Bonne-adventure, de la Baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouue plusieurs sortes de mines.

CHAPITRE X.

Partement de Tadoussac pour aller à Gachepay.

A Vssitost que nous fumes arriuez à Tadoussac, nous nous embarquasmes pour aller à Gachepay, qui est distant dudiect Tadoussac environ cent lieuës. Le treiziesme iour dudiect mois,

(1) Le vendredi était le 11 du mois de juillet.

nous rencontrafmes vne troupe de fauuges qui estoient cabannez du costé du Su, presque au milieu du chemin de Tadoufac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui est tenu pour l'vn des plus aduifez & hardis qui soit entre les fauuges. Il s'en alloit à Tadoufac pour troquer des flesches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des castors & martres des autres fauuges Montaignes, Estechemains & Algoumequins.

1603.
Rencontre
de Sauvages.

Le 15. iour dudiect mois, nous arriuafmes à Gachepay, qui est dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du costé du Nort(1); laquelle baye contient quelque sept ou huit lieuës de long, & à son entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous vismes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à son entrée. De là l'on vient à l'Isle Percée, qui est comme vn rocher fort haut, esleuée des deux costez, où il y a vn trou par où les chaloupes & balteaux peuuent passer de haute mer; & de basse mer, l'on peut aller de la grand'terre à laditte isle, qui n'en est qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre isle, comme au sud-est de l'isle Percée environ vne lieuë, qui s'appelle l'isle de Bonne-aventure, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous cesdits lieux de Gachepay, Baye

Notre ar-
riuée à Ga-
chepay.

De la baye
des Moluës.

L'isle Per-
cée.

L'isle de
Bonne-ad-
venture.

(1) C'est-à-dire, comme à une lieue et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie est au sud de celle de Gaspé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaise *Molue Bay*. Dès 1545, Jean Alphonse parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. «Et se est le poisson; dit-il, bien meilleur que celui de la dicte terre neufue.» (Cosmogr. univ.)

1603. des Moluës & Ile Percée, font les lieux où il se fait la pesche du poisson sec & verd.

De la baye de Chaleurs. Passant l'Ile Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs(1), qui va comme à l'ouest-forouest quelques quatre vingts lieuës(2) dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieuës. Les fauuges Canadiens disent qu'à la grande riuere de Canadas, enuiron quelques foixante lieuës rangeant la coste du Su, il y'a vne petite riuere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huit lieuës dans les terres; & estans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & se viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'île Percée. Aussi ils vont de laditte baye à Tregate(3) & à Misamichy(4).

De Tregate à Misamichy.

Riuere où a esté le Sieur Preuert.

Continuant ladicte coste, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuere qui s'appelle Souricoua(5), où le sieur Preuert a esté pour descouurir vne mine de cuire. Ils vont avec leurs canots dans cette riuere deux ou trois iours; puis ils trauerfent quelque deux ou trois lieuës de terre, iusques à laditte mine, qui est sur le bord de la mer du costé du Su. A l'entrée de laditte riuere, on trouue vne ile(6) enuiron vne lieuë dans la mer;

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. — Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs. (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieuës.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Ecosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivièrre de Gédac, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce que c'était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.

de laditte isle iusqu'à l'Isle Percée, il y a quelque
 foixante ou septante lieuës. Puis continuant laditte
 coste, qui va deuers l'Est, on rencontre vn destroit
 qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de
 long(1). Du costé de l'Est est vne isle qui s'ap-
 pelle Sainct Laurens(2), où est le Cap-Breton, &
 où vne nation de sauages appelez les Souricois
 hyuèrent. Passant le destroit de l'isle de Sainct
 Laurens, costoyant la coste d'Arcadie(3), on vient
 dedans vne baye(4) qui vient ioindre laditte mine
 de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne ri-
 uiere(5) qui va quelques foixante ou quatre vingts
 lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac
 des Irocois, par où lesdicts sauages de la coste d'Ar-
 cadie leur vont faire la guerre. Ce ferait vn grand
 bien, qui pourroit trouuer à la coste de la Flo-
 ride quelque passage qui allast donner proche du
 susdict grand lac, où l'eau est salée, tant pour la na-
 uigation des vaisseaux, lesquels ne seroient subiects
 à tant de perils, comme ils font en Canada, que
 pour l'accourcissement du chemin de plus de trois

1603.

Destroit
 entre la
 grande terre
 & vne isle.

Souricois &
 où ils hy-
 uernent.

De la mine
 de cuiure.

Riuere à la
 coste d'Arca-
 die allant
 proche du lac
 des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cepen-
 dant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom
 de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est
 point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du
 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : « Nous
 étans dès long temps a, informez de la situation & condition des pais & territoire de la
 Cadie... » On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des
 Indes Occidentales : « Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les
 François appellent Cadie ou Acadie. » Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs fran-
 çais, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot
 se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Chou-
 benacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigouli*. (Voir édit.
 1613, ch. III).

1603.

cens lieuës. Et est tres certain qu'il y a des riuieres en la coste de la Floride que l'on n'a point encore descouuertes; lesquelles vont dans les terres, où le pays y est tres bon & fertile, & de fort bons ports. Le pays & coste de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertile en quantité de fruiçts & autres choses, que celuy que i'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'une riuere qui va dans les terres au bout de laquelle il se trouue vne maniere de metal.

Les sauuages disent qu'en ladicte grande baye de Chaleurs il y a vne riuere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout est vn lac (1) qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y a fort peu d'eau; qu'en esté il asseiche, auquel ils trouuent dans la terre enuiron vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metal qui ressemble à de l'argent que ie leur auois monstré; & qu'en vn autre lieu proche dudict lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que i'ay appris desdicts sauuages.

Retour de l'Isle Percée à Tadoussac, avec la description des ances, ports, riuieres, isles, rochers, ponts, bayes & basses qui sont le long de la coste du Nort.

CHAPITRE XI.

Partement de l'Isle Percée.

Tourmente.

NOUS partismes de l'Isle Percée le dix neuf iour du dict mois pour retourner à Tadoussac. Comme nous fismes à quelques trois lieuës du Cap l'Euesque (2), nous fismes contrarier d'une tour-

(1) Probablement le lac Métapédiac. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieues environ à l'est du cap Chate.

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feist relascher dedans vne grande anse, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partismes, & fusmes encores contrariez d'une autre tourmente. Ne voullant relascher, & pensant gagner chemin, nous fusmes à la coste du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anse qui est fort mauuaise à cause des bancs de rochers qu'il y a. Cette anse (1) est par les 51. degré & quelques minutes (2).

1603.

Autre tourmente.

Coste du Nort où nous relaschâmes.

Le lendemain nous vinsmes mouiller l'ancre proche d'une riuere qui s'appelle Sainte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois brasses d'eau, & brasse & demye de basse mer; elle va assez auant. A ce que j'ai vu dans terre du costé de l'Est, il y a vn fault d'eau qui entre dans ladicte riuere, & vient de quelque cinquante ou soixante brasses de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui descend dedans. A son entrée, il y a vn banc de sable, où il peut auoir de basse eau demy brasse. Toute la coste du costé de l'Est est sable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë (3) de ladicte riuere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du costé de l'Ouest, il y a vne petite isle. Cediect lieu est par les 50. degrez. Toutes ces terres sont très mauuaises, remplies de sapins. La terre y est quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la riuere Sainte Marguerite.

Coste fa-blonneuse.

Terres mauuaises.

A quelques trois lieuës, nous passâmes proche d'une

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17'.

(3) «A quelques deux lieues,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieues*, et que le typographe aura lu *demie lieue*.

1603. autre riuere (1), laquelle sembloit estre fort grande, barrée neantmoins la pluspart de rochers. A quelques Riuiere. 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui aduance D'vne pointe qui aduance à la mer. vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que brassé & demye d'eau. Passé cette poincte, il s'en trouue D'vne autre poincte. vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a assez d'eau. Toute ceste coste est terre basse & sablonneuse.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anse où entre D'vne bonne anse où il peut quantité de vaisseaux. vne riuere (5). Il y peut aller beaucoup de vaisseaux du costé de l'Ouest. C'est vne poincte basse qui aduance enuiron d'vne lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Est (6) comme de trois cents pas pour pouuoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui est en toute la coste du Nort; mais il y fait fort dangereux y aller, pour les basses & bancs de sable qu'il y en a en la plupart de la coste près de deux lieuës en mer.

Baye. On trouue, à quelques six lieuës de là vne baye (7) où il y a vne ile de sable. Toute laditte baye est fort batturiere, si ce n'est du costé de l'Est, où il peut auoir quelque 4. brassés d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il Anse. y a vne belle anse, où entre vne riuere. Toute

(1) La rivièrè des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieuës.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieuës de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivièrè de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivièrè, il faudrait dire: «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivièrè même, l'expression est juste.

(7) La baie des Outardes.

cette coste est basse & sablonneuse. Il y descend vn 1603.
 fault d'eau qui est grand. A quelques cinq lieuës de Ceste fa-
blonneuse.
 là(1), il y a vne poincte qui aduance environ demy
 lieuë en la mer, où il y a vne anse(2); & d'une
 poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'est que
 battures où il y a peu d'eau.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn
 bon port & vne petite riuere, où il y a trois isles(3),
 & où des vaisseaux se pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de D'une
poincte qui
aduance à la
mer.
 sable qui aduance environ vne lieuë, où au bout il
 y a vn petit islet(4). Puis, allant à l'Esquemin(5), De deux
isles.
 vous rencontrez deux petites isles basses & vn petit
 rocher à terre. Ces dictes isles sont environ à demy Port de Les-
quemin.
 lieuë de Lesquemin, qui est vn fort mauuais port
 entouré de rochers & assèche de basse mer. Et faut
 varifer pour' entrer dedans au derriere d'une petite
 poincte de rocher, où il n'y peut qu'un vaisseau. Vn Riuere.
 peu plus haut, il y a vne riuere qui va quelque peu
 dans les terres; c'est le lieu où les Basques font la
 pesche des ballaines(6). Pour dire verité, le port ne
 vaut du tout rien.

Nous vinsmes de là audiët port de Tadoufac, le Arriuée à
Tadoufac.
 troisieme d'aoust. Toutes ces dictes terres cy-dessus

(1) Une partie de ces cinq lieues doit se prendre dans l'entrée de la rivière aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieues l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivière portent le nom de Betsiamis.

(3) Les ilets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieues des ilets de Jérémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieues là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit : les Escoumins.

(6) Environ une lieue plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.

1603. font basses à la coste, & dans les terres fort hautes. Ils ne font si plaisantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles soient plus basses.

Voylà au certain tout ce que j'ay veu de cette ditte coste du Nort.

Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre. Des sauvages Almouchicois & de leur monstrueuse forme. Discours du sieur de Preuert de Sainct-Malo sur la descouuerture de la coste d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.

CHAPITRE XII.

Sauvages que nous trouuafmes reuenant de la guerre, lesquels nous auions rencontréz à la riuiere des Irocois.

Sauvages coupent les testes à leurs ennemis.

ARriuant à Tadoufac, nous trouuafmes les sauvages que nous auions rencontréz en la riuiere des Irocois, qui auoient faict rencontre au premier lac, de trois canots irocois, lesquels se battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les testes des Irocois à Tadoufac, & n'y eut qu'un Montaignez blessé au bras d'un coup de fléche, lequel songeant quelque chose, il falloit que tous les 10. autres le meissent à execution pour le rendre content, croyant aussi que sa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict sauuage meurt, ses parents vengeront sa mort soit sur leur nation, ou sur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des presents aux parents du deffunct, affin qu'ils soyent contens, ou autrement, comme j'ay dict, ils viéroient de vengeance, qui est vne grande meschanceté entre eux.

Premier que lesdicts Montaignez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, avec leurs plus riches habits de fourrures, castors & autres peaux, parez de patenostres & cordons de diuerfes couleurs, & s'assemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & estoient les vns derriere les autres, avec leurs arcs & flesches, massues & rondelles, de quoi ils se parent pour se battre; & alloient sautant les vns après les autres, en faisant plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon. Après, ils commencerent à danfer à la façon accoustumée, comme i'ay dict cy-dessus; puis ils firent leur tabagie, & après l'auoir fait, les femmes se despouillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & se meirent dedans leurs canots ainsi nuës en danfant, & puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs auirons, se iettant quantité d'eau les vnes sur les autres. Toutesfois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Après auoir fait toutes ces ceremonies, elles se retirerent en leurs cabanes, & les sauages s'en allerent à la guerre contre les Irocois.

Le seiziesme iour d'aoust, nous partismes de Tadoufac, & le 18. dudiect mois arriuasmes à l'isle Percée, où nous trouuasmes le sieur Preuert, de Sainct Malo, qui venoit de la mine où il auoit esté(1) avec

Partement
de Tadoufac.

(1) Le sieur Prévert n'avait point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'était contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauvages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. XXVIII, « retourner querir Samuel Champlain... afin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & oui parmi les sauvages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouir

1603.

Sauvages armouchicois.

Discours que m'a fait le sieur Prevert de Saint Malo, sur la découverte de la coste d'Acadie.

Vers de gris en quantité.

beaucoup de peine, pour la crainte que les fauuges auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui sont les Armouchicois, lesquels sont hommes fauuges du tout monstrueux pour la forme qu'ils ont (1); car leur teste est petite, & le corps court, les bras menus comme d'un schelet, & les cuiffes semblablement, les iambes grosses & longues, qui sont toutes d'une venue; & quand ils sont assis sur leurs talons, les genoux leur passent plus d'un demy pied par dessus la teste, qui est chose estrange, & semblent estre hors de nature. Ils sont neantmoins fort dispos & determinez, & sont aux meilleures terres de toute la coste d'Acadie (2): aussi les Souricois les craignent fort. Mais, avec l'assurance que ledict sieur de Prevert leur donna, il les mena iusqu'à laditte mine, où les fauuges le guiderent (3). C'est une fort haute montaigne aduançant quelque peu sur la mer, qui est fort reluisante au soleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de laditte mine de cuire; — Au pied de laditte montaigne, il dit que de basse eau

ses auditeurs, ie voy le sieur Prevert de Saint Malo qui l'attend à l'isle Percée, en intention de lui en bailler d'une; & s'il ne se contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchiquois la plaisante histoire du *Gougou*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Historiographe Cayet soit aussi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy.» Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire : il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'à celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souriquois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. « Les Armouchicois, » dit Lescarbot, « sont aussi beaux hommes (sont ce mot « ie comprends aussi les femmes) que nous, bien composés & dispos... » (Liv. III, ch. xxix.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Acadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchiquois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monsté, lequel tombe du hault de la montaigne. Passant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coste d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui est d'vne peinture noire, de quoy se peignent les fauages. Puis, à quelques six lieuës de la seconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coste d'Arcadie, il y a vne isle où se trouue vne maniere de metal qui est comme brun obscur, le coupant il est blanc, dont anciennement ils vsoient pour leurs flesches & cousteaux, qu'ils battoient avec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'est estain ny plomb, estant si dur comme il est; & leur ayant monsté de l'argent, ils dirent que celui de ladicte isle est semblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Lediët sieur Preuert a donné aux fauages des coins & ciseaux, & d'autres choses necessaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audicte sieur Preuert.

Ils disent aussi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'osent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur possession.

Cediët lieu où est la mine, qui est par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coste de l'Arcadie comme de cinq ou six lieuës, c'est vne

1603.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne isle où il y a d'vne maniere d'autre metal.

Autres mines.

Description du lieu où est ladicte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.

1603. maniere de baye qui en son entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'isle de Saint Iean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque six lieuës de la terre du Su. Il y a aussi vne autre petite riuiere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint ledict sieur Preuert, où sont comme deux manieres de lacs en cette dicte riuiere. Plus y a aussi vne autre petite riuiere qui va à la peinture. Toutes ces riuieres tombent en laditte Baye au Su-Est enuiron de laditte isle que lesdicts sauuages disent y auoir ceste mine blanche. Au costé du Nort de laditte Baye (2) font les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaisseaux, & vne petite isle à l'entrée du port. Le fonds est vase & sable, où l'on peut eschouer les vaisseaux.

Bon port
pour les vais-
seaux.

De ladicte mine iusques au commencement de l'entrée desdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du costé de la mer, selon mon iugement, depuis la sortie de l'isle de Saint Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iusques à la ditte mine.

Beau pays. Tout ce pais est tres beau & plat, où il y a de toutes les fortes d'arbres que nous auons veus allant au premier fault de la grande riuiere de Canadas, fort peu de sapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui l'île du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. III), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, l'île Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.

Voylà au certain ce que i'ay apprins & ouy dire 1603.
 audict sieur Preuert.

*D'un monstre espouuantable que les Sauvages appellent
 Gougou, & de nostre bref & heureux retour en
 France.*

CHAPITRE XIII.

IL y a encore vne chose estrange, digne de reciter, que plusieurs sauvages m'ont asseuré estre vray (1) : c'est que, proche de la Baye de Chaleurs, tirant au Su, est vne isle où fait résidence vn monstre espouuantable que les sauvages appellent Gougou, & m'ont dict qu'il auoit la forme d'une femme, mais fort effroyable, & d'une telle grandeur, qu'ils me disoient que le bout des mats de nostre vaisseau ne luy fust pas venu iusques à la ceinture,

Monstre espouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne fait guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disait de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce soit (qu'il faut que ce soit) la résidence de quelque diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer *les causes des fausses visions & imaginations*, et à prouver que le *Gougou*, c'est proprement le remord de la conscience, finit aussi par dire : « Et n'est pas incroyable que le diable possédant ces peuples ne leur donne beaucoup d'illusions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a été le rapport dudit Prévert, lequel contoit vn jour au sieur de Poutrincourt vne fable de même aloÿ, disant qu'il avoit veu vn Sauvage jouer à la croce contre vn diable, & qu'il voyoit bien la croce du diable jouer, mais quant à Monsieur le diable il ne le voyoit point. Le sieur de Poutrincourt qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit semblant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or si ledit Champlain a été credule, vn sçavant personnage que j'honore beaucoup pour sa grande littérature, est encore en plus grand'fautte, ayant mis en sa Chronologie septenaire de l'histoire de la paix imprimée l'an mille six cens cinq, tout le discours dudit Champlain sans nommer son auteur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du *Gougou* pour bonne monnoye. Je croy que si le conte du diable jouant à la croce eût aussi été imprimé, il l'eût creu, & mis par escrit, comme le reste. »

1603. tant ils le peignent grand; & que souuent il a deuoaré & deuore beaucoup de fauuges; lesquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut atraper, & puis les mange; & disoient ceux qui auoient esuité le peril de ceste malheureuse beste, que sa poche estoit si grande, qu'il y eust pu mettre nostre vaisseau. Ce monstre faiët des bruits horribles dedans ceste isle, que les fauuges appellent le Gougou; & quand ils en parlent, ce n'est que avec vne peur si estrange qu'il ne se peut dire plus, & m'ont asseuré plusieurs l'auoir veu. Mesme lediët sieur Preuert de Sainët Malo, en allant à la descouuerture des mines, ainsi que nous auons diët au chapitre précédent, m'a diët auoir passé si proche de la demeure de ceste effroyable beste, que luy & tous ceux de son vaisseau entendoient des sifflements estranges du bruit qu'elle faisoit, & que les fauuges qu'il auoit avec luy, luy dirent que c'estoit la mesme beste, & auoient vne telle peur qu'ils se cachoient de toute part, craignant qu'elle fust venuë à eux pour les emporter; & qu'il me faiët croire ce qu'ils disent, c'est que tous les fauuges en general la craignent & en parlent si estrangement, que si ie mettois tout ce qu'ils en disent, l'on le tiendrait pour fables; mais ie tiens que ce soit la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voylà ce que j'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadoufac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat(1), donna son fils au sieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *eb* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.

pour l'emmener en France, & lui fut fort recom-
mandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant 1603.
de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres
deux fauuges que nous auions remenez, auoient veu.
Nous leur demandafmes vne femme des Irocois
qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent,
& l'auons auffi amenée avec lediçt fauage. Le fieur
de Preuert a auffi amené quatre fauuges : vn homme
qui est de la coste d'Arcadie, vne femme & deux
enfans des Canadiens.

Le 24. iour d'août, nous partifmes de Gachepay,
le vaiſſeau dudiçt fieur Preuert & le noſtre. Le
2. iour de ſeptembre, nous faiſons eſtat d'eſtre auffi
auant que le cap de Raſe. Le cinquième iours du-
diçt nous entrâmes ſur le banc où ſe fait la peſche
du poiſſon. Le 16. dudiçt mois nous eſtions à la
fonde qui peut eſtre à quelques 50. lieuës d'Oueſ-
fant. Le 20. dudiçt mois, nous arriuafmes, par la
grace de Dieu, avec contentement d'vn chaſcun,
& touſiours le vent fauorable, au port du Haure-
de-Grace.

FIN.

PLANCHE I.

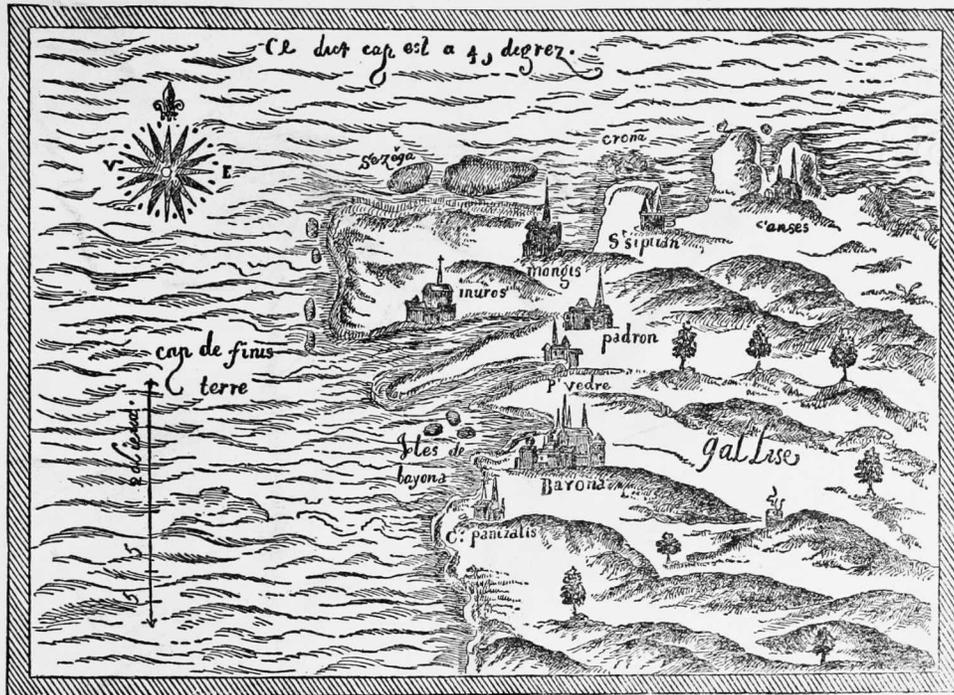


PLANCHE II.

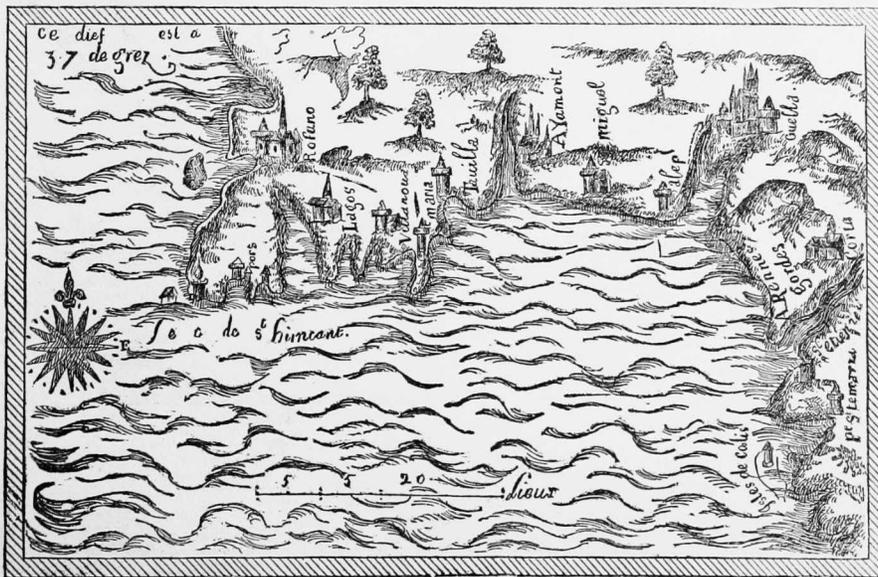


PLANCHE IV.



PLANCHE V.



PLANCHE VI.

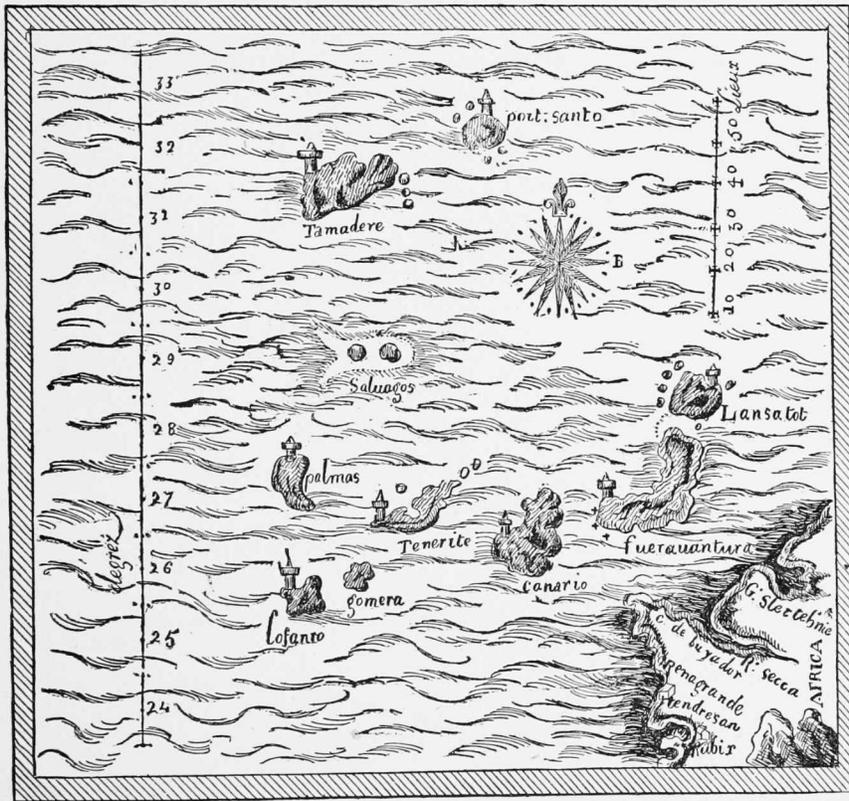


PLANCHE VII.

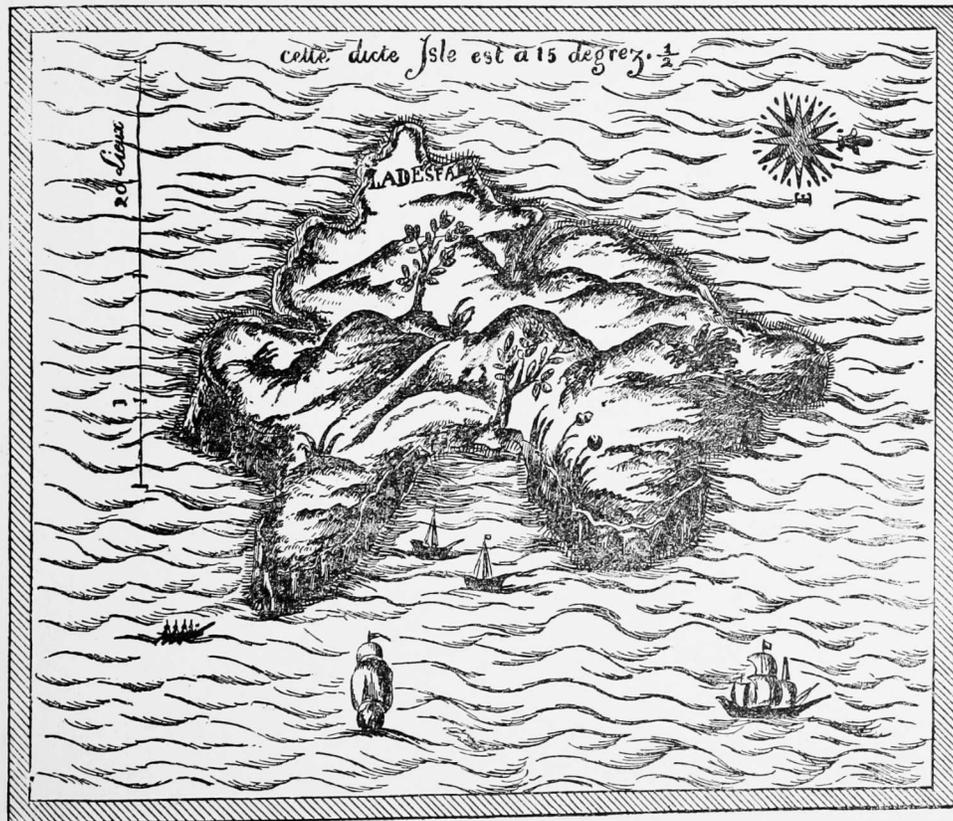


PLANCHE VIII.



PLANCHE XI.

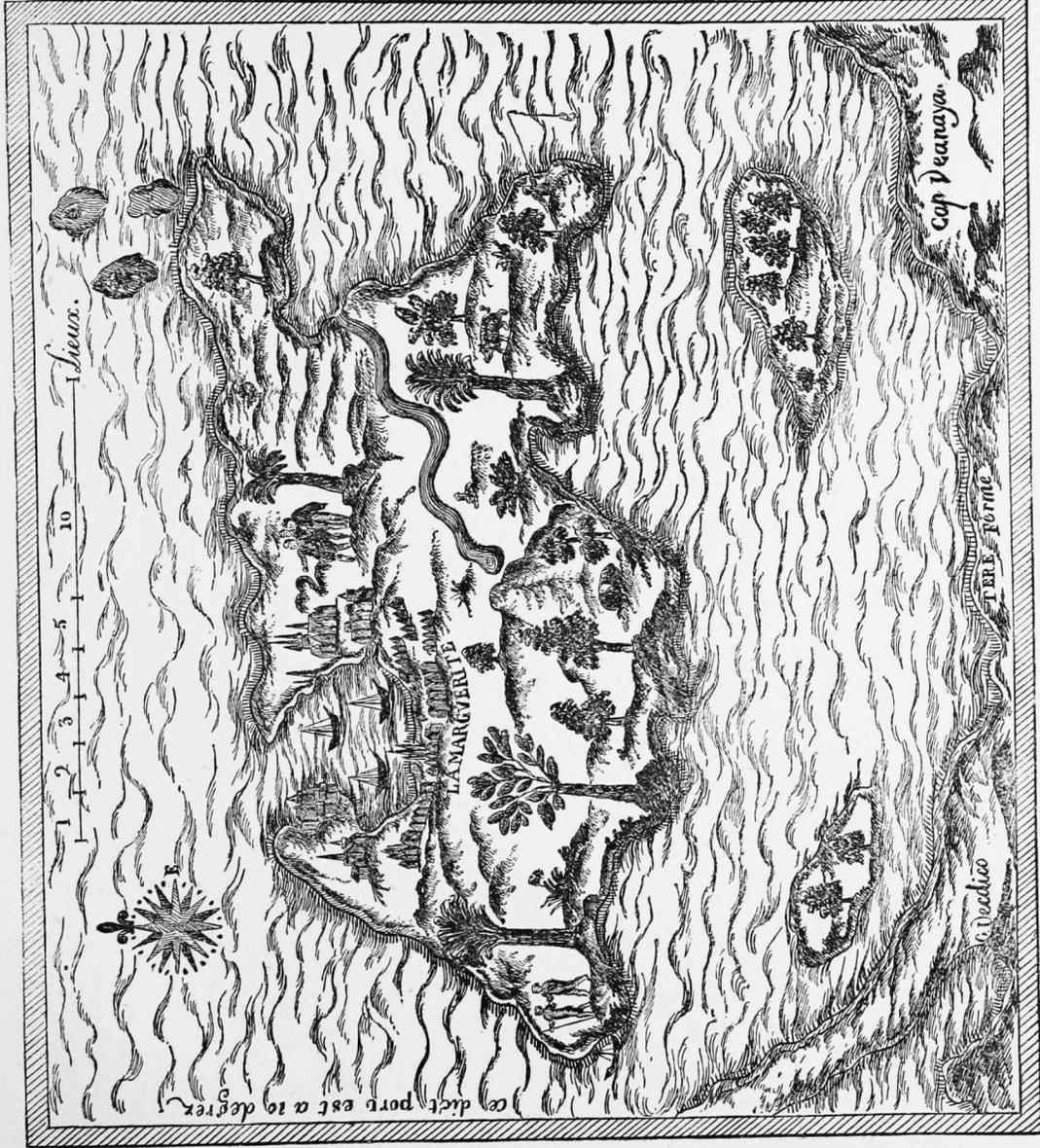


PLANCHE XII.

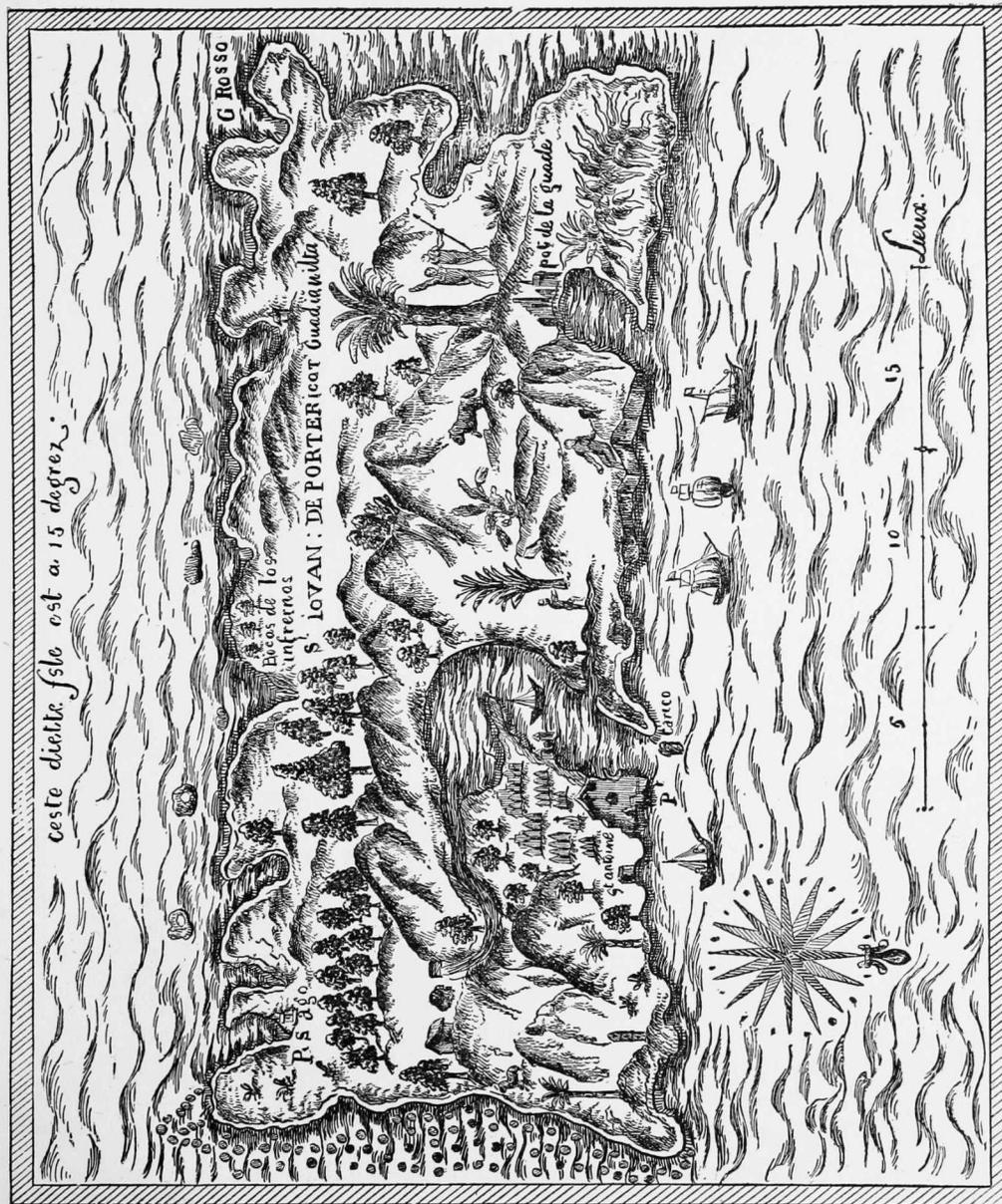


PLANCHE XIII.

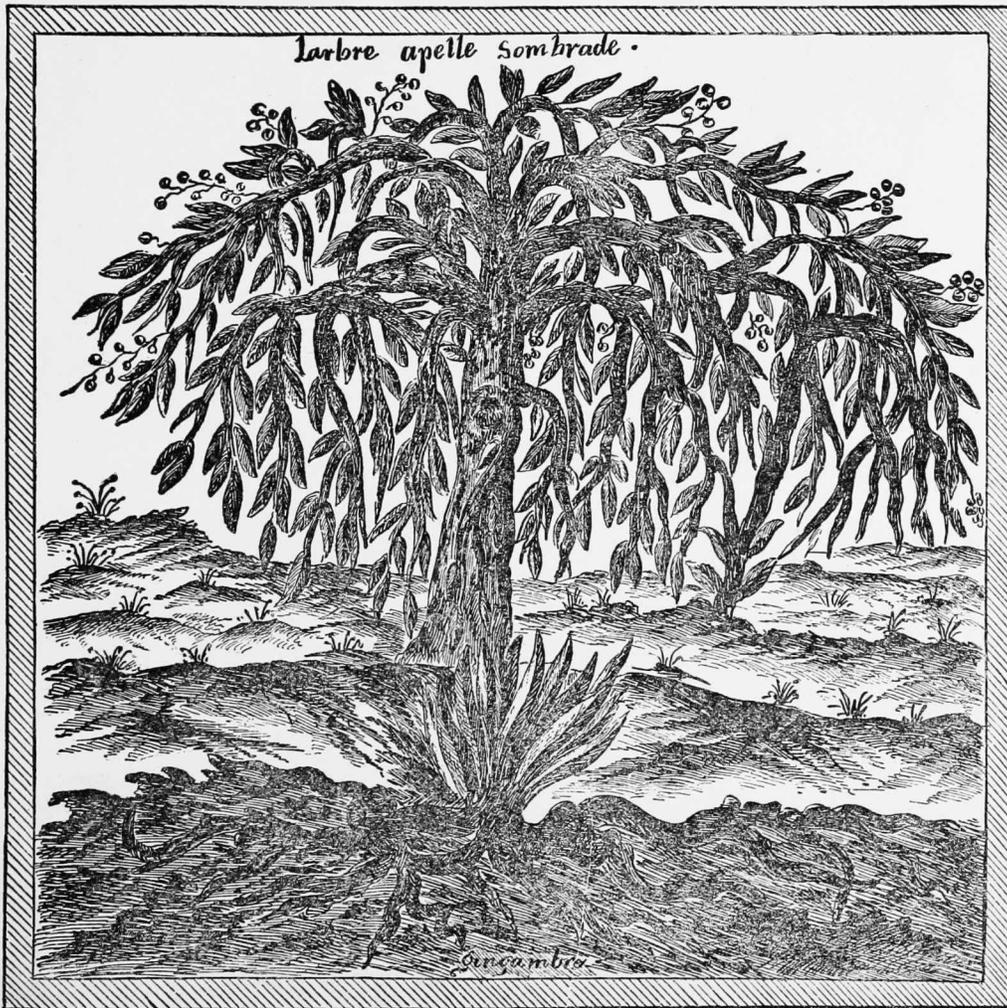


PLANCHE XIV.

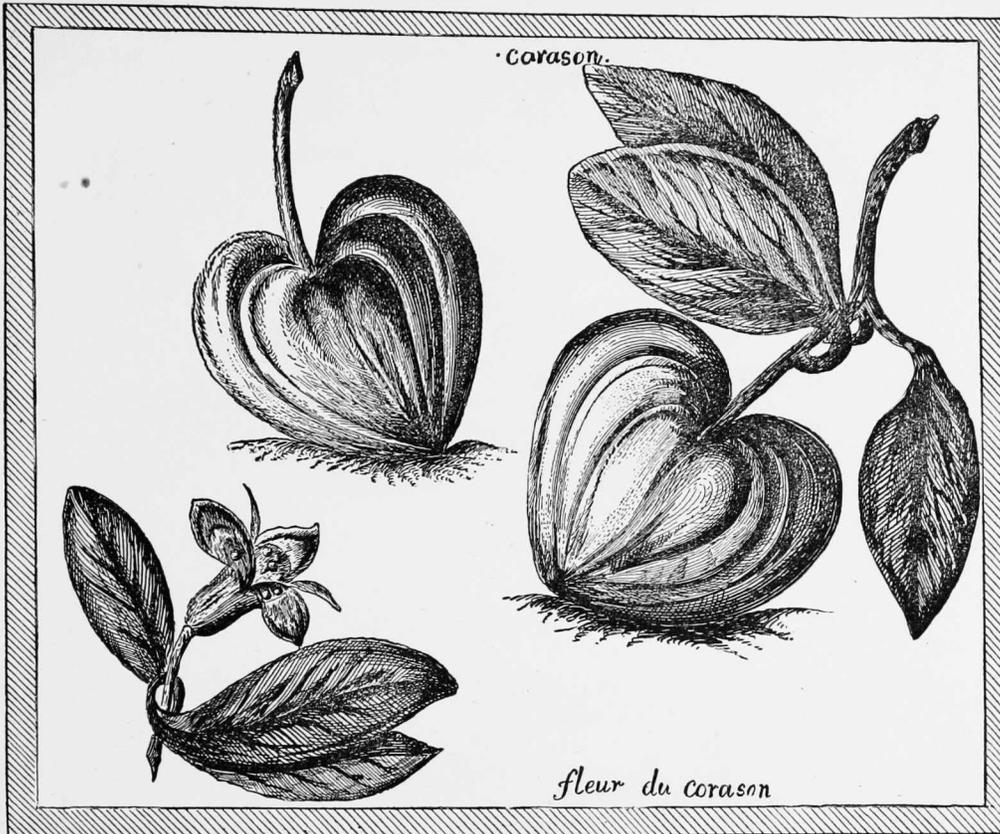


PLANCHE XV.

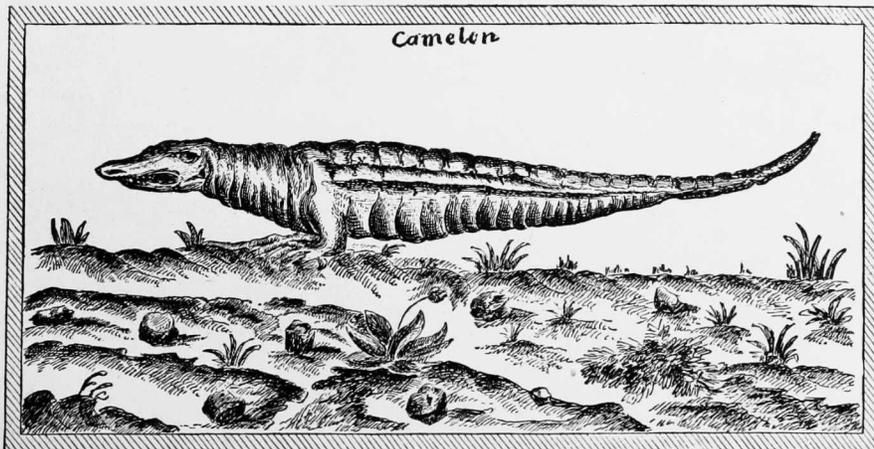


PLANCHE XVI.



PLANCHE XVII.

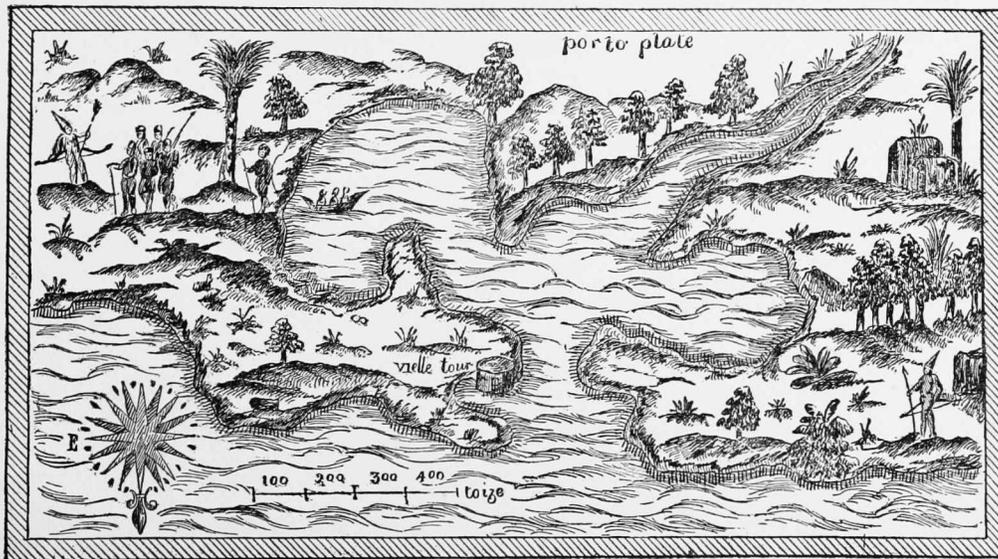


PLANCHE XIX.

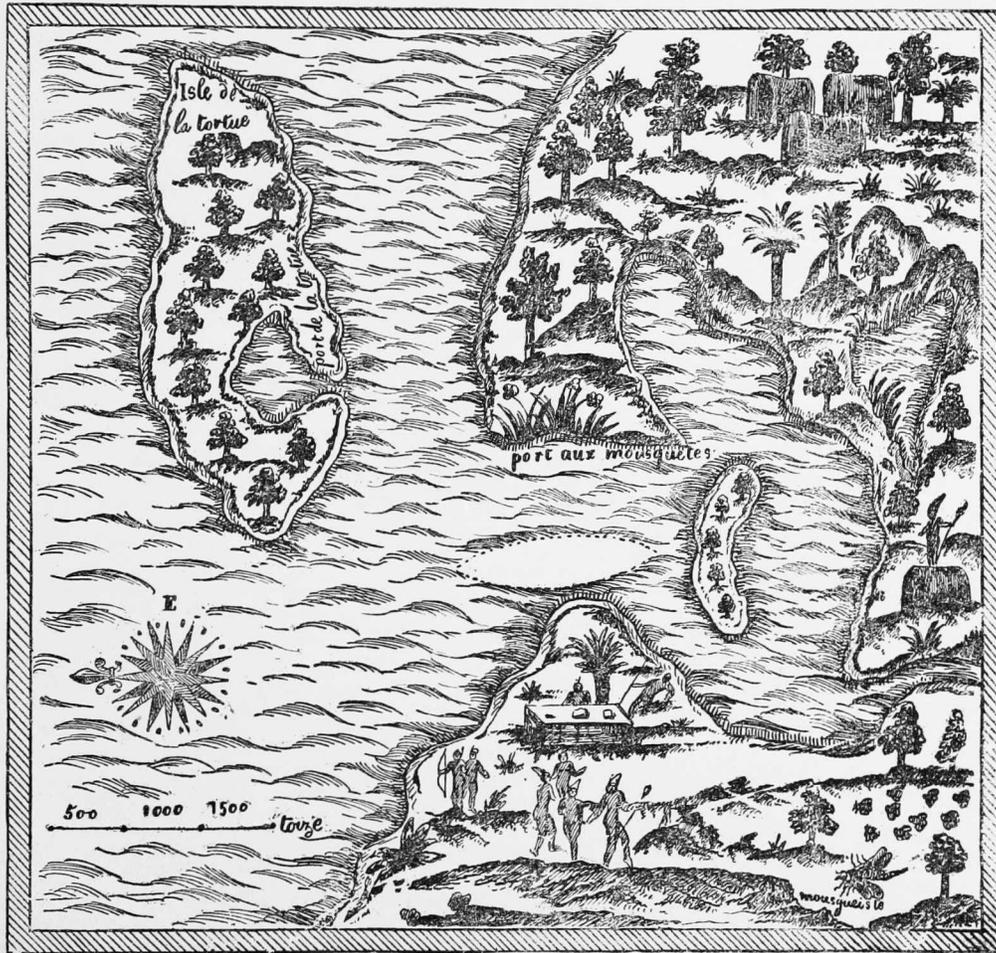


PLANCHE XX.



PLANCHE XXI.



PLANCHE XXIII.

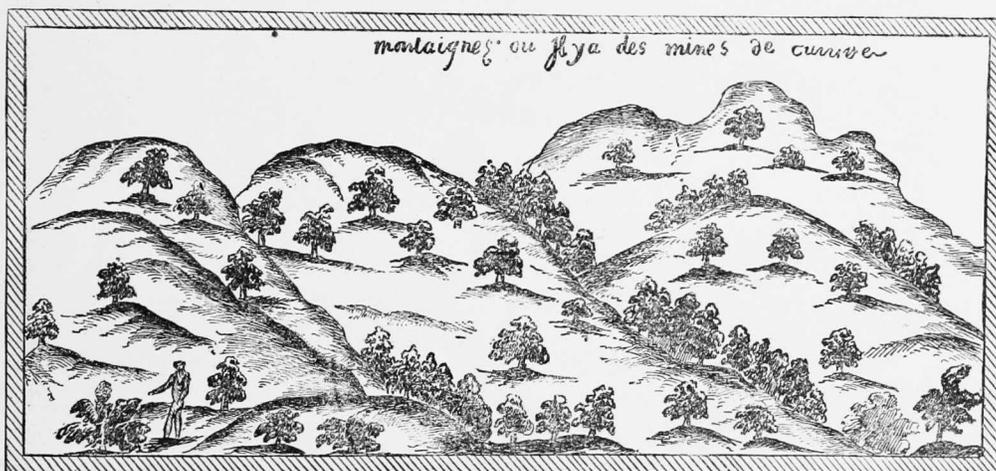
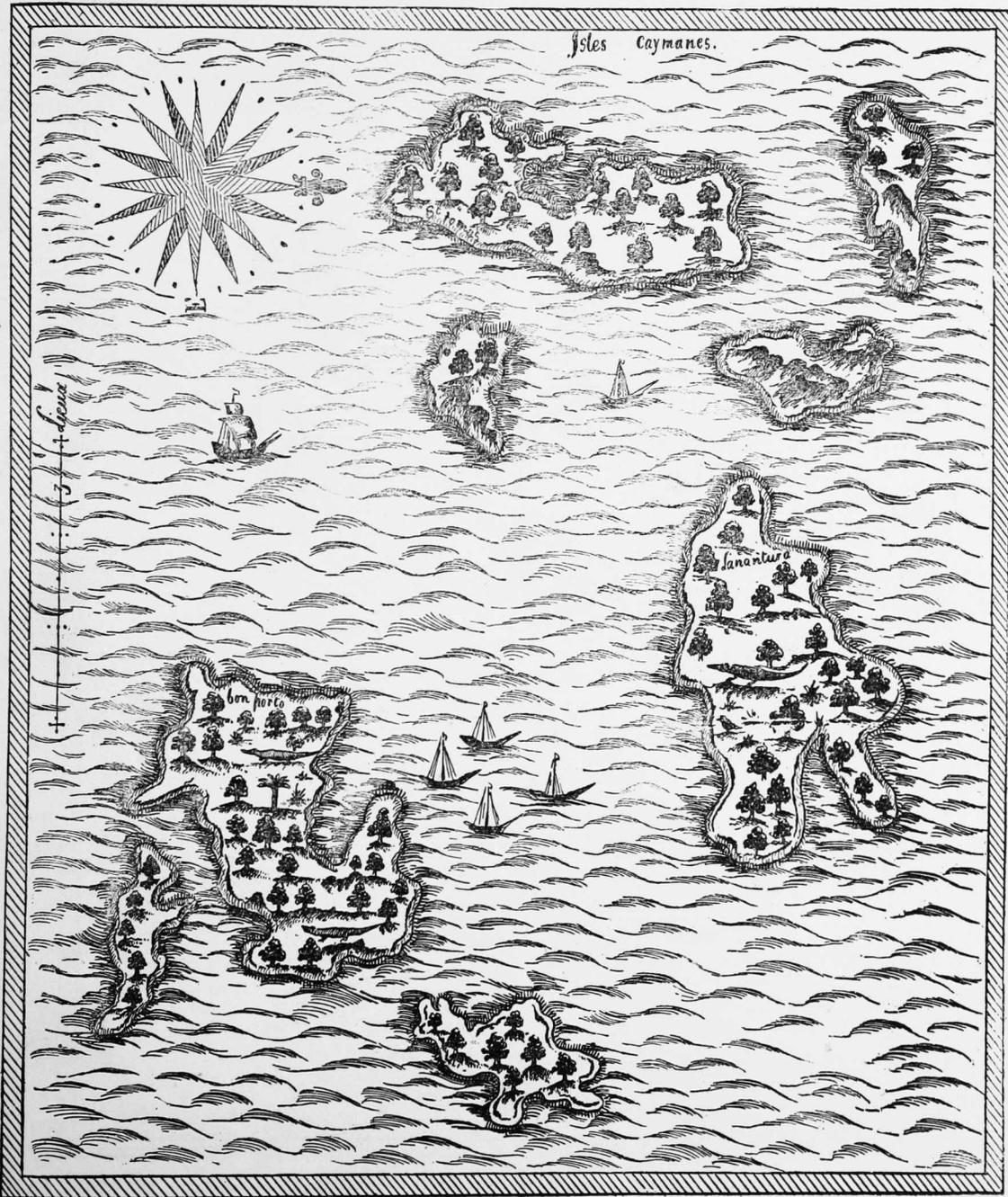


PLANCHE XXIV.



PLANCHE XXV.



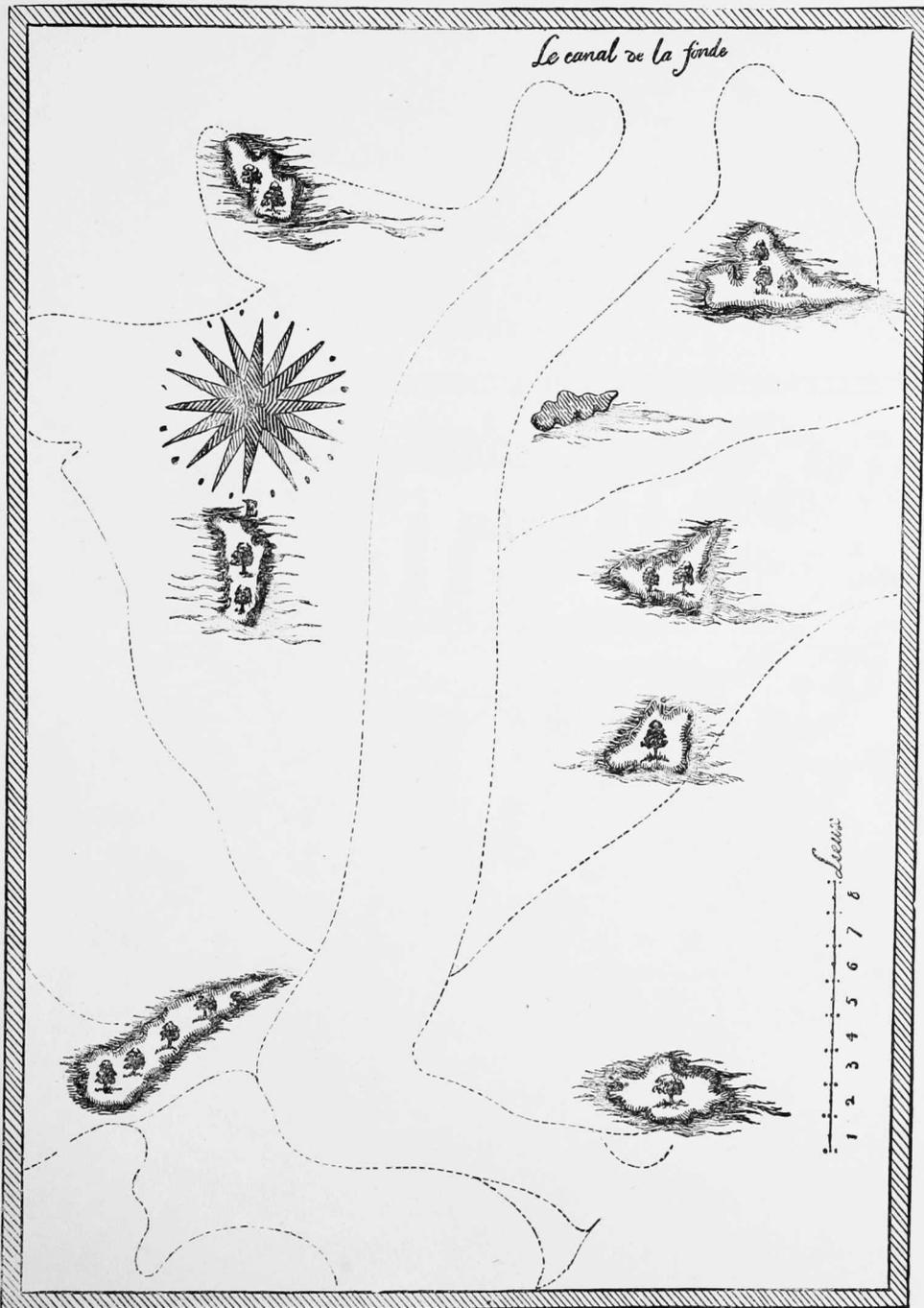


PLANCHE XXVII.

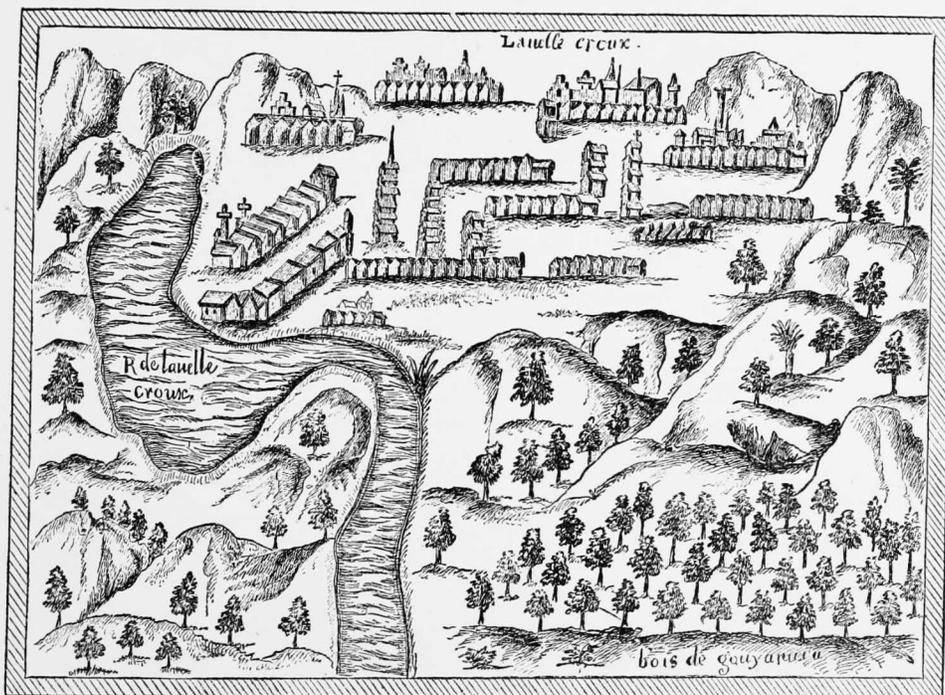


PLANCHE XXVIII.

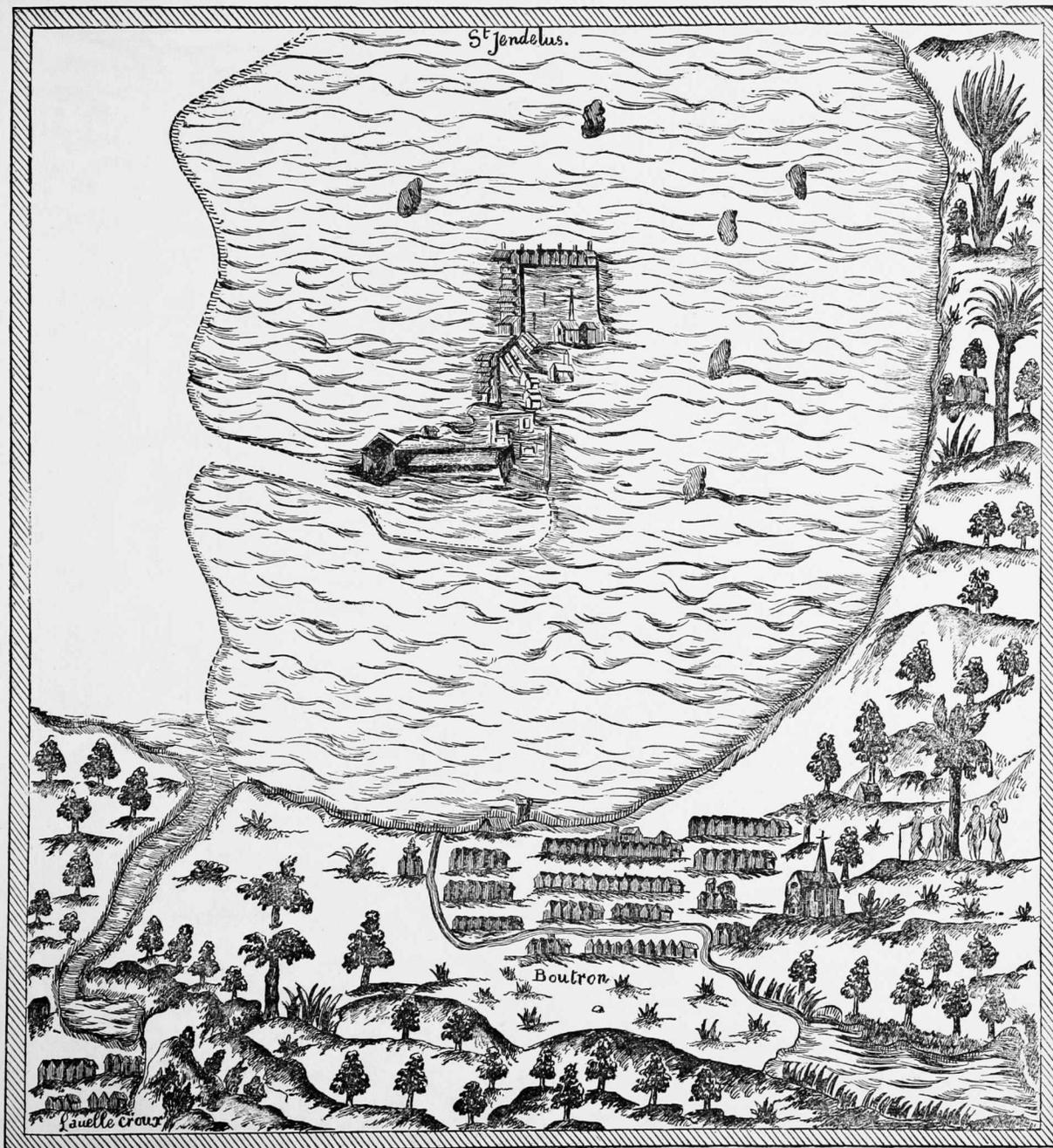


PLANCHE XXIX.

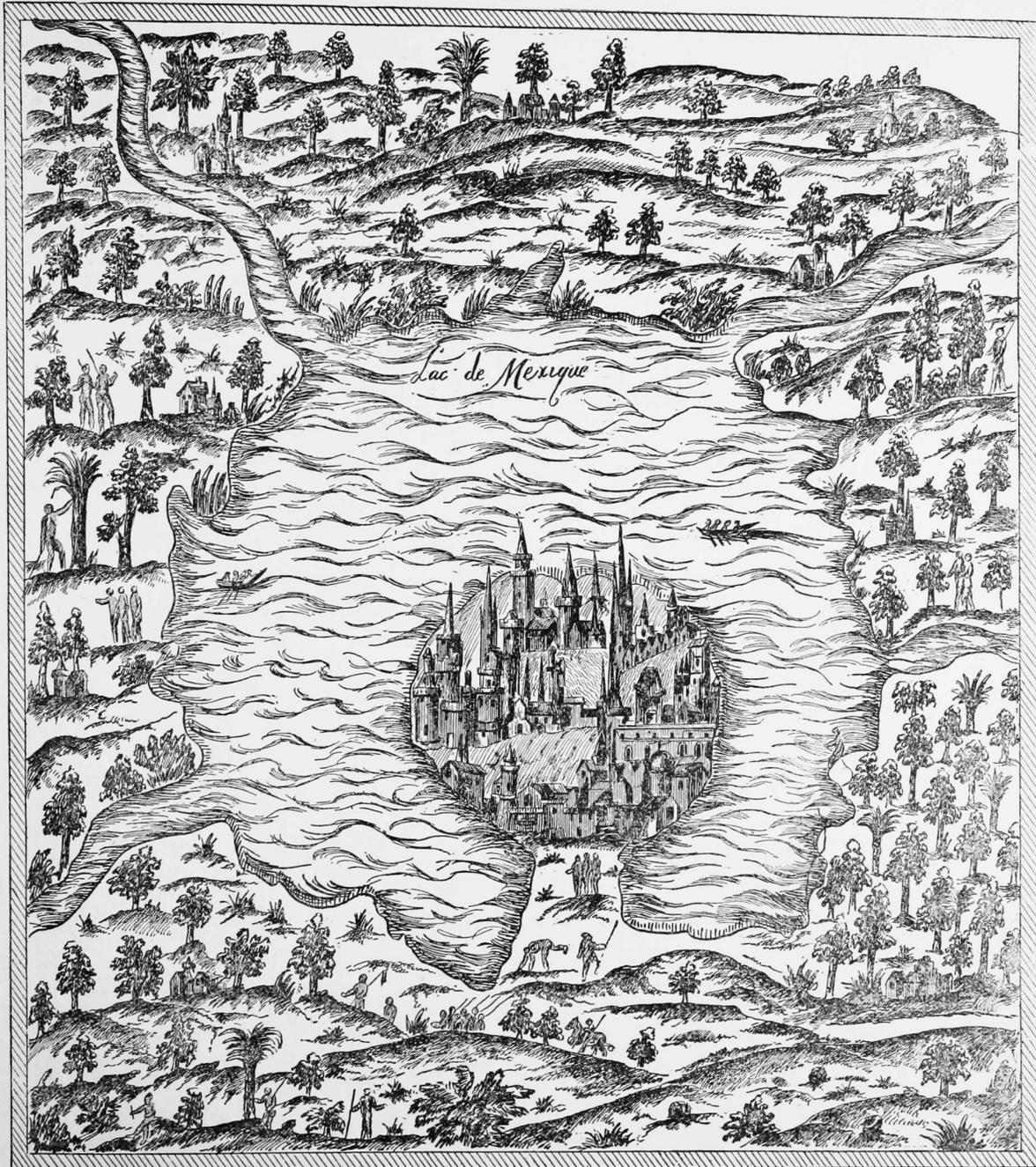


PLANCHE XXX.

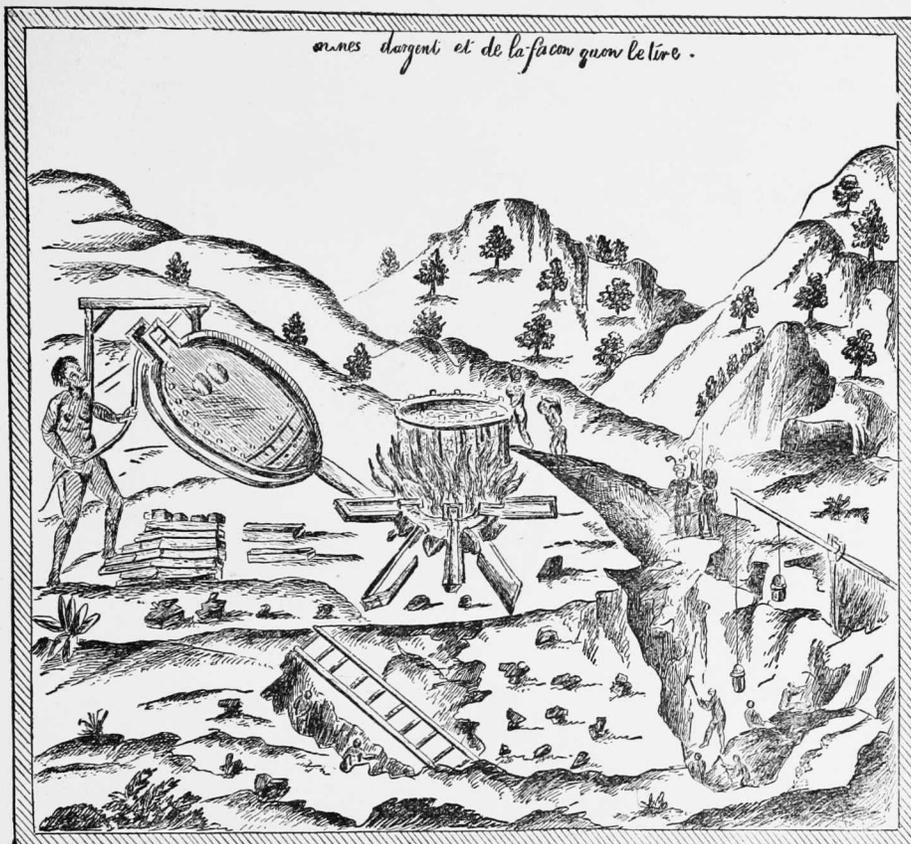


PLANCHE XXXI.

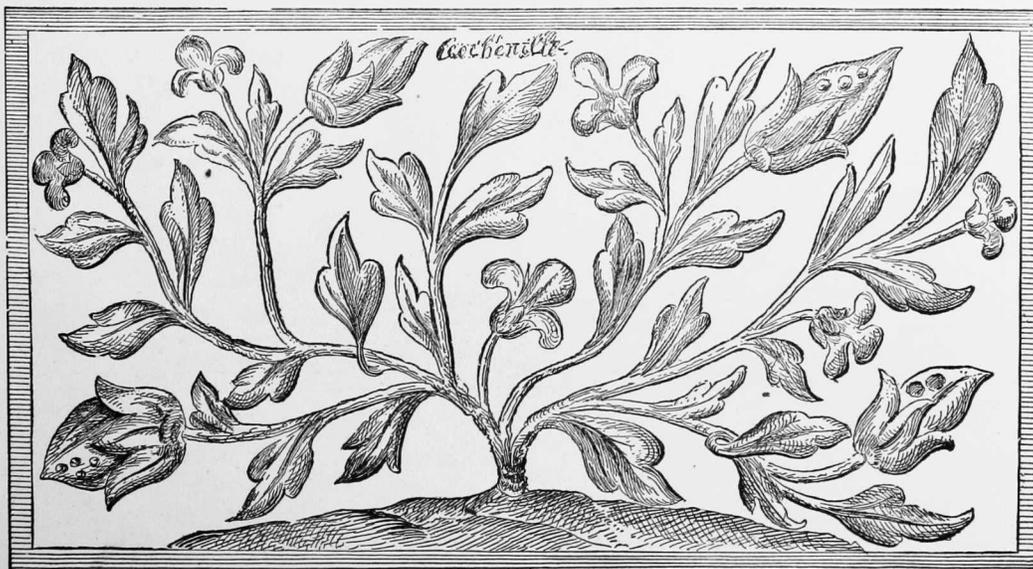


PLANCHE XXXII.



PLANCHE XXXIII.

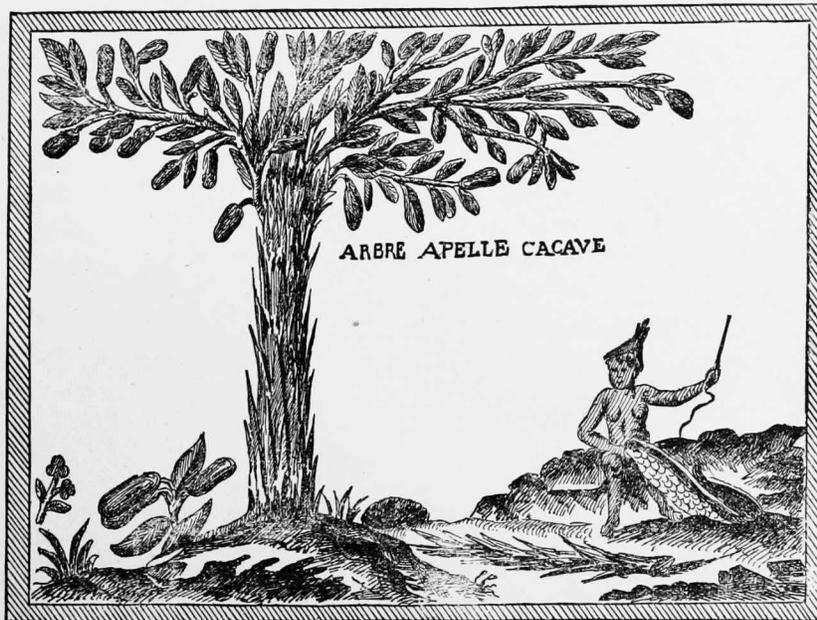


PLANCHE XXXIV.

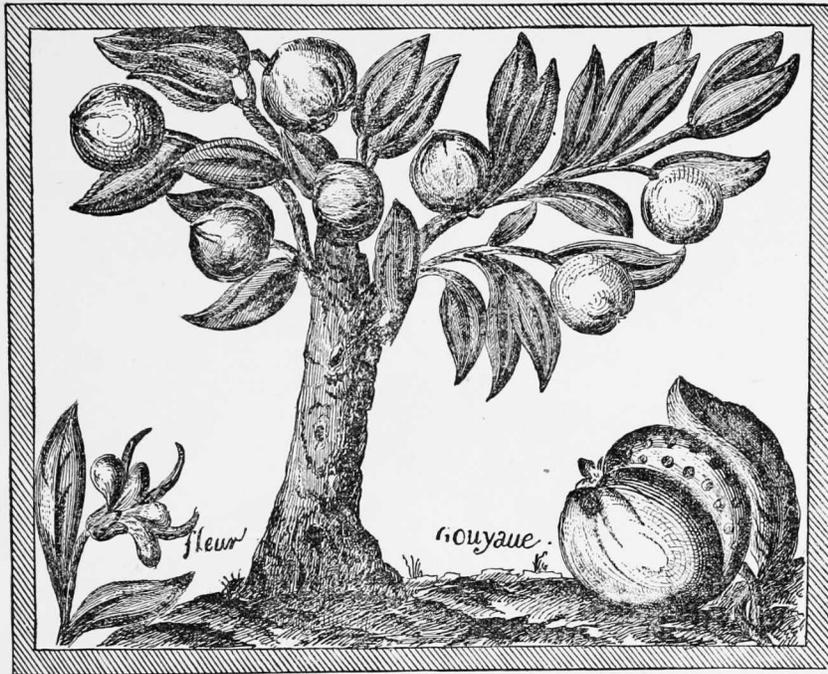


PLANCHE XXXV.

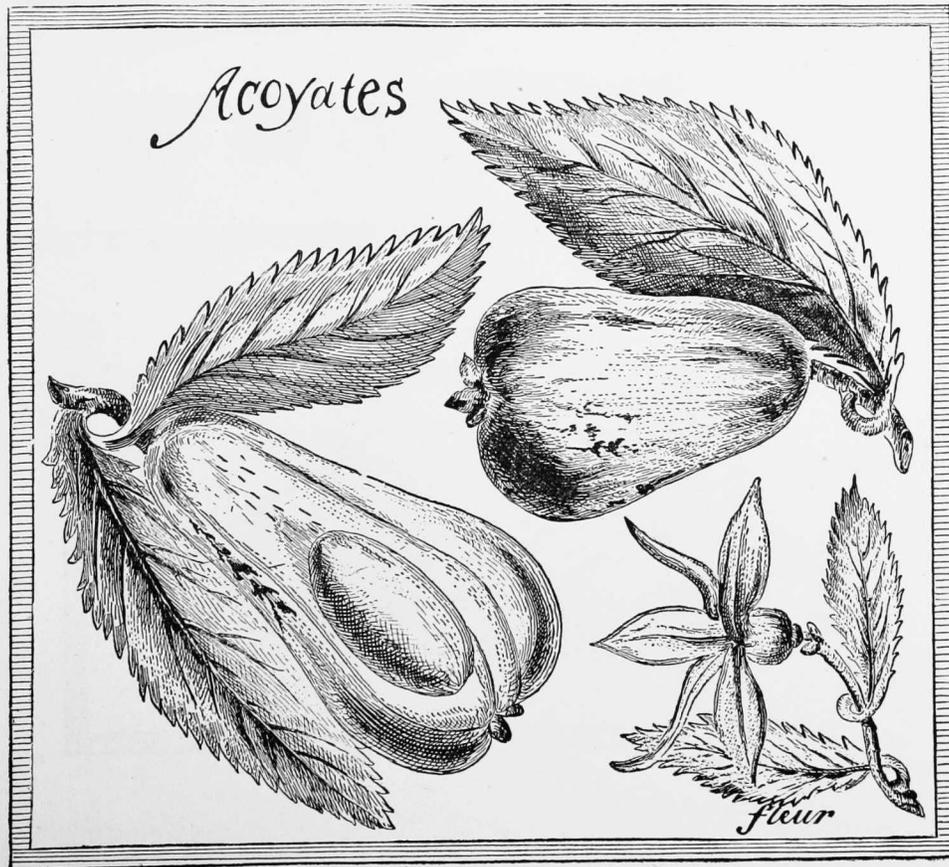


PLANCHE XXXVI.

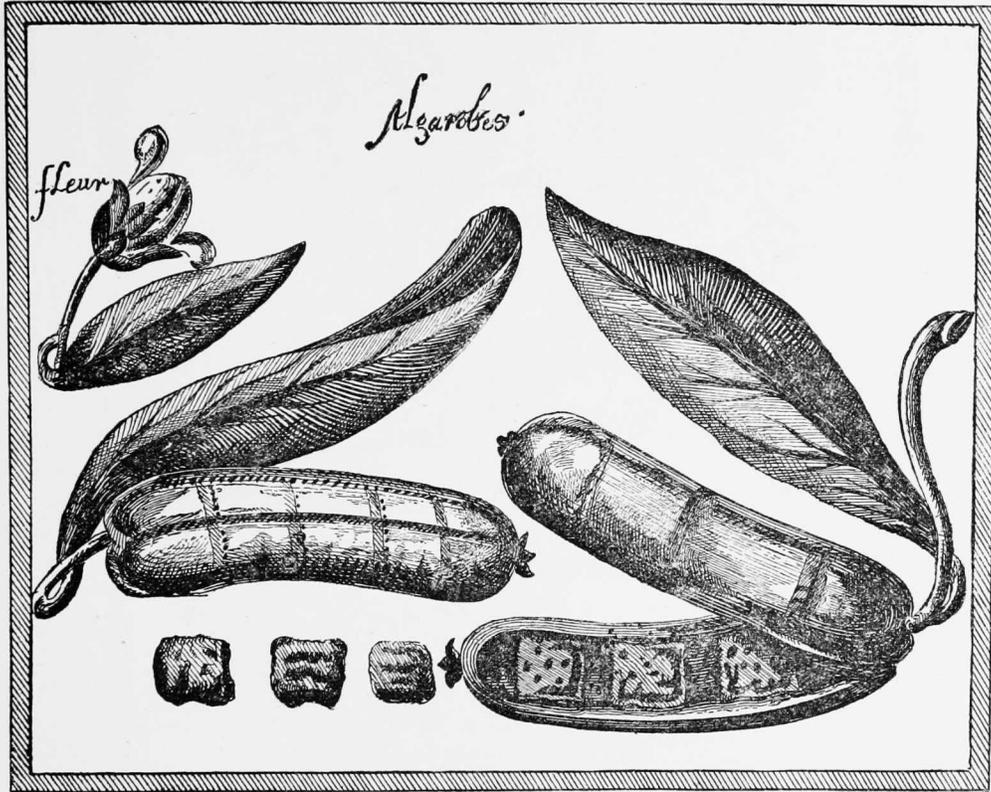


PLANCHE XXXVII.

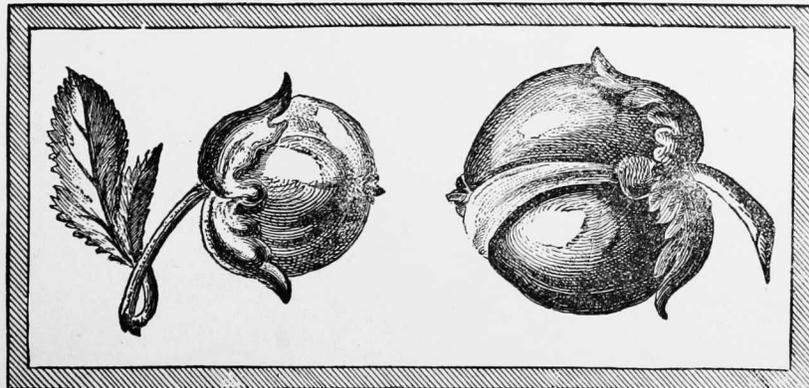


PLANCHE XXXVIII.

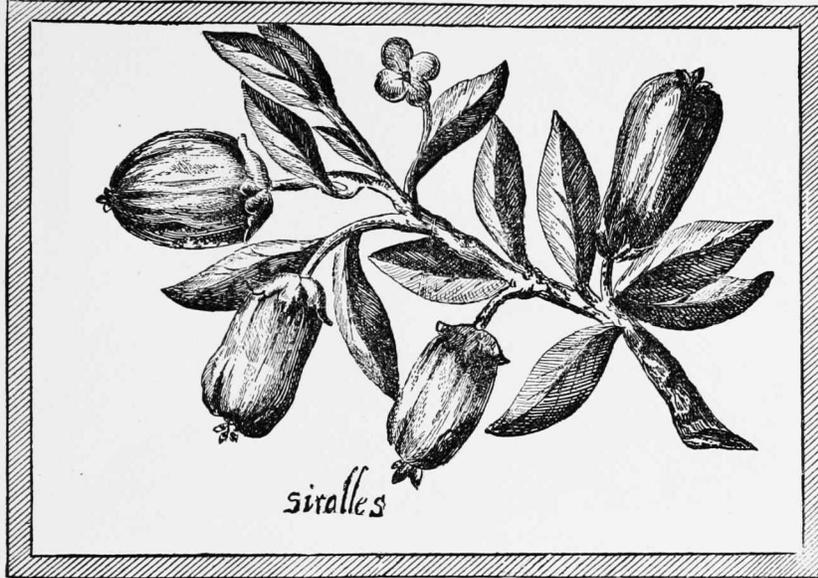


PLANCHE XXXIX.



PLANCHE XL.



PLANCHE XLI.



PLANCHE XLII.

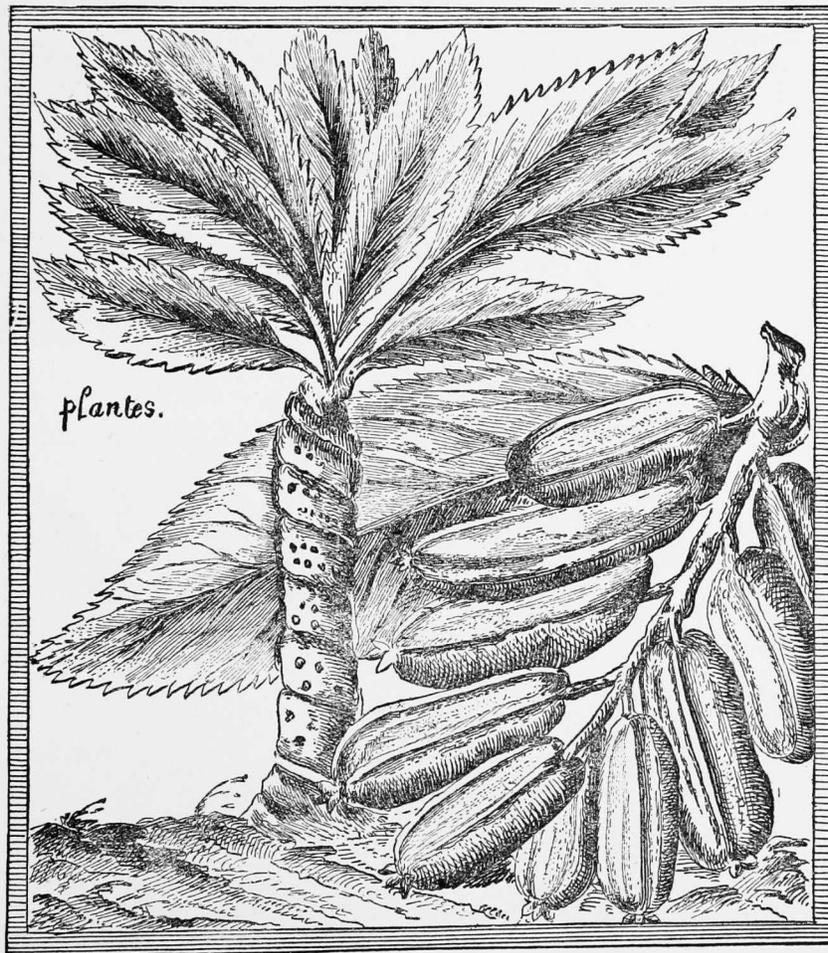


PLANCHE XLIII.

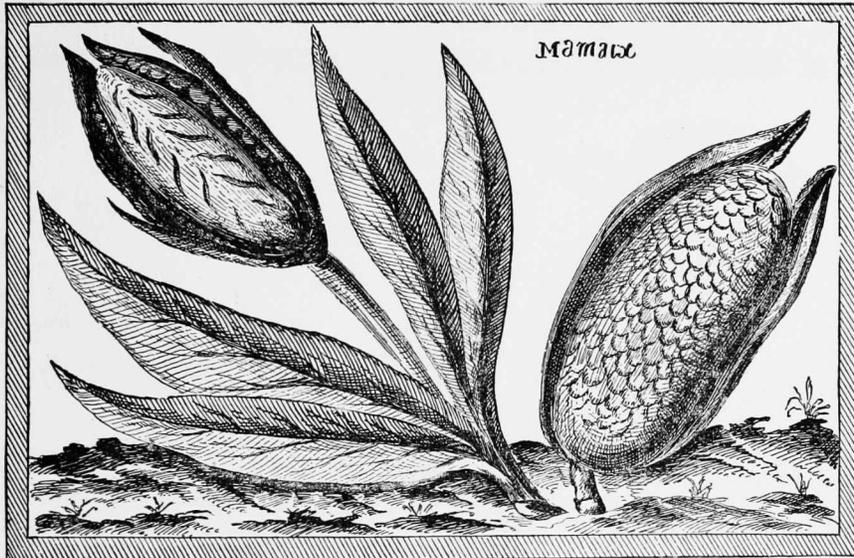


PLANCHE XLIV.

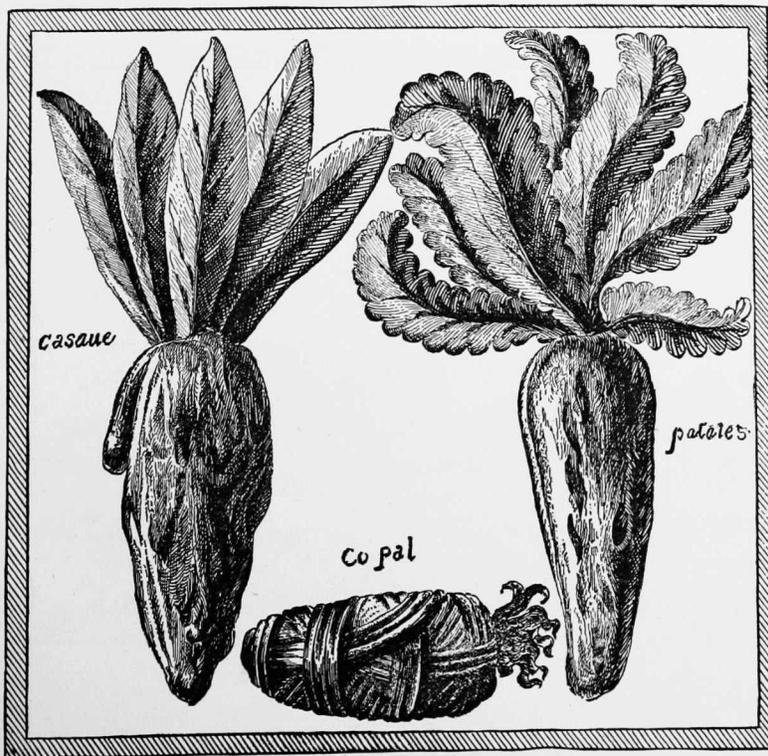


PLANCHE XLV.

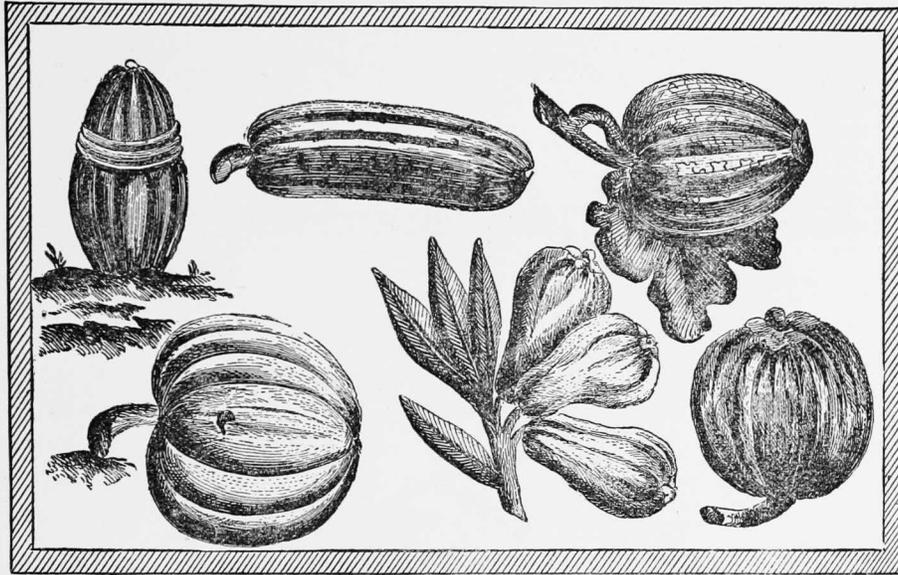


PLANCHE XLVI.

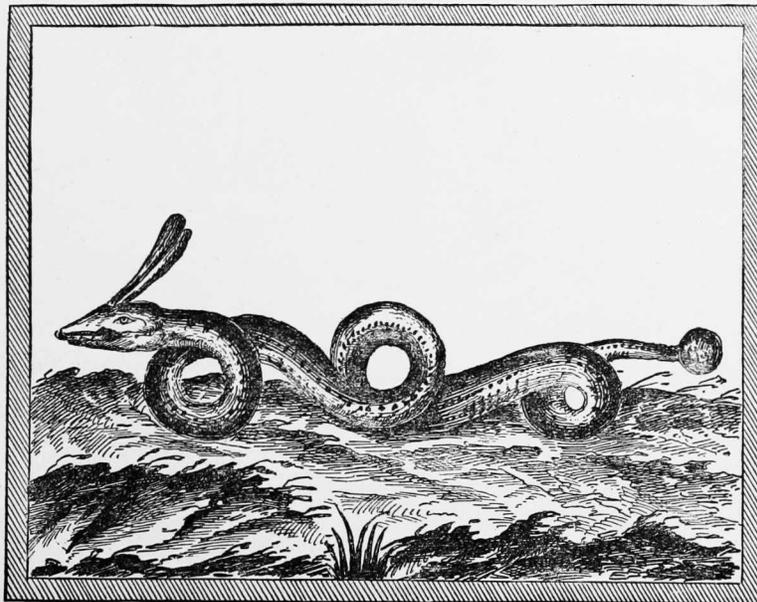


PLANCHE XLVII.

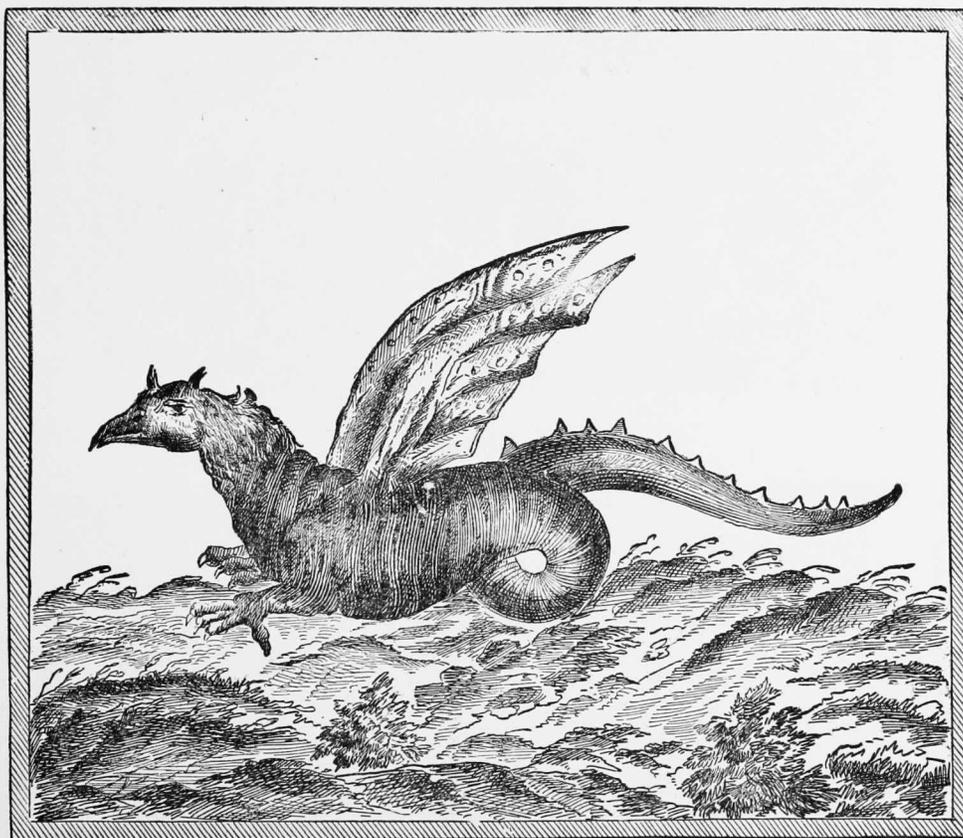


PLANCHE XLVIII.

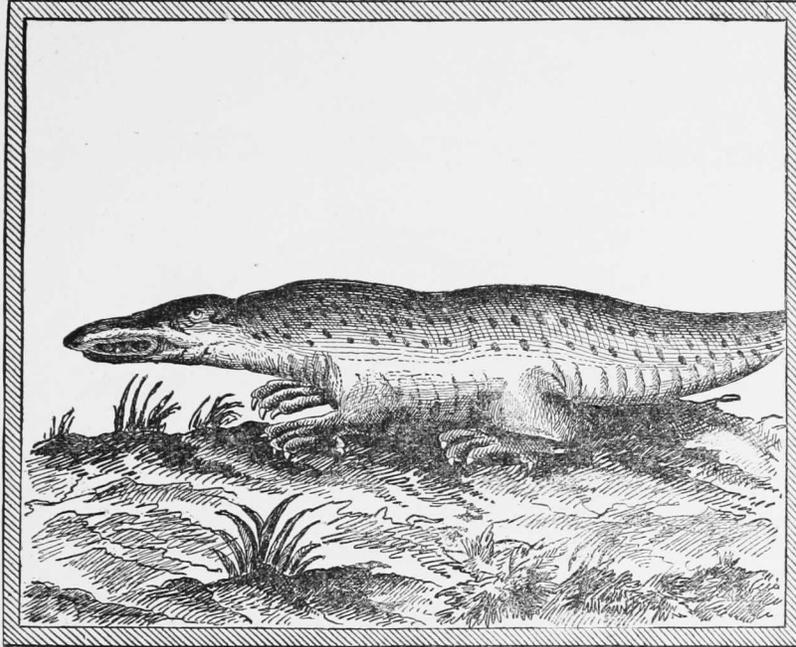


PLANCHE XLIX.

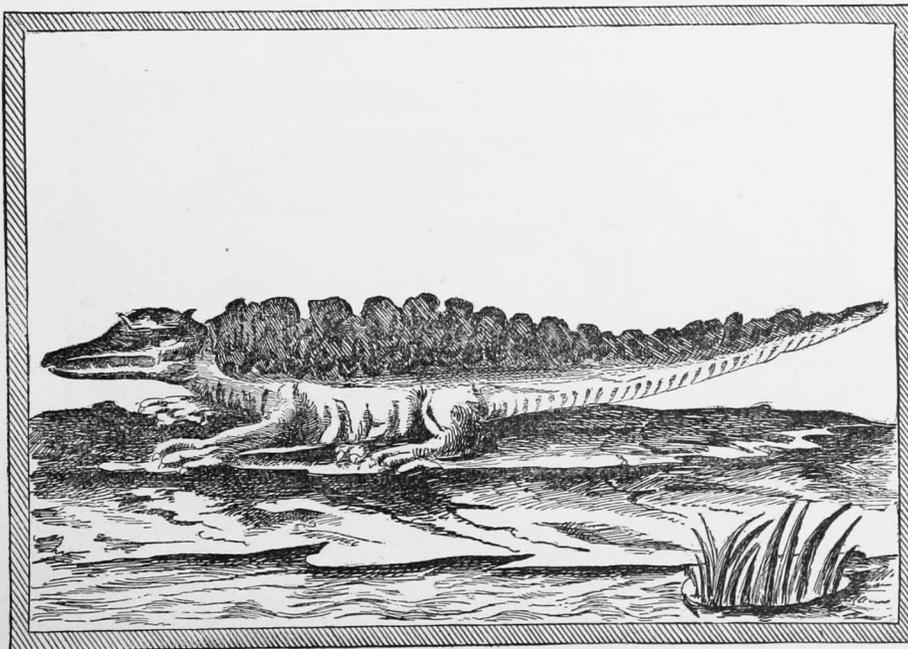


PLANCHE L.

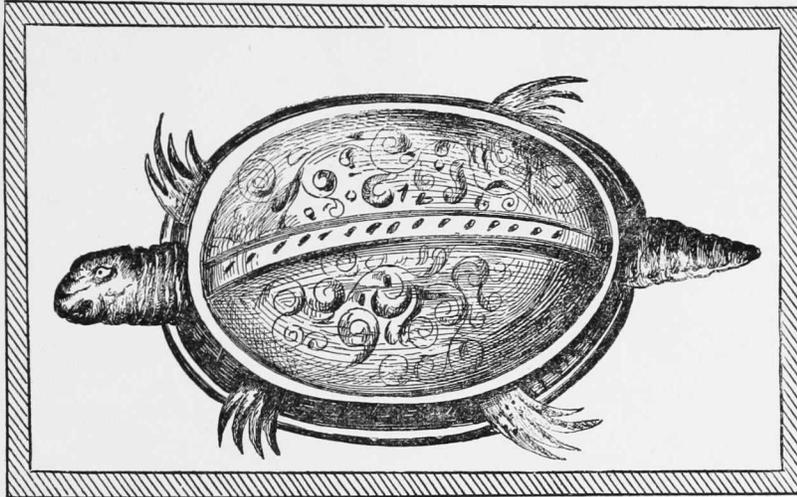


PLANCHE LI.

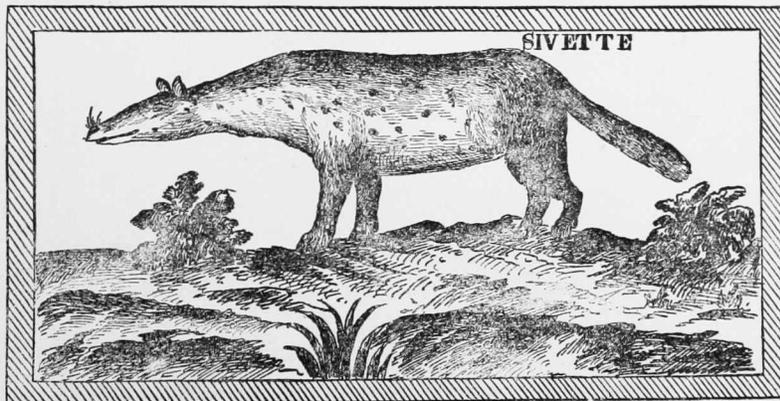


PLANCHE LII.

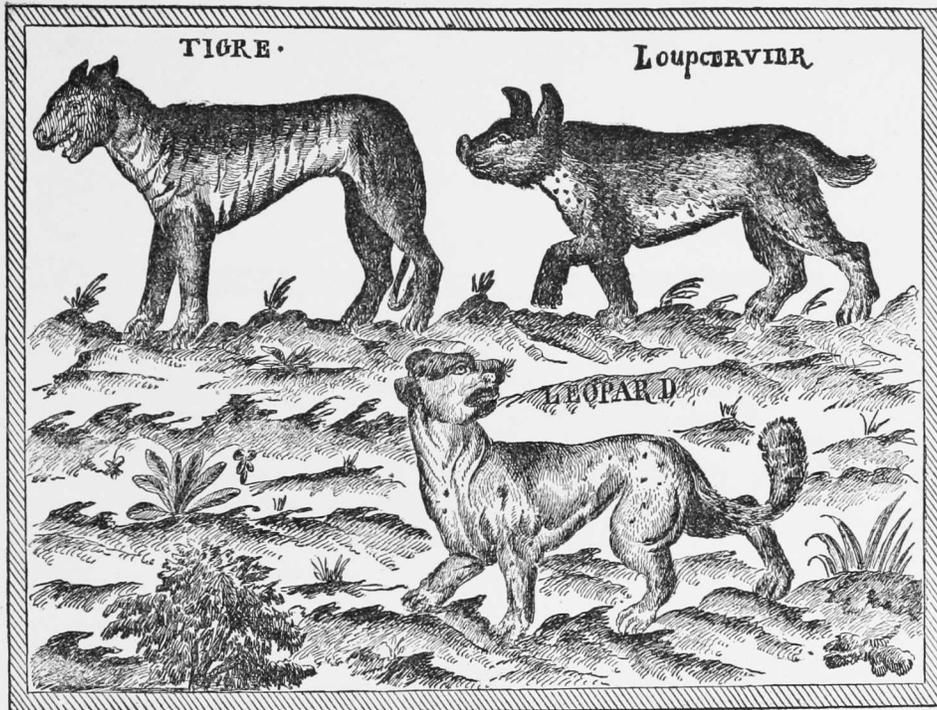


PLANCHE LIII.



PLANCHE LIV.

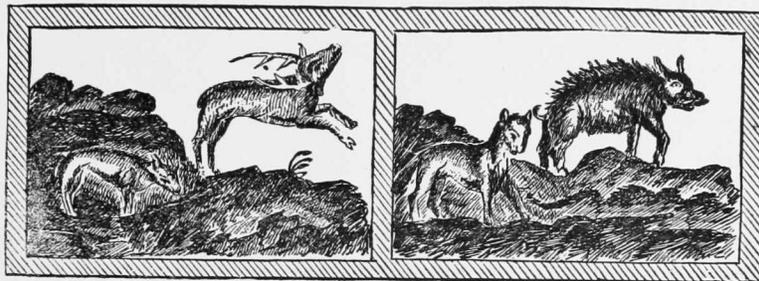


PLANCHE LV.

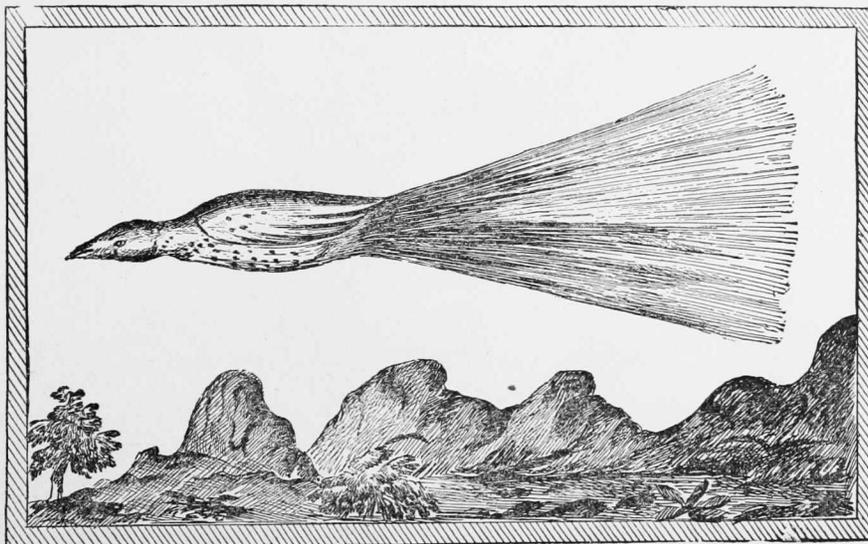


PLANCHE LVI.

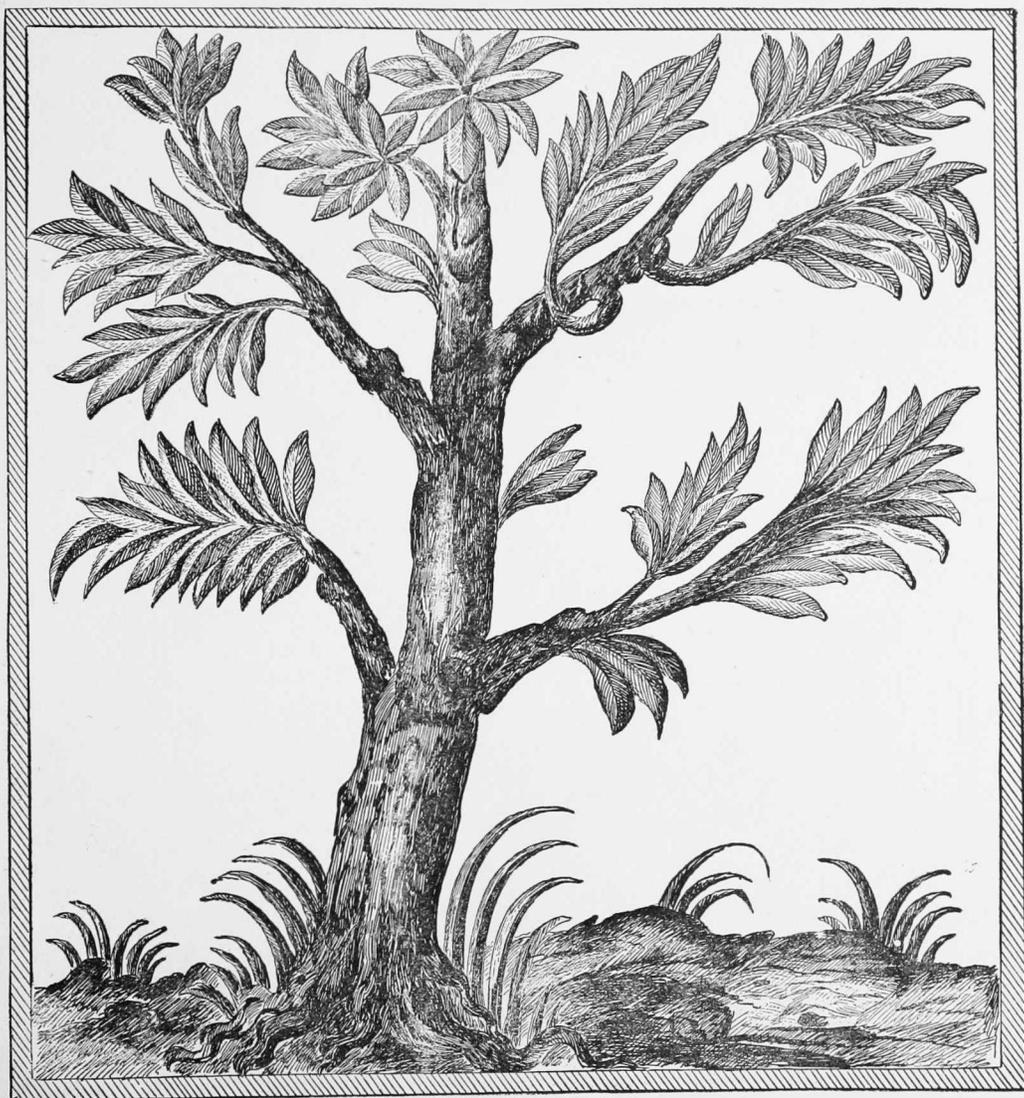
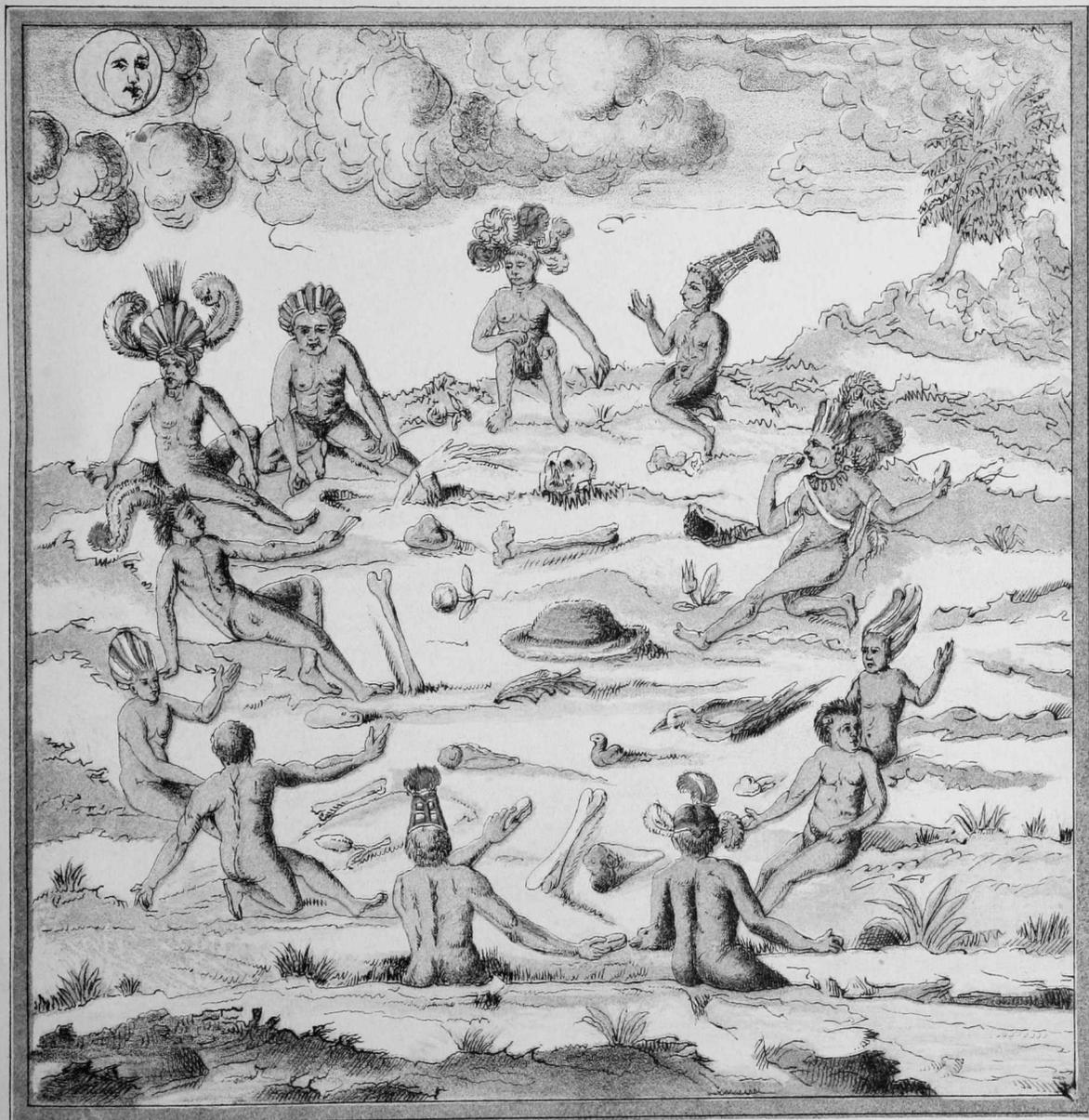
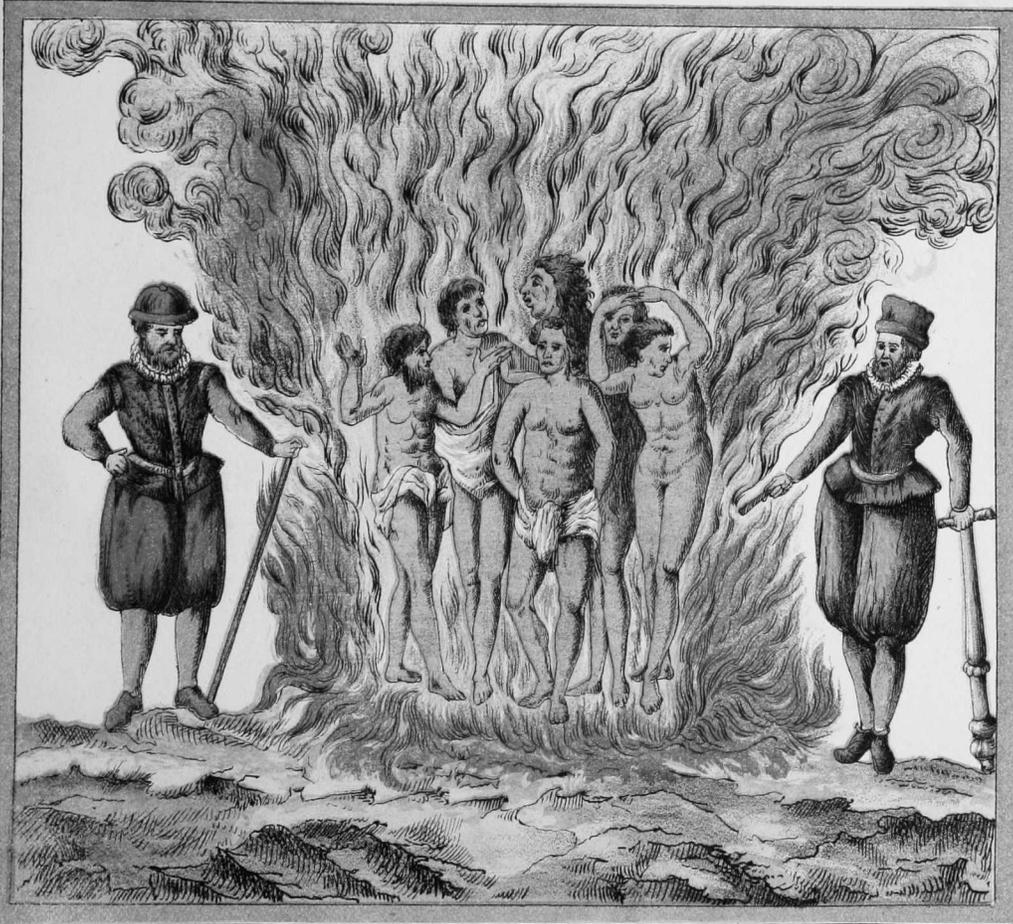




PLANCHE LVIII.







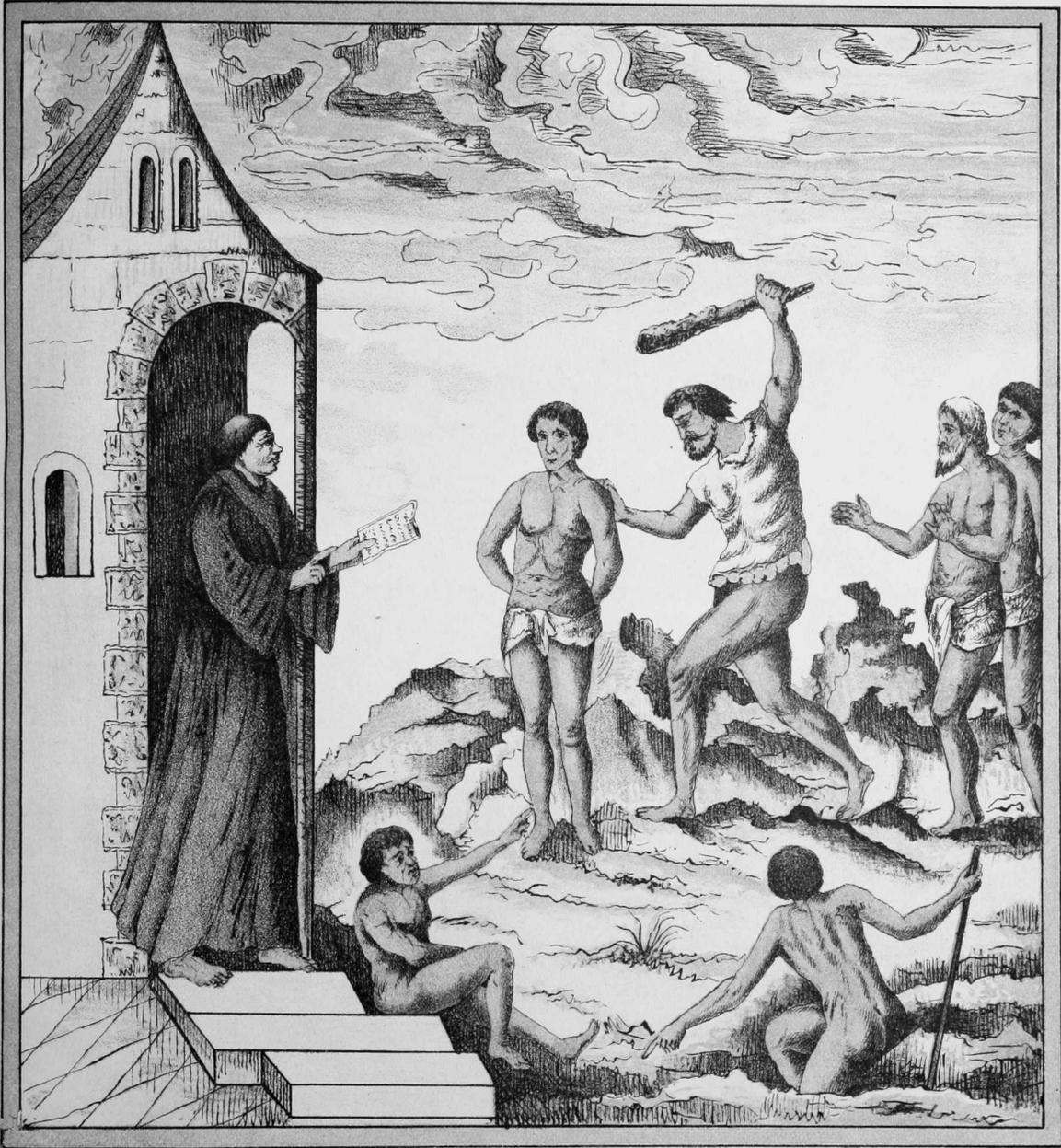


PLANCHE LXII.

